

# CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

**₽** 

**PROCES VERBAL** 

## **SOMMAIRE**

<u>DOSSIERS EN EXERGUE</u>	PAGES
Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE  1°) Débat d'Orientations Budgétaires 2021 (DEL-2021-36)	8
Rapporteur: Hélène CRUYPENNINCK  2°) Schéma directeur des paysages angevins - Aménagement de la plaine de jeux du quartier de Villechien - Lancement de la consultation (DEL-2021-37)	52
Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN  3°) Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Anne Dacier - Marchés de travaux (DEL-2021-38)	61

<u>DOSSIERS</u>	PAGES
ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE	
Rapporteur : Nicolas DUFETEL	
4°) Mécénat d'entreprise - Projets culturels - Convention-type - Approbation (DEL-2021-39)	70
5°) Ensemble Amarillis - Région des Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation. ( <i>DEL-2021-40</i> )	71
6°) Développement de l'offre culturelle - Polyrock - Attribution de subventions (DEL-2021-41)	73
7°) Le Pont Supérieur - Adoption des statuts - Approbation (DEL-2021-42)	74
8°) Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Théâtre Le Quai - Avenant à la convention de contribution à l'activité du Théâtre - Approbation ( <i>DEL-2021-43</i> )	76
VOIRIE / BATIMENTS	
Rapporteur : Jacques-Olivier MARTIN	

9°) Quartier Centre-Ville - 17 rue de la Tannerie - Le Quai - Restaurant "La Réserve" - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite - Approbation. ( <i>DEL-2021-44</i> )	78
10°) Plan de proximité - Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Angers - Rue Dacier - Enfouissement de réseaux aériens de communications électroniques - Convention avec Orange ( <i>DEL-2021-45</i> )	81
11°) Le Glacier du Mail - Travaux d'agrandissement et de rénovation - Avenants aux marchés de travaux - Approbation ( <i>DEL-2021-46</i> )	83
POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION	(i)
Rapporteur : Caroline FEL	
12°) Organisation des activités périscolaires - Année scolaire 2020 / 2021 - Associations Marcelle Menet, CEMÉA Pays-de-la-Loire, NDC Escrime - Conventions - Approbation - Attribution de subventions ( <i>DEL-2021-47</i> )	85
13°) Enseignement privé du 1er degré - Ecoles maternelles et élémentaires privées - Année scolaire 2021/2022 - Contrat d'association - Allocation de restauration scolaire ( <i>DEL-2021-48</i> )	87
14°) Enseignement public du 1er degré - Année scolaire 2021 / 2022 - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscription - Approbation ( <i>DEL-2021-49</i> )	89
15°) Association des Pupilles de l'enseignement Public « Les PEP Atlantique Anjou » - Convention - Approbation - Attribution de subvention ( <i>DEL-2021-50</i> )	91
ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	
Rapporteur: Charles DIERS	
16°) Politique sportive - Fédération Française d'Athlétisme - Approbation de la convention de partenariat 2021/2024 pour le développement de l'athlétisme à Angers. ( <i>DEL-2021-51</i> )	92
17°) Politique sportive - Destination Angers - « Made in Angers" - Convention de partenariat - Approbation ( <i>DEL-2021-52</i> )	94
18°) Politique Sportive - Talents sportifs - Soutien financier - Année 2021 (DEL-2021-53)	95
PARCS, JARDINS ET PAYSAGES	9
Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK	
19°) Schéma directeur des paysages angevins - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) - Convention de partenariat - Approbation ( <i>DEL-2021-54</i> )	97
20°) Groupement de défense sanitaire de Maine-et-Loire - Adhésion (DEL-2021-55)	99

IIDDANISME I OCEMENT ET AMENACEMENT IIDDAIN	
URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	
Rapporteur: Roch BRANCOUR	
21°) Quartier Deux-Crois Banchais - Rue Paul Pousset - Déclassement d'une parcelle (DEL-2021-56)	101
22°) Quartier Deux-Crois Banchais - Angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault - Régularisation foncière ( <i>DEL-2021-57</i> )	102
23°) Quartier Doutre - Angle rue Chauviré et rue Brault - Déclassement du domaine public (DEL-2021-58)	104
24°) Quartier Doutre - Angle rue Chauviré et rue Brault - Déclassement du domaine public - Echange de parcelles ( <i>DEL-2021-59</i> )	105
25°) Angers Cœur de Maine - Marché de fouille d'archéologie préventive sur le secteur Centre- ville Maine - Avenant de transfert du marché - Approbation. ( <i>DEL-2021-60</i> )	107
26°) Caserne de l'Académie - Site de l'Académie - Convention de transfert des casernements au profit du SDIS de Maine et Loire - Avenant n°1. ( <i>DEL-2021-61</i> )	109
27°) Programme Local de l'Habitat - Aide à l'accession sociale - Attribution de subventions (DEL-2021-62)	111
RESSOURCES HUMAINES	
Rapporteur : Christophe BÉCHU	
28°) Médiation territoriale - Médiateur de la Ville d'Angers - Désignation - Conditions de saisine et d'intervention - Approbation ( <i>DEL-2021-63</i> )	113
◆ LISTE DES DECISIONS du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	115
◆ LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE pour information en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics.	118
• QUESTIONS DIVERSES	

## **MAIRIE**



## **D'ANGERS**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

Séance du lundi 22 février 2021 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire, et régulièrement convoquée le mardi 16 février 2021
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 20

Etaient présents: M. Christophe BÉCHU, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Roch BRANCOUR, Mme Roselyne BIENVENU, M. Francis GUITEAU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Charles DIERS, Mme Hélène CRUYPENNINCK, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, M. Richard YVON, M. Jacques-Olivier MARTIN, Mme Bénédicte BRETIN, M. Yves GIDOIN, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Christine BLIN, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Patrick GANNON, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Vincent FEVRIER, Mme Anita DAUVILLON, M. Laurent VIEU, Mme Nacira MEGHERBI, M. Grégoire LAINÉ, Mme Isabelle PRIME, M. Benoît CHRISTIAN, M. Gilles BARON, Mme Claudette DAGUIN, M. William BOUCHER, Mme Anne-Marie POTOT, M. Simon GIGAN, Mme Augustine YECKE, M. Nicolas AUDIGANE, Mme Christine STEIN, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Stéphane LEFLOCH, Mme Céline VERON, M. Yves AUREGAN, M. Arash SAEIDI, Mme Elsa RICHARD, Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD, Mme Claire SCHWEITZER

Etaient excusés: Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Karine ENGEL, Mme Marina PAILLOCHER, M. Emmanuel CAPUS, Mme Pascale MITONNEAU, M. Bruno GOUA, Mme Marielle HAMARD

#### Etaient absents:

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

- Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Laurent VIEU
- Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR
- Mme Marina PAILLOCHER a donné pouvoir à M. Richard YVON
- M. Emmanuel CAPUS a donné pouvoir à Mme Christine BLIN
- Mme Pascale MITONNEAU a donné pouvoir à M. Nicolas DUFETEL
- M. Bruno GOUA a donné pouvoir à Mme Céline VERON
- Mme Marielle HAMARD a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Corinne BOUCHOUX

Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 23 février 2021.

#### **CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS**

#### SEANCE DU LUNDI 22 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire: Nous avons un certain nombre de personnes excusées ce soir et qui ont donné pouvoir:

Y a-t-il d'autres absents ou excusés ? ...

**~** 

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, Mme Corinne BOUCHOUX a été désignée pour cette fonction qu'elle a acceptée.

৵

#### **DOSSIERS EN EXERGUE**

#### **Délibération DEL-2021-36**

#### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

#### Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Rapporteur: Jean-Marc VERCHERE

#### **EXPOSE**

#### Introduction

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire. En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2021 seront donc structurées autour de 3 rapports de la manière suivante :

#### Un rapport sur les orientations financières reprenant :

I. Contexte et stratégie financière

#### II. Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

- 1. Une prospective financière 2021-2023 encourageante malgré la crise
- 2. Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

#### III. Principales orientations du projet de BP 2021

- 1. Fonctionnement : la maîtrise des dépenses permet de maintenir une capacité d'autofinancement élevée
- 2. Investissement : le début de la mise en œuvre des engagements du mandat

#### IV. Informations sur la structure et la gestion de la dette

#### Un rapport annexe dédié aux ressources humaines comprenant :

- 1. Les orientations stratégiques dans le domaine des ressources humaines
- 2. Un point sur la structure des effectifs et les dynamiques professionnelles
- 3. Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

## I- Contexte et stratégie financière associée

Le rapport vous propose une présentation des tendances à trois ans des grands équilibres budgétaires et les principales hypothèses retenues pour la construction du projet de BP 2021. Bien évidemment, le caractère totalement inédit de l'ampleur de la crise sanitaire et ses effets doit nous rendre prudents sur les chiffres présentés pour les années 2022 et 2023.

Pour mémoire, cette crise a d'ores et déjà généré une charge nette d'environ 5 M€ sur 2020 pour les finances de la Ville. Le détail de ces impacts a été rassemblé au travers du budget supplémentaire 2020 et s'est traduit soit par des pertes de recettes soit par des mesures d'urgence pour lutter contre l'épidémie et ses multiples conséquences.

Dans ce contexte sanitaire, économique et social si incertain, la définition d'une stratégie financière pour les 5 ans à venir apparaît comme indispensable pour donner de la visibilité à nos concitoyens, nos partenaires et les entreprises de notre Ville.

Même si cette stratégie sera nécessairement adaptée en fonction des évènements à venir, ses principales lignes directrices doivent permettre de garantir les grands équilibres budgétaires (niveau d'épargne brute, capacité de désendettement...) tout en conservant une forte volonté de protéger nos concitoyens les plus fragiles et d'accompagner la relance de l'économie notamment avec les chantiers prioritaires de ce mandat (culture, renouvellement urbain et transition écologique).

Cette ambition pourra s'appuyer sur la bonne situation financière actuelle de la Ville découlant de la gestion du précédent mandat (aucune augmentation des taux de fiscalité, épargne brute proche des 35 M€, capacité de désendettement de 4,3 années au dernier CA connu, plus de 400 M€ d'investissements...).

Notre stratégie financière s'appuiera donc sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

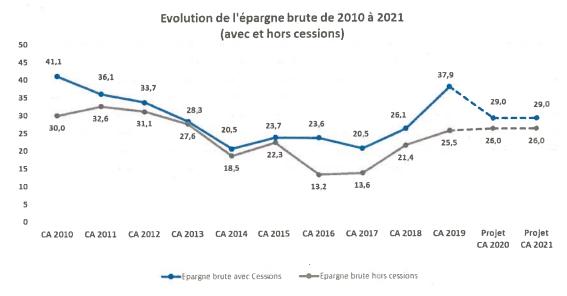
- Ne pas augmenter les impôts,
- Diminuer la dette tout en conservant un niveau d'investissement important pour financer nos trois priorités (culture, renouvellement urbain et transition écologique),
- Préserver une épargne brute d'au moins 25 M€ et une capacité de desendettement inférieure à 8 ans.

Afin de rendre plus concrets ces éléments, ces 3 items de stratégie financière vont être examinés de manière rétrospective puis projetés en fonction du projet de mandat sur la période 2021-2023.

#### 1- Préserver l'épargne sans augmenter les impôts avec un niveau plancher de 25 M€ sur le mandat:

Les mesures financières correctrices engagées au cours du précédent mandat ont porté leurs fruits et permis d'enrayer la chute continue des niveaux d'épargne constatée jusqu'en 2014 puis de les stabiliser (dans un contexte de réduction de la DGF imposée par l'Etat entre 2014 et 2017). Après des années 2016 et 2017 marquées par des opérations exceptionnelles (notamment avec le passage en Communauté Urbaine), l'exercice 2019 a abouti au plus haut niveau d'épargne brute constaté depuis 2010.

Comme pour l'ensemble des « grandes » collectivités (cf second fascicule du rapport annuel 2020 de la Cour des Comptes sur les finances publiques locales) et sur la base d'un premier projet de CA 2020, une chute d'environ 30 % de notre épargne brute pourrait être constatée en juin prochain. Cette baisse reflète à la fois les effets de la crise et un niveau de recettes de cession 2020 moins important qu'en 2019. Ces 29 M€ sont néanmoins un niveau solide pour la suite du mandat notamment pour garantir un fort autofinancement de nos investissements.



Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020. Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif

Dans un contexte de fortes contraintes sur nos recettes, nous avons fait en sorte de surmonter cette difficulté en grande partie grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

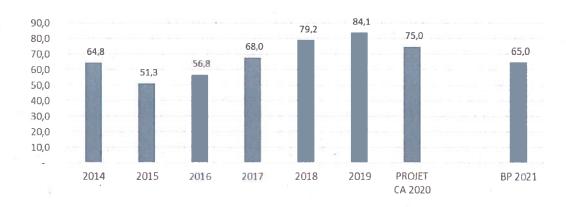
Une illustration de ces résultats est le suivi de <u>l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2010-2021</u> :



Méthodologie : le projet de CA 2020 est basé notamment sur les niveaux habituels de consommation des crédits du BP et des DM 2020

#### 2- Soutenir un niveau d'investissement important pour dynamiser notre territoire



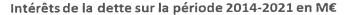


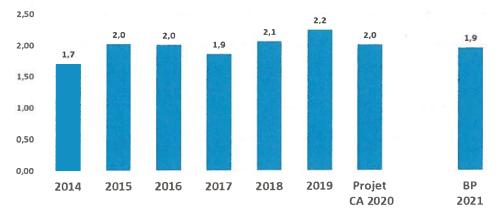
Le niveau des investissements portés durant le précédent mandat a été exceptionnel (près de 415 M€ pour la Ville entre 2015 et 2020). Le volume d'investissements pour la période 2021-2026 devrait plutôt se rapprocher de 300/350 M€ hors évènements exceptionnels. Ce niveau reste toutefois elevé pour une collectivité de notre taille et permet de garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme.

#### 3- Financer nos investissements par des ressources propres et diminuer la dette

Les investissements réalisés durant le précédent mandat ont été majoritairement financés par des ressources propres à plus de 80%. Pour compléter cette modalité de financement vertueuse, le recours à l'emprunt a également été un levier notamment en cette période de taux historiquement bas.

Pour mémoire, le graphique suivant illustre l'effet très relatif de l'augmentation de l'encours sur les frais financiers payés sur la période 2014-2021 :





Ce mode de financement est bien sûr maîtrisé afin que l'encours de la ville reste dans la moyenne basse des villes de sa strate (autour des 1 000 € / hbt) et nous permet de profiter de conditions avantageuses sur le long terme en matière de taux d'intérêt.

Par ailleurs et Conformément à nos engagements pour ce nouveau mandat, un désendettement de 2 M€ est projeté en 2021 après 1,1 M€ en 2020

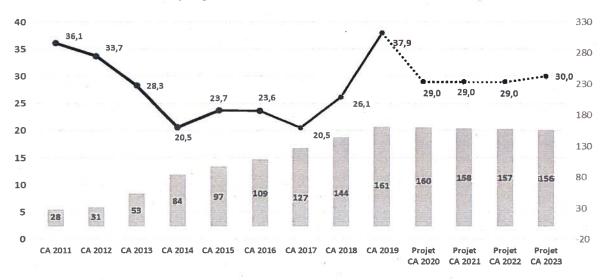
## <u>II- Eléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan</u> Pluriannuel d'Investissement

## Une prospective financière 2021-2023 solide malgré le contexte

L'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes :

- ✓ Evolution des dépenses RH : égale à 1,2 % pour 2021 et 1 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Autres frais de fonctionnement : + 1,8 % pour 2021 et 0,5 % pour 2022 et 2023,
- ✓ Stabilité des dotations, pas d'augmentation d'impôts, remontée progressive des produits du domaine.
- ✓ 50 M€ en moyenne de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal sur 2021-2023.

#### Evolution de l'épargne brute et de l'encours de dette de 2011 à 2023



NB: Pour mémoire, le niveau d'épargne brute présenté sur le graphique intègre les recettes de cessions (recettes prévues en investissement au Budget Primitif et constatées en fonctionnement au Compte Administratif)

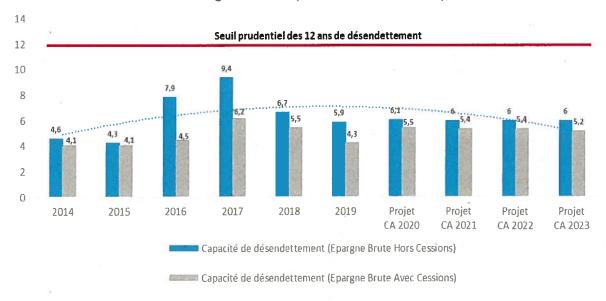
Les principaux enseignements à fin 2023 de cette étude prospective permettent d'envisager les niveaux d'épargne et d'endettement suivants sur les 3 prochaines années :

- 1. Une épargne brute « plancher » à 29 M€ en 2020 qui remonte autour de 30 M€ en fin de période,
- 2. Un programme d'investissement (maximum de 350 M€ de dépenses brutes) en cohérence avec les capacités financières de la collectivité. Cette projection permet également :
  - ✓ **de désendetter de 5 M€ la collectivité** sur la période 2020-2023, malgré la crise sanitaire qui a déjà couté à la Ville 5 M€,
  - ✓ de mantenir la Ville dans la moyenne basse des collectivités de sa strate en matière de dette par habitant (moyenne 2019 de la strate : 1 093 € par habitant / Ville d'Angers à fin 2023 : 1 003 € par habitant).

A titre de synthèse, vous trouverez ci-après une projection de la capacité de désendettement de la collectivité à fin 2023. La capacité de désendettement est un ratio stratégique pour obtenir des financements de qualité. Elle exprime le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Ces éléments confirment la bonne santé financière de la collectivité avec un écart important entre le seuil prudentiel de 12 ans (fixé par l'Etat) et la situation de la collectivité à moyen terme.

## Evolution de la capacité de désendettement Selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années



## Plan pluriannuel d'investissement 2021-2023

Notre Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2023 décline notre volonté de maintenir un niveau d'investissement adapté sans pour autant aller au-delà de nos capacités financières. Les deux tableaux ci-dessous présentent par politique sectorielle et par opération les principaux engagements financiers à venir pour notre collectivité.

#### Présentation par politique sectorielle

POLITIQUE SECTORIELLE	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 - 202
Urbanisme, Logement, a ménagement urbain	6 535 488	18 736 166	18 003 000	43 274 654
Espaces Publics et Voirie	13 979 800	12 362 300	12 462 300	38 804 400
Actions culturelles patrimoine	2 963 900	10 987 000	18 867 000	32 817 900
NPRU	11 012 000	11 394 000	7 736 000	30 142 000
Sports et activité de loisirs	6 377 000	14 907 000	8 697 000	29 981 000
Education Enfance	4 544 700	9 479 700	4 914 700	18 939 100
Citoyenneté et vie des quartiers	3 355 000	6 110 000	3 226 000	12 691 000
Territoire Intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Parcs et Jardins	2 236 000	2 556 000	2 556 000	7 348 000
Déplacements	1 600 000	1 664 500	1 664 500	<sup>,</sup> 4 929 000
Développement Economique et Tourisme	1 000 000	595 000	495 000	2 090 000
Autres politiques publique	557 300	347 300	347 300	1 251 900
Sous Total hors dette et gestion déléguée de la Voirie	57 851 188	91 712 966	80 918 800	230 482 954
Gestion déléguée de la voirie	7 171 400			7 171 400
Total général Hors dette	65 022 588	91 712 966	80 918 800	237 654 354
Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000
Total général moins recettes affectées	48 022 588	63 712 966	581918 800	170 654 354

#### Présentation des principales opérations (représentant environ 80 % du PPI pour 2021-2023)

Opérations	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 -2023
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M	11 012 000	11 374 000	7 756 000	30 142 000
Curie / Pôle Educatif Haarlem / Autres)	11012000	11374000	7 756 000	30 142 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000	14 449 000	9 150 000	26 099 000
Nouvelle SMAC - Scène Musique Actuelle (Chabada 2)	50 000	6 000 000	9 000 000	15 050 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000	4 200 000	500 000	8 700 000
Territoire Intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	1 000 000	4 400 000	1 816 000	7 216 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000	3 900 000	2 135 000	6 335 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000	2 306 000	2 206 000	5 835 000
Plan Vélo	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000	2 037 166	803 000	4 241 166
Acquisition de terrains	936 488	1 500 000	1 500 000	3 936 488
Muséum	30 000	380 000	3 000 000	3 410 000
Médiathèque Toussaint		300 000	3 000 000	3 300 000
Budget Participatif	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
Patrimoine remarquable	360 000	1 200 000	1 200 000	2 760 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000	1 750 000		2 750 000
Edifices Cultuels	650 000	650 000	650 000	1 950 000
Subvention ALREST - Cuisine centrale	640 000	960 000		1 600 000
Groupe Scolaire Dacier	000.000	890 000		1 490 000
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine,				:
Nauleau, Grande Chaussée)	880 000	200 000	200 000	1 280 000
Maison de Quartier les 3 Mâts	1 000 000	l.		1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000			953 000
Plan d'urgence	300 000	300 000	300 000	900 000
Informatisation des écoles	250 000	300 000	300 000	850 000
Cimetère - Locaux	300 000	200 000	200 000	700 000
Théâtres	349 200	150 000	150 000	649 200
Parcides expositions	440 000			440 000
Sous Total	36 464 688	62 520 166	48 316 000	147 300 854
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500	8 520 000	8 070 000	25 783 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400		*	7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000	1 350 000	1 350 000	4 150 000
Refacturations DSIN	1 248 500	1 250 000	1 250 000	3 748 500
Dépenses imprévues	1 497 000			1 497 000
Total général des opérations présentées	57 025 088	73 640 166	58 986 000	189 651 254
Total général du PPI hors dette	65 022 588	91 712 966	80 918 800	237 654 354
Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000

Total golleral da i i i lloi à dette				
Recettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000
Total général du PPI moins recettes affectées	48 022 588	63 712 966	58 918 800	170 654 354

Ces perspectives financières donnent une tendance et anticipent sur des montants 2022 et 2023 qui seront évidemment à actualiser en fonction de l'évolution de la crise (A noter : cf partie prospective pour les modalités financement PPI). de ce

## III- Principales orientations du projet de BP 2021

## ■ Les principales projections 2021 conformes à notre stratégie

Cinq traits marquants caractérisent ce projet de budget 2021 :

- Malgré la crise, une stabilité des recettes de fonctionnement sans augmentation des taux de fiscalité,
- Une légère hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,2 %) de BP à BP principalement liée aux effets de la crise sanitaire (achat de masques, gel et autres),
- Une épargne brute et une épargne nette équivalente à celle du BP 2020 hors recette exceptionnelle 2020 (résultat de 2,1 M€ prévu au BP 2020 pour la dissolution de l'EPARC),
- Un niveau d'investissement projeté à 65 M€ dont 1,5 M€ de dépenses imprévues,
- Un emprunt d'équilibre de 11,4 M€ équivalent au remboursement en capital de la dette. Conformément à notre stratégie de désendettement, nous envisageons de diminuer ce montant au moment du BS

#### Fonctionnement

RECETTES						
32	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%		
Impôts et taxes	126 040	127 058	1 018	0,8%		
Dont produit fiscal	102 053	102 925	872	0,9%		
Dotations, subventions et participations	69 456	70 313	857	1,2%		
Autres recettes	32 667	30 851	-1 816	-5,6%		
*						
Total recettes de fonctionneme	228 163	228 222	59	0,0%		

DEPE	VSES			
9	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%
Personnel (chap 012)	115 467	116 813	1 346	1,2%
Subventions et participations	40 670	40 958	288	0,7%
Autres dépenses	45 436	46 266	830	1,8%
Sous total dépenses de fonctionnement	201 573	204 037	2 464	1,2%
Epargne de gestion	26 590	24 185	-2 405	-9.0%
Intérêts (hors ICNE)	2 252	1 945	-307	-13,6%
Epargne brute	24 338	22 240	-2 098	-8.6%
Remboursement du capital de la dette	11 041	11 408	367	3,3%
Energne nette	12 207	10 822	2.465	-19 69/

#### Investissement

FINANCEMENT						
	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%		
Epargne Nette	13 297	10 832	-2 465	-18,5%		
Autres Recettes	35 707	32 783	-2 924	-8,2%		
Emprunt	11 041	11 408	367	3,3%		
Reprise anticipée du résultat 2020	10 416	10 000	-416	-4,0%		
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%		

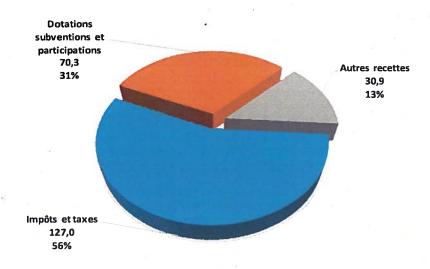
DEPENSES				
	BP 2020	Projet BP 2021	Ecart 2020 / 2021	%
Dépenses et subventions d'équipement	70 461	65 023	-5 438	-7,7%
Total	70 461	65 023	-5 438	-7,7%

## Structure et évolution des recettes de fonctionnement :

Le niveau des recettes de fonctionnement 2021 est équivalent à celui du BP 2020. Ces recettes se décomposent comme suit :

	BP 2020	BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Impôts et taxes	126,0	127,0	0,8%
* Dont Produit Fiscal	102,1	102,9	0,9%
Dotations subventions et participation	.69,5	70,3	1,2%
Autres recettes	32,7	30,9	-5,6%
Total	228,2	228,2	0,0%

#### Recettes de fonctionnement en M€



#### **IMPOTS ET TAXES**

#### • Produit fiscal:

Nos estimations sur la fiscalité sont construites sur une progression faible des bases fiscales notifiées en 2020 (hors rôles supplémentaires) de +0.5%, correspondant à l'évolution physique moyenne des bases de taxe foncière sur les 6 dernières années. Avec la crise sanitaire et économique actuelle, la revalorisation nominale des bases fiscales 2021 basée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2020 s'établit à +0.2%.

A partir de ces hypothèses, les recettes générées par la fiscalité ménages atteindraient les 102,9 M€ pour ce projet de BP 2021.

Pour mémoire, la loi de finances pour 2018 puis la loi de finances pour 2020 ont prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Cette suppression est effective dès 2020 pour 80% des contribuables, sous condition de revenus. A compter de 2021, la THRP des 20% de contribuables restants est désormais un impôt national.

Pour compenser la perte de ce produit fiscal, la Ville d'Angers se voit transférer en 2021 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département en 2020, ainsi que le taux départemental (21,26%) qui viendra s'additionner au taux communal (32,98%), soit 54,24%. Le produit de TFPB départemental ne permettant pas de compenser totalement la collectivité un coefficient correcteur s'appliquera chaque année au produit de la TFPB perçu par la Ville d'Angers. La valeur définitive de ce coefficient correcteur sera déterminée courant 2021.

#### • Attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire

Le montant de l'attribution de compensation versée par Angers Loire Métropole (fixé à 5,3 M€ par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) n'est pas modifié pour ce projet de BP 2021. De manière identique, la projection de Dotation de Solidarité Communautaire est stable à 6 M€ par rapport au BP 2020.

#### Autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes (taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle sur les droits d'enregistrement...) représentent 24 M€ de produits et sont anticipés en 2021 avec une quasi stabilité par rapport au BP 2020 compte tenu du contexte économique actuel.

#### **DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS:**

Ce poste budgétaire est en progression de + 1,2% par rapport aux prévisions de l'an passé. Les hypothèses d'évolution reposent sur deux éléments majeurs : la stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (après plusieurs années de fortes baisses) et une progression des encaissements de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2021 (+1,3 M€).

Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été depuis 2013 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2021 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, la baisse cumulée de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF 2020. Sans la hausse de la DSU, la baisse cumulée aurait été de 65 M€.

#### **LES AUTRES RECETTES:**

Cette rubrique est composée de produits divers (recettes d'exploitation, recettes exceptionnelles, produits financiers, produits de mutualisation...). Ce poste budgétaire diminue de − 5,6 % et de 1,8 M€ essentiellement du fait d'une forte baisse des recettes exceptionnelles en 2021 (recette de 2,1 M€ liées à la reprise des résultats de l'EPARC dans les prévisions du BP 2020). Hors recettes exceptionnelles ce poste est en progression de 1 %

Pour les autres recettes, il est projeté globalement une stabilité de BP à BP.

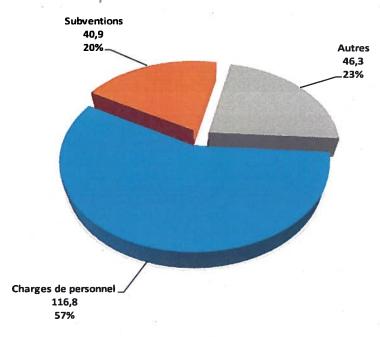
## Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Pour mémoire, il peut d'ores et déjà être noté que le dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020 prévu par la loi de programmation des finances publiques (suspendu en 2020 avec la crise sanitaire) ne sera pas reconduit en 2021. L'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement avait été fixé par l'Etat à 1,2 % par an par rapport à une base 2017.

Pour 2021, les crédits de fonctionnement (hors intérêts de la dette) affichent une légère hausse de + 1,2 % par rapport au BP 2020. Leurs évolutions par type de dépenses sont synthétisées de la manière suivante :

*	BP 2020	Projet BP 2021	% BP 2021 / BP 2020
Charges de personnel	115,5	116,8	1,2%
Subventions	40,7	40,9	0,7%
Autres	45,4	46,3	1,8%
Total	201,6	204,0	1,2%

Dépenses de fonctionnement en M€



## LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES

Depuis le début du mandat, la politique des Ressources Humaines mise en œuvre a permis de maitriser les dépenses de personnel. Entre 2014 et 2020, le chapitre 012 a évolué de + 3,3 % soit + 0,5 % par an. Les effets des décisions de l'Etat, estimés à +1,9 % en moyenne chaque année, ont été neutralisés par les efforts de gestion.

En 2020, les dépenses de personnel évoluent de + 0,4% par rapport au CA 2019 (base CA 2020 estimé) notamment du fait de la prime exceptionnelle dans le cadre de la crise sanitaire ( + 0.3 % soit 0,3 M€).

Pour 2021, l'évolution du chapitre 012 "charges de personnel" restera maitrisée : + 1,2% par rapport au BP 2020.

La politique Ressources Humaines se fonde sur une démarche prospective, qui vise à anticiper pour mieux les accompagner, les transformations organisationnelles qui permettent d'adapter le service public aux besoins des Angevins. Il s'agit de rechercher en permanence, la meilleure adéquation possible entre le niveau de service à rendre, et les effectifs et compétences nécessaires.

Pour accompagner ces mutations, la politique RH se construit autour d'axes forts que sont :

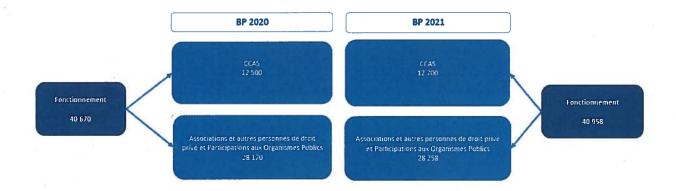
- La maîtrise de la masse salariale par la recherche d'une plus grande efficience des organisations
- La mutualisation sous différentes formes des prestations, des services, et des moyens
- La construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur
- L'appui aux managers et aux agents dans la conduite des projets de transformation des prestations et des organisations
- La priorité donnée à la mobilité interne
- L'accompagnement des parcours professionnels par le développement de dispositifs innovants
- Le développement des compétences et l'accompagnement du changement
- L'appui à la conception d'environnement et de conditions de travail de qualité préservant la santé des agents
- Un dialogue social dynamique et régulier

En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments en consultant le rapport annexe dédié aux ressources humaines.

#### LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET LES PARTICIPATIONS :

Les subventions et participations de fonctionnement progressent de + 0,7 % passant de 40,7 M€ à 41 M€. Cette évolution globale se décompose de la manière suivante :

- Une augmentation des crédits inscrits pour la subvention au CCAS de 0,2 M€ qui passe ainsi à 12,7 M€,
- Une progression des subventions et participations versées aux associations et autres structures de 0, 1 M€,



#### **LES AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT:**

Les autres frais de fonctionnement représentant 46,3 M€ et sont projetés avec une hausse de BP à BP de 0,8 M€ (+ 1,8 %). Les principales hypothèsess retenues par chapitre budgétaire sont les suivantes :

- Pour le chapitre 011 « charges à caractère générale » (fluides, maintenance, nettoyage des locaux...), il représente 41,7 M€ (soit 90% de cette rubrique). Ce chapitre augmente de +0,3 M€ (soit + 0,6 % de BP à BP). Cette évolution s'explique uniquement par les frais supplémentaires engendrés par la Covid 19 (+ 0,4 M€ pour l'achat de masques, gel et autres). Le reste des dépenses des services est maîtrisé. Cela traduit la recherche permanente d'économies et reflète aussi l'efficacité de notre plan stratégique immobilier.
- Pour les autres chapitres représentant 4,6 M€, une augmentation prévisionnelle de + 0,6 M€ est programmée. Cette hypothèse d'évolution repose sur deux évenements exceptionnels :
  - la dissolution de l'EPARC qui entraine une inscription de 400 K€ de dépenses exceptionnelles (Créances admises en non valeur), dépenses couvertes par des recettes equivalentes,
  - la fin de SPA VITA qui entraine un versement d'indemnités exceptionnelles.

## Dépenses d'investissement

Le projet de budget pour 2021 prévoit des dépenses d'investissement de 63,5 M€. Ce programme d'investissement 2021 s'est construit sur la base des principales opérations suivantes :

Opérations	PROJET BP 2021
Renouvellement Urbain (Gymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M Curie / Pôle Educatif Haarlem)	11 012 000
Gymnase du Haras (Requalification Patinoire)	4 000 000
Territoire Intelligent	3 690 000
Angers Rives Vivantes	2 500 000
Plan Vélo	1 500 000
ZAC - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000
Actions spécifiques sur le végétal	1 323 000
Budget Participatif	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Accueil de loisirs	1 000 000
Hauts de Saint Aubin - Maison de quartier	1 000 000
Maison de quartier les 3 Mâts	1 000 000
Coeur de Maine - Centre Maine	953 000
Acquisition de terrains	936 488
Autres stades (Arceau, Baraterie, Bertin, Frémur, Kopa, Lac de Maine, Nauleau, Grande Chaussée)	880 000
Edifices Cultuels	650 000
Subvention ALREST - Cuisine Centrale	640 000
Groupe Scolaire Dacier	600 000
Parc des expositions	440 000
Patrimoine remarquable	360 000
Théâtres	349 200
Cimetière - Locaux	300 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philippe	300 000
Plan d'urgence	300 000
Informatisation des écoles publiques	250 000
Bibliothèque municipale	290 300
Sous Total	36 674 988
Entretien et réparation des bâtiments	9 193 500
Gestion déléguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000
Moyens informatiques	1 248 500
Total général des opérations présentées	55 738 388
Total Seneral test operations presentees	00 10000
Total général du PPI hors dette et dépenses imprévues	63 565 588
Total Bellet in an A A A More acres of dependent amprovement	35 555 555
Dépenses imprévues	1 457 000
Total général du PPI hors dette	65 022 588
% du Projet de BP Hors dette	86%

#### Recettes d'investissement

Les principales hypothèses de construction retenues pour la partie recettes d'investissement peuvent se détailler de la manière suivante :

_	L'épargne nette		10,8 M€ contre 13,3 M€ au BP 2020
-	Les emprunts nouve	aux	10 M€ contre 11 M€ au BP 2020
-	Les autres recettes :		32,7 M€ contre 35,7 M€ au BP 2020
		• dont FCTVA:	6,7 M€ contre 6,2 M€ au BP 2020
	1.6	• dont subventions :	
			7,3 M€ contre 3,3 M€ au BP 2020
-	La reprise anticipée	des résultats :	10 M€ contre 10,4 M€ au BP 2020

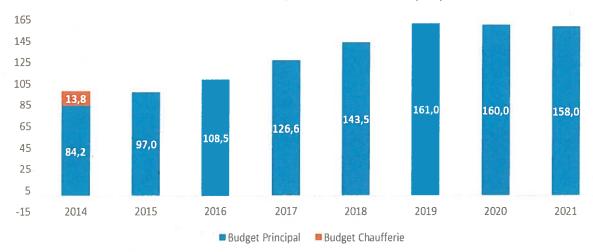
## IV- Informations sur la structure et la gestion de l'encours de dette

Dans la continuité des différentes présentations réalisées depuis le début de ce mandat, vous trouverez dans cette partie des éléments d'information relatifs :

- √ à la structure et à l'évolution de l'encours de la dette,
- ✓ aux actions 2020 menées pour optimiser ce poste budgétaire.

## Evolution et structure de l'encours depuis 2014

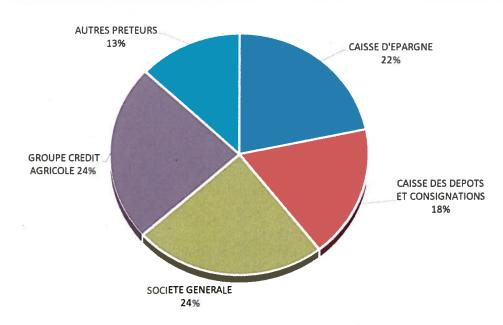
### Encours de la dette 2014-2021 au 31/12/N



N.B. : Transfert des 13 M€ d'encours du budget Chaufferie vers ALM au 1/09/2015

Concernant 2020, le désendettement du budget principal correspond au différentiel entre 9,7 M€ de nouveaux emprunts et 10,7 M€ de remboursement de capital.

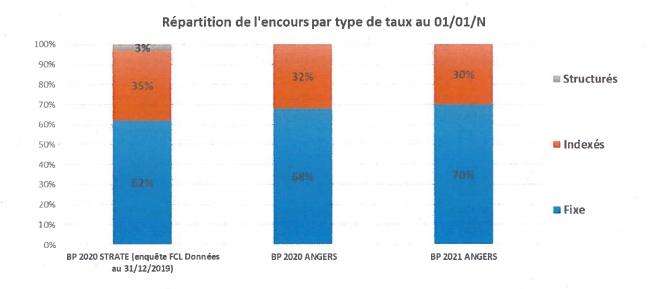
## Répartition de la dette par prêteur au 1er janvier 2021



La dette de la Ville est largement diversifiée auprès des principaux établissements bancaires. Au cours des consultations de l'exercice 2020, la répartition est assez équilibrée entre nos quatre principaux

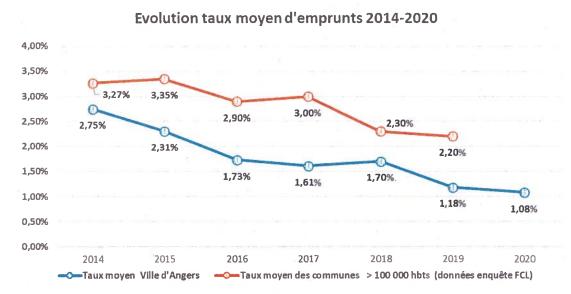
partenaires en volume que sont la Caisse d'Epargne, la Société Générale, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations.

## Répartition de la dette par type de taux au 1er janvier 2021



La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette, majoritairement composée de taux fixe (70%), a également le mérite de relativiser le risque d'une remontée des taux variables. Pour autant, la part des emprunts à taux indexé de 30% nous permet de financer à des taux très attractifs nos investissements.

Le coût de notre dette s'améliore nettement sur ces dernières années, notamment du fait d'un niveau historiquement bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Cet effet est amplifié par notre recherche systématique des meilleures conditions de prêts.



A noter que les données de la strate 2020 issues de l'enquête FCL ne sont pas connues à ce jour

Au final, cette stratégie nous permet d'avoir un niveau de taux moyen de 1,08%. Cette baisse supplémentaire de 8 % entre 2019 et 2020 et cumulée depuis 2018 de - 36 % est dûe à nos efforts présentés ci-après en matière de gestion active de la dette.

## ■ Une gestion active en 2020-2021 pour optimiser les frais financiers à venir

En complément des opérations de gestion de dette « courantes » (suivi régulier des contrats de prêts en cours, règlement et vérification des mandats annuels, suivi des budgets annuels toutes collectivités confondus), les actions de gestion active 2020-2021 pour la Ville se décomposent ainsi :

#### Négociations de conditions financières favorables pour les besoins 2020 et 2021

Vous trouverez ci-après les caractéristiques des deux nouveaux emprunts mobilisés en 2020 pour 9.5 M€ au total et qui nous permettent d'atteindre le niveau de taux moyen évoqué précédemment :

- 7 M€ contractés auprès du CACIB (Crédit Agricole) en taux fixe sur 20 ans à 0,485 %,
- 0,678 M€ contractés auprès de la Caisse des Dépôts en taux fixe sur 20 ans à 0,55%,
- 1,8 M€ contractés auprès d'Arkea en taux fixe sur 20 ans à 0,55 %,
- 4 M€ contractés auprès de la Banque Populaire en taux fixe sur 20 ans à 0,48 %, réservation de crédits 2021.

#### • Opération de refinancement ou d'arbitrages d'index

Pour l'exercice 2021, un emprunt « Aquavita » de la Caisse des Dépôts fait l'objet d'une étude pour un éventuel refinancement afin d'optimiser ses frais financiers futurs. L'estimation totale du gain net des frais (Indemnités de Renégociations ou autres) liés à cette opération s'élèverait autour d'1 M€ sur la durée de vie restante du prêt.

## **Budget annexe Boucle optique angevine**

Après avoir concentré ses efforts ces dernières années sur le raccordement de différents services de la Ville, le budget annexe devrait en 2021 être davantage consacré à la rénovation des infrastructures du réseau.

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51	106
Investissement	55	-
Total	106	106

Hors reprise de résultat

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu les articles L 2312-1, L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1-2 et D 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annexe dédié aux Ressources Humaines,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

#### **DELIBERE**

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2020.





DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Conseil municipal du 22 février 2021





Jean-Marc VERCHERE: Il s'agit du premier Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de cette nouvelle mandature. Il doit intervenir dans les deux mois qui précédent le vote du Budget. Il nous donne à voir un certain nombre d'éléments financiers, préalablement à ce que sera le Budget 2021, notamment dans quelle stratégie financière, à trois ans, voire à cinq ans, se situe ce Budget.

#### **SOMMAIRE**

- 1. Contexte et stratégie financière
- 2. Éléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement
- 3. Principales orientations du projet de BP 2021
- 4. Informations sur la structure et la gestion de la dette





Jean-Marc VERCHERE: Il doit examiner ce que seront les orientations d'investissement dans les trois ans (2021-2022-2023). Enfin, il donne les principales indications du Budget. Notre DOB présente un projet de Budget 2021 proche de celui que nous voterons, mais il peut changer dans le mois qui vient.

1/ Contexte et stratégie Financière





#### ♦ Contexte et stratégie financière associée:

- · Une crise sanitaire, économique et sociale totalement inédite
- Une charge nette pour la ville de cette crise sanitaire d'environ 5 M€ en 2020
- Les 3 grands piliers de la stratégie financière du mandat:
  - Ne pas augmenter les impôts,
  - Diminuer la dette tout en conservant un niveau d'investissement important.
  - Préserver une épargne brute d'au moins 25 M€ pour avoir à tout moment une capacité de désendettement inférieure à 8 ans





Jean-Marc VERCHERE: Si nous parlons stratégie financière, le contexte est toujours la crise sanitaire, qui n'est pas encore derrière nous, tant s'en faut. En 2020, nous avons déjà dépensé 5 millions d'euros sur cette crise financière, et nul doute qu'en 2021, il y aura encore un certain nombre de dépenses.

Cela nous amène à être fermes sur nos fondamentaux et surtout modestes.

Les trois grands piliers de notre stratégie financière :

- ne pas augmenter les impôts,
- diminuer la dette tout en conservant une capacité d'investissement, un niveau d'investissement important,
- préserver une épargne brute significative d'au moins 25 millions d'euros pour avoir toujours une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

#### ♦ Préserver l'épargne

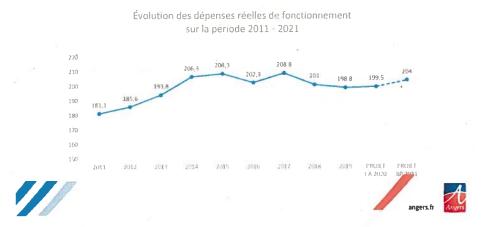


Jean-Marc VERCHERE: Pour cela, il nous faut préserver notre épargne, soit tenir nos dépenses. Notre épargne brute a baissé sur une partie de la première moitié de ce précédent mandat, compte tenu du désengagement de l'État avec la baisse successive des DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et aussi avec un certain nombre d'éléments que nous avons, en 2014, eu à infléchir; il y avait un certain nombre de dépenses de fonctionnement qui nous paraissaient trop élevées.

Vous voyez que pendant le mandat précédent l'épargne brute, que ce soit sans cessions ou avec cessions, a remonté en 2019 à 26 millions d'euros. Notre ambition est bien évidemment de garder cette épargne brute à ce stade-là, voire de l'augmenter.

L'épargne brute avec cessions est importante ; elle prend des années fortes et des années moins fortes. Ce qui est important est l'épargne brute hors cessions. Les cessions sont un signe d'une gestion patrimoniale fine pour baisser les dépenses en vendant des bâtiments qui sont soit obsolètes, soit qu'ils n'apportent pas le service qu'ils devraient rendre ; c'est toute notre politique vis-à-vis du logement des associations dans des lieux moins coûteux en énergie, plus rationnels et pérennes. Ce qui explique peut-être un certain nombre de cessions dans ce ventre entre la ligne bleue et la ligne noire, entre épargne brute avec cessions et épargne brute sans cessions.

#### Maîtriser les dépenses de fonctionnement



Jean-Marc VERCHERE: Pour garder cette épargne, il faut contenir les dépenses de fonctionnement. Cela a été le cas autour de 200 millions d'euros, depuis un certain nombre d'années. Nous verrons que nous proposons à nouveau sur ce budget 2021, et puis sur les années qui viennent, des dépenses contenues autour de 200 millions d'euros.

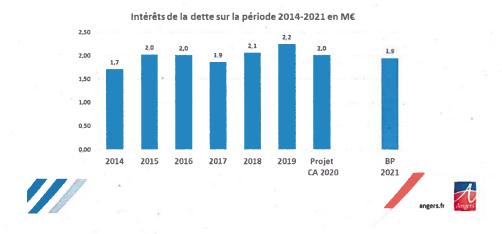
Voter un budget, c'est toujours se prémunir sur ce qui peut arriver et être plutôt pessimiste sur les recettes et les contenir en dessous de ce qu'elles vont être ou de ce qu'elles risquent d'être, et se prémunir sur le niveau de dépenses.

#### Soutenir un niveau d'investissement important



Jean-Marc VERCHERE: Soutenir un niveau d'investissement important. Nous vous rappelons que sur le dernier mandat, nous avons eu des pointes fortes à 70, 79, 80 et 85 millions d'euros. C'était le premier mandat d'après alternance. C'était des projets phares, comme le Centre des Congrès, la patinoire et d'autres. Nous avons investi 415 millions d'euros sur le dernier mandat. Notre ambition est de revenir à 350 millions d'euros, recettes affectées déduites. Le projet de Budget 2021 sera dans cette ligne de 65 millions d'euros.

#### Financer nos investissements et diminuer la dette



**Jean-Marc VERCHERE**: Vous avez l'histogramme sur le montant des intérêts de la dette, sur la période 2014-2021, qui ont été contenus autour de 2 millions d'euros. Certes, les taux bas nous ont aidés, et nous nous engageons à une diminution de cette dette.

Le premier paragraphe concernait les fondamentaux qui sont bons, cohérents avec ce que nous avons faits dans le précédent mandat.

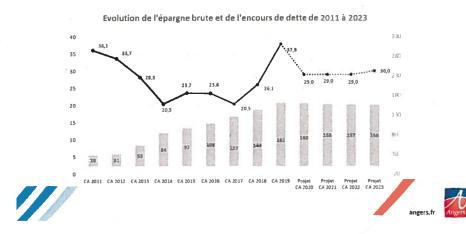
2/ Éléments pluriannuels 2021-2023 : Prospective et PPI







Une prospective financière 2021-2023 solide malgré le contexte



#### Jean-Marc VERCHERE: Pour 2021-2023, vous voyez deux éléments sur ce graphe:

- L'histogramme, en bas, qui fait que le montant de la dette en 2019 était de 161 millions d'euros. En 2020, nous savons que nous arriverons à 160 millions d'euros. Nous sommes passés par un maximum, nous allons baisser d'un million d'euros et nous ambitionnons de baisser de 2 millions d'euros en 2021 puis d'un million d'euros. En tout cas, nous ambitionnons de voir significativement redescendre de 5 millions d'euros d'économies ou de baisse d'ici 2023.

En 2014, je vous rappelle que notre dette était de 84 millions d'euros. Nous avions annoncé, après l'avoir rebaissée en BS, nous n'avions pas voté le budget 2014, mais nous l'avions amendé au budget supplémentaire. Nous avions indiqué que cette dette verrait son plafond maximum à 168 millions d'euros à la fin du mandat. Nous l'avons contenue à 161 millions d'euros et nous avions annonçé qu'elle rediminuerait, à partir de maintenant. C'est ce que nous vous proposons sur ces 3 années et en tout cas sur le budget 2021.

#### ◆ Une prospective financière 2021-2023 solide malgré le contexte (suite)

- Hypothèses :
  - Maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses RH
  - Stabilité des dotations, pas de hausse d'impôts et remontée progressive des produits du domaine
- Résultats:
  - Une épargne brute « plancher » à 29 M€ et qui sera maintenue puis augmentée,
- 5 MC de dette en moins en 2023 et le maintien de la ville dans la moyenne basse des collectivités de la strate en matière de dette par habitants



Jean-Marc VERCHERE: L'évolution de l'épargne brute de 29 millions d'euros est une valeur d'épargne brute que nous voulons conserver et accroître progressivement afin de pouvoir, avec notre maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la stabilité des dotations sans hausse d'impôts et en essayant de voir remonter nos produits propres, autofinancer avec l'épargne nette une partie de nos investissements non négligeable et aussi de rester dans la partie basse des collectivités de notre strate sur le niveau de désendettement.

La capacité de désendettement n'est pas d'être dans la partie basse, mais d'avoir une durée de capacité de désendettement qui reste autour de 5 à 6 ans. Cet histogramme montre que nous en sommes à 6 ans sans cessions et à 5,2 avec cessions.

#### ♦ PPI 2021-2023 : Présentation par politique sectorielle

Irbanisme, Logement, aménagement urbain	6 535 488	18 736 166	18 003 000	43 274 654
spaces Publics et Voirie	13 979 800	12 362 300	12 462 300	38 804 400
ctions culturelles patrimoine	2 963 900	10 987 000	18 867 000	32 817 900
lenouve)lement Urbain	11 012 000	11 394 000	7 736 000	30 142 000
sports et activité de loisirs	6 377 000	14 907 000	8 697 000	29 981 000
ducation Enfance	4 544 700	9 479 700	4 914 700	18 939 100
litoyenneté et vie des quartiers	3 355 000	6 110 000	3 226 000	12 691 000
Ferritaire Intelligent	3 690 000	2 574 000	1 950 000	8 214 000
Parcs et Jardins .	2 236 000	2 556 000	2 556 000	7 348 000
léplacements	1 600 000	1 664 500	1 664 500	4 929 000
Péveloppement Economique et Tourisme	1 000 000	595 000	495 000	2 090 000
lutres politiques publiques	. 557 300	547 300	347 300	1 251 900
Sous Total hors dette et gestion déléguée de la Voirie	57 851 188	91712966	90.918 900	238 482 954
iestion déléguée de la voirie	7 171 400			7 171 400
Total général Hacs dette	65 022 508	91712966	20 918 600	237654 854
lecettes affectées (Subventions et autres)	17 000 000	28 000 000	22 000 000	67 000 000
Total pénéral moiss recettes effectées	48 022 588	63712.966	58 918 800	170 654 354

**Jean-Marc VERCHERE**: 2021-2023: la présentation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) par politique sectorielle:

- Urbanisme, logement et aménagement urbain : c'est quelque chose d'important avec 43 millions d'euros sur les 3 ans, en tout cas une montée de 18 millions en 2022-2023. Il y a des réalisations fortes dans des groupes scolaires, des équipements d'accompagnement de la rénovation urbaine.

- Espaces publics et Voirie : 38 millions d'euros sur 3 ans.
- Action culturelle et patrimoine : 32 millions d'euros.
- Renouvellement urbain : on le retrouve là de façon importante, sachant que ce n'est pas la totalité, puisque les sommes sont chez les bailleurs pour l'essentiel, chez nous pour l'accompagnement urbanisme et pour un certain nombre d'aménagement d'espaces publics.

### PPI 2021-2023 : Détails du PPI par opération

Opérations ,	PROJET BP 2021	2022	2023	Total 2021 -2023
touvelement Urbain (Cymnase de l'Europe / Groupe Scolaire P&M	11 012 000	11 374 000	7 756 000	30 142 000
ogers Rives Vivantas	2 500 000	14 449 000	9 150 000	26 099 000
ouvette SMAC - Scene Musique Actuelle (Chabada 2)	50 000	6 000 000	9 000 000	15 050 000
ennase du Haras (Requalitication Patriolife)	4000 000	4 200 000	500 000	8 700 000
erritoire Intelligent	3 690 600	2 574 000	1 950 000	8 214 000
auts de Seint Aubin - Maison de gliadler	1 000 000	4 400 000	1 816 000	7 216 000
auts de Seint Aubin - Groupe Scoleire Gérard Philippe	300 000	3 900 000	2 135 000	6 335 000
tions specifiques sur le végétal	1 323 000	2 306 000	2 206 000	5 835 000
an Wilo	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
4C - Cours Saint Laud / Roseraie / Verneau	1 401 000	2 037 156	803 000	4 241 166
quisilon de lemens	936 488	1 500 000	1 500 000	3 936 488
THEFT	30 000	380 000	3 000 000	3 410 000
éclethèque Toussaint		300 000	3 000 000	3 300 000
idget Particosti	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000
enmoine remarqueble	360 000	1 200 000	1 200 000	2 760 000
auts de Seint Aubin - Accueil de litities	1 000 000	1 750 000		2 750 000
tráces Cultuels	650 000	650 000	650 000	1 950 000
ibvention ALREST - Cuisine centrale	640 000	960 000		1 600 000
roupe Scolere Decler	600 000	890 000		1 490 000
itres stades (Arceau, Baratene Bertin Frémuir Kopa Lacide Meine auteau Grande Chaussée 1	880 000	200 000	200 000	1 280 000
ason de Quartier les 3 Méts	1 000 000			1 000 000
peur de Maine - Centre Maine	953 000			953 000
an d'urgence	300 000	300 000	300 000	900 000
formatisation des écoles	250 000	300 000	300 000	850 000
metière -Locaux	300 000	200 000	200 000	700 000
odáres	349 200	150 000	150 000	649 200
arc des e mositions	440 000			440 000
Sous Total	36 484 688	82 520 166	48 316 000	147 300 854

#### Jean-Marc VERCHERE: Vous avez le détail du PPI:

- Renouvellement urbain avec le gymnase de l'Europe, le groupe scolaire Pierre et Marie Curie, le Pôle Educatif de Harlem : 11 millions d'euros pour l'année qui vient et des sommes relativement importantes en 2022 et 2023.
- Angers Rives Vivantes qui va monter en en charge aussi 2022 et 2023.
- La nouvelle SMAC (Scène des Musiques Actuelles) qui commence avec des sommes importantes en 2022 et 2023. En 2021, nous n'aurons que les études ou même le début des études.
- Le gymnase du Haras qui sera réalisé sur 2021 et 2022, avec respectivement 4 millions d'euros,
- Le Territoire Intelligent avec la part Ville.
- Les Hauts-de-Saint-Aubin, la maison de quartier qui va rentrer dans une phase lourde, sur 2021, de travaux et 2022. Il y aura encore des crédits en 2023.
- Les hauts-de-Saint-Aubin avec le groupe scolaire Gérard Philipe (rénovation, extension, la création d'un élément petite enfance, la réhabilitation énergétique).
- Des actions spécifiques sur le végétal avec des montants qui sont, en 2022 et 2023, significatifs.
- La partie Plan vélo qui est sur un crédit spécifique avec 1,5 million d'euros, chaque année.
- Des participations sur des ZAC (Saint-Laud, Roseraie, Verneau).
- Des acquisitions de terrains.
- Le Muséum qui commencera par les études, la programmation dans le cours de ces 3 ans.
- La Médiathèque Toussaint qui prendra une place importante à partir de 2022, 2023.
- Le budget participatif.
- Le patrimoine remarquable.
- Les édifices cultuels avec des crédits annuels.
- La subvention à la cuisine centrale.
- Le groupe scolaire Dacier.
- Un certain nombre d'actions sur les stades et sur les équipements sportifs.
- La maison de quartier 3 Mâts avec la fin de l'extension en 2021.
- Cœur de Maine.

- Des éléments qui viennent compléter le crédit de délégation voirie qui était en dessous et qui est une délégation de l'agglomération, mais en complément en plan d'urgence.
- L'informatisation des écoles.
- Les cimetières pour les locaux des personnels.
- Des travaux sur nos équipements culturels (Parc des Expositions).

#### ♦ PPI 2021-2023 : Détails du PPI par opération (suite)

Opérations	PROJET 8P 2021	2022	2023	Total 2021 -2023
Seus Total	36 464 689	62 520 186	48 316 000	147 300 834
Extration of reparation das batments	9 183 555	8 520 660	# 070 000	25 783 500
Gestica déleguée - Voirie et Eaux Pluviales	7 171 420			7 171 400
Acquisition de véhicules	1 450 000	1 350 000	1 350 000	4 150 000
Retreations D&N	1 248 500	1 250 000	1 258 000	3 748 500
Dépens es anorhoris	1 497 000	- 3		1 497 000
Total général des aperations présentes s	57 625 648	73 840 166	58 966 660	189 851 254
Total général de PPI burs dette	65 622 588	\$1712 966	\$5 \$48 \$46 E	Z37 654 354
Receites affection (Bulerentiums et autres)	17 868 868	38 989 808	22 008 668 }	67 506 556
Total general du PPI moine recettes effectives	48 622 588	83 712 966	18 910 000 T	170 054 254





#### Jean-Marc VERCHERE: (suite)

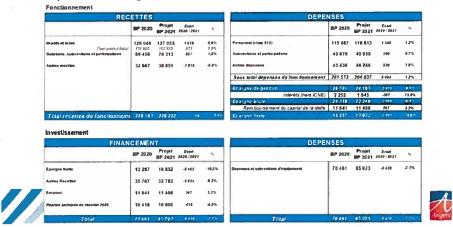
- Une enveloppe non négligeable pour les grosses réparations de notre patrimoine bâti des bâtiments publics.
- La gestion déléguée de la voirie, uniquement en 2021, puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cela sera repris en charge par Angers Loire Métropole.
- Des acquisitions véhicules.
- Des refacturations DSIN.
- Des dépenses imprévues.

3/ Principales orientations du projet de BP 2021



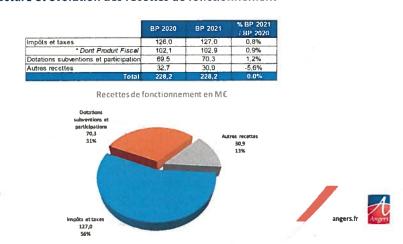


#### ◆ Equilibre du budget 2021



**Jean-Marc VERCHERE**: Cet élément de fonctionnement et d'investissement est intéressant parce qu'il retrace notre budget 2021 totalement et il le compare, enveloppe pour enveloppe, à 2020.

## Structure et évolution des recettes de fonctionnement



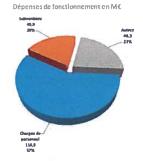
Jean-Marc VERCHERE: Du côté des recettes de fonctionnement, vous avez des impôts et taxes qui étaient à 126 040 000 euros en 2020, que nous estimons à 127 000 000 euros en 2021; c'est 0,8 % d'augmentation avec une augmentation de 0,2 % décidée par l'État sur l'élargissement des bases, mais une augmentation de 0,5 % de l'élargissement de ces bases attendue, donc 127 millions d'euros.

Vous voyez un petit chiffre en dessous (dont Produit fiscal), ces 102 millions d'euros sont les impôts des Angevins; entre les deux, il y a la taxe d'électricité et des recettes sur les mutations. Les dotations, subventions et participations sont les dotations de l'État (DGF, DSU, dotation de compensation d'Angers Loire Métropole et dotation de solidarité communautaire) à 70 millions d'euros, contre 69. Les autres recettes, ce sont les produits que nous rentrons.

Un budget qui est à 228 millions d'euros contre 228 millions d'euros. Encore une fois, nous affichons les recettes au même niveau que l'an dernier.

## Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

	BP 2020	Projet BP 2021	% BP 2021/ BP 2020
Charges de personnel	115,5	116,8	1,2%
Subventions	40,7	40,9	0,7%
Autres:	45,4	46,3	1,8%
Total	201.6	204.0	1.2%







Jean-Marc VERCHERE: Au niveau des dépenses, une estimation de 1,2 % d'augmentation des charges de personnel. 40,9 millions d'euros de subventions, ce sont nos subventions aux associations, au CCAS, à l'ONPL, à l'ANO, etc.

Les autres dépenses pour 46 millions d'euros, c'est l'énergie, les achats de matières, tous les éléments dont nous ne maitrisons pas l'évolution des prix.

204 millions d'euros contre 201 millions d'euros, cela représente 1,2 % et cela nous donne épargne brute de 22 240 000 euros et une épargne nette de 10 800 000 euros.

## Dépenses d'investissement 2021 par opération

Optrations	PROJET BP 2021
Renouvellement Libana (Gymnas e de l'Europe Groupe Scolage P&M Curse Pôle E ducant Hastlem)	11 012 000
(i) man e do Haras (Requalification Paganoire)	# 000 000
Cerit, we intelligent	3 690 000
Angers Rives Vivagues	2 500 000
Play Velo	1 500 800
AC Cours Sant Land Rosense Acment	1 101 000
Actions spheliques unt le végétal	1 323 000
Budget Participatif	T URD (MAI
Hauts de Seint Aubin - Accred de loisses	1 000 000
Hasts de Salat Aubin - Maison de quartier	U00 000 J
Mainou de quartier les 3 Stata	1 990 000
Coeur de Mame - Centre Maise	953 000
Acquisation de terrains	936 481
Autres studes (Ascent, Burstotte, Berlin, Franstt, Kirjan, Lec de Maine Nauleau, (antide ( fairissée )	330 000
Edifices Culturels	640 000
Subvention ALREST - Curine Centrale	640 000
Groupe Suchere Dacies	600 ugo
Part des exponsions	110 000
Partimoise remanytable	360 000
Thistops	3 19 200
Camerière - Locatos	100 000
Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolare Lérard Philippe	300 000
Plan d'argence	300 000
Informatisation des écules probliques	250 000
Hibbathioque manegrale	290 300
Son Total	36 674 988





## Dépenses d'investissement 2021 par opération (suite)

Experations	PRIMET BP 2021
Fritzben et réparation des bâtments	9 193 500
Cestion délèguée - Vogre et Emix Plus mles	7 171 100
Acquisition de véhicules	1 450 010
Moyens informatiques	1 245 500
Lotal général des opérations présentées	55 738 318
Total général du PPI bors dette et dépenses imprésues	63 565 588
Dépenses supresues	Į 457 OHO
Total général du PPI bors dette	65 022 588
% du Projet de BP Lion dette	26%







#### Recettes d'investissement 2021

L'épargne nette
Les emprunts nouveaux
Les autres recettes :
<ul> <li>dont FCTVA :</li></ul>
<ul> <li>dont subventions :</li></ul>
<ul> <li>dont cessions ,</li></ul>
La renrise anticinée des résultats : 10 M€ contre 10.4 M€ au BP 2020



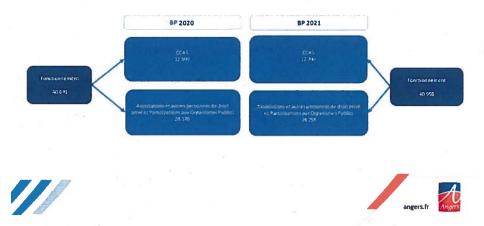




Jean-Marc VERCHERE: Ce montant de 11 408 000 euros de capital est important. Pour nos dépenses d'investissement, que nous avons indiqué à 65 millions d'euros, nous allons les financer par l'épargne nette de 10 832 000 euros, inférieure à l'an dernier, mais, l'an dernier, nous avions eu une recette exceptionnelle au moment de la liquidation de l'Eparc de plus de 2 millions d'euros. Nous allons financer ces dépenses d'investissement avec l'épargne nette, avec des recettes diverses de 32 700 000 euros (FCTVA, subventions, cessions).

Ensuite, vous avez l'emprunt de 11 408 000 euros. Nous l'affichons à hauteur de la partie de capital remboursé et, en aucune façon, en surexcédent par rapport à ça. N'oublions pas que nous voulons désendetter et que cette somme ne sera en emprunt qu'à la fin de l'année, et nous espérons bien pouvoir à ce moment-là retrouver soit en ayant augmenté nos recettes et contenu de nos dépenses, soit en diminuant notre emprunt, aller vers cette diminution de la dette que nous vous avons annoncée. La reprise anticipée du résultat de 2020 est de 10 millions d'euros.

## Les subventions de fonctionnement et les participations



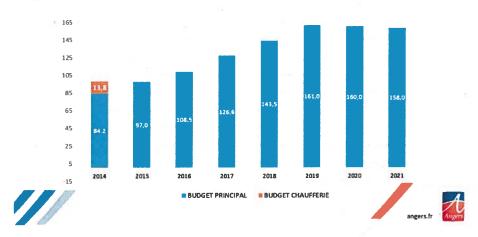
Jean-Marc VERCHERE: Le CCAS, dans les subventions de fonctionnement et participations, c'est 12 500 000 euros, hier, et 12 700 000 euros, aujourd'hui en 2021. Les 200 000 euros sont pour moitié ce que vous aviez décidé en abandonnant les 100 000 euros des indemnités d'élus. Pour les autres contributions, une augmentation compte tenu des dotations et des participations.

4/
Informations sur la structure et la gestion de la dette



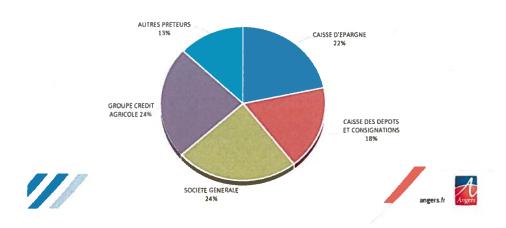


## Evolution de l'encours sur la période 2014-2021 au 31/12/N



Jean-Marc VERCHERE: Concernant la gestion de la dette, nous avons vu, tout à l'heure, 161 millions d'euros en 2019, et, en 2020, 160 millions d'euros. C'est ce que nous anticipons au CA, ce que nous constaterons et que nous retrouverons en juin. En 2021, 158 millions d'euros, c'est un objectif de 2 millions d'euros de moins que 2020.

## Répartition de la dette par prêteur au 01/01/2021

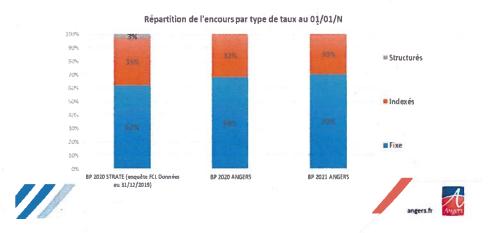


Jean-Marc VERCHERE : Ensuite cette dette est répartie entre :

- 4 grands prêteurs à 20 %,
- des petits prêteurs à 15 %.

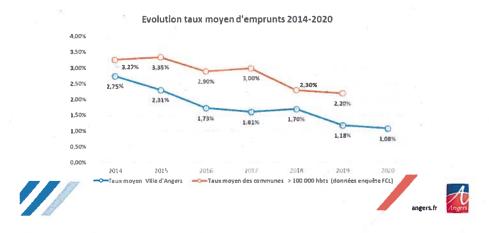
Elle est assez uniformément répartie entre les prêteurs.

## Répartition de la dette par type de taux



Jean-Marc VERCHERE: Enfin, 70 % de cette dette est à taux fixe et 30 % à taux indexés, taux variables. Il n'y pas de dette structurée à la Ville.

## Evolution du taux moyen



Jean-Marc VERCHERE: Nos taux d'intérêts moyens sont autour de 1 % (1,08 % en 2020).

### **♦ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE**

Mouvements réels en k€	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51	106
Investissement	55	-
Total	106	106

Hors reprise de résultat





**Jean-Marc VERCHERE**: 106 000 euros en fonctionnement et en investissement concernant la Boucle Optique Angevine. C'est un budget annexe nous nous devons de présenter aux orientations.

Monsieur le Maire: La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI: Permettez-moi de remercier les services pour la qualité et la précision des documents qui nous sont fournis et qui permettent d'aborder ce DOB de manière précise, notamment dans un contexte de cyberattaque où celle-ci continue d'impacter le quotidien desdits services.

Contrairement à l'agglomération, nous avons eu l'occasion de débattre de ces orientations en Commission des finances et je redis que ces temps d'échanges, entre nous, en amont des conseils, sont importants et doivent nous permettre d'appréhender, dans de bonnes conditions, ces débats qui sont des moments clés dans un mandat.

Il me semble aussi que, au-delà des crédits de formation qui sont proposés aux élus, avoir un temps de formation sur les aspects budgétaires du mandat, à destination de l'ensemble des élus qui le souhaitent, serait une approche très positive. Je réitère cette proposition qui pourrait se faire en interne sans qu'il soit nécessaire de solliciter des organismes de formation externe.

J'en arrive maintenant au débat sur les orientations telles qu'elles nous sont proposées ce soir et je commencerai par un constat. Vous ne serez pas surpris par mes propos qui vous rappelleront ce que j'ai déjà dit, il y a 15 jours, car la pédagogue que je suis sait l'importance de la répétition. Ce qui était vrai en 2019, voire début 2020, ne l'est évidemment plus aujourd'hui. Vous disiez que la crise sanitaire est maintenant presque derrière nous, je pense qu'elle est encore largement devant nous et que nul ne sait ce qui nous attend dans les mois qui viennent.

Il y a un an, nous étions tous le nez dans le guidon à arpenter les rues d'Angers pour aller présenter notre projet pour la ville sans imaginer ce qui nous attendait, sans s'imaginer que les souhaits et les propositions que nous faisions seront confrontés à cette crise sans précédent. Or, à la lecture des orientations budgétaires qui nous sont présentées, malgré quelques phrases qui nous invitent à la prudence, je constate et je regrette que nous ne tenions pas plus compte de cette crise.

Comment nous adaptons-nous à cette réalité qui s'impose à nous ? Comment réagissons-nous ? Je le redis et je suis convaincu qu'être prudent ne suffit pas. Il faudrait, d'ores et déjà, revoir la nature des investissements, revoir nos priorités, revoir le calendrier de certains projets, se mettre aussi autour d'une

table pour à la fois anticiper ce qui nous attend et proposer rapidement des actions concrètes pour répondre à la crise économique et sociale qui nous touche de plein fouet et qui va aller crescendo.

Ayons une vision différente et ajustée. Dans ce cadre-là, je m'interroge à nouveau sur le choix que nous avons fait, il y a quelques mois et avant le COVID, d'engager notre agglomération vers le Territoire Intelligent. Le calendrier d'investissement ne devrait-il pas être repensé dès maintenant? Repenser nos priorités, revoir le calendrier, nous sommes tout à fait disposés à y travailler, à y réfléchir à vos côtés. Pourquoi pas au sein d'un groupe thématique que nous pourrions réunir rapidement. Pour faire face à cette crise terrible qui touche nos territoires, nous vous proposerions par exemple de développer un plan d'urgence quartier, un fonds territorial important pour soutenir rapidement des actions de proximité, de réaliser un effort important en politique de la ville, de proposer, pourquoi pas, des emplois aidés, notamment en direction des jeunes, et d'avoir une attention particulière au public les plus fragiles.

Or, dans le document qui nous est fourni, si vous faites une recherche avec le logiciel informatique, à aucun moment, les mots jeune, jeunesse et solidarité n'apparaissent dans les orientations. La jeunesse doit être un enjeu dans les mois à venir. De nombreuses statistiques montrent que les jeunes sont parmi les premières victimes de la crise économique engendrées par la crise sanitaire. Je voudrais juste citer deux chiffres qui sont la baisse de 27 % des embauches pour les moins de 26 ans et 43 % des moins de 26 ans qui ont perdu leur emploi. Face à ces réalités et à ces besoins, comme nous l'avons fait pour le plan de lutte contre l'isolement déjà mis en place, nous sommes prêts à mettre à disposition nos compétences et nos expertises, en lien bien sûr avec les partenaires associatifs et institutionnels, pour construire rapidement un plan d'action beaucoup plus global. Sans vouloir être alarmiste, il difficile de ne pas constater que la situation actuelle dans certains quartiers de notre ville s'aggrave considérablement, que les sommes d'argent pourtant importante investies dans les caméras de vidéo-surveillance n'enlèvent rien au sentiment d'insécurité que subissent les habitants de certains secteurs de la ville, que des enseignants alertent sur les plaintes de très jeunes enfants qui ont du mal à dormir et à se sentir bien dans cet environnement nocturne.

Je considère qu'il faut remettre du service public dans les quartiers, qu'il faut travailler avec les associations de quartiers, toutes les associations, même celles qui parfois peuvent perturber le politiquement correct. Il faut entendre ce qu'ils ont à nous dire, il faut entendre leurs propositions. Il faut travailler bien sûr avec l'État à une police de proximité, pour recréer ce lien qui, et nous le dénonçons tout comme vous, fait que les forces de sécurité sont trop souvent attaquées. Il faut accompagner les parents dont certains ont besoin d'aide, il faut lutter contre le sentiment de discrimination que subissent certains habitants issus des quartiers, plutôt que de les stigmatiser, comme une de vos adjointes, dernièrement, avec un dérapage insupportable sur la couleur de peau qui serait un problème dans les quartiers, à moins qu'elle ait voulu dire que la couleur de peau soit un problème parce qu'elle est vecteur de discrimination, parce qu'il est plus difficile de trouver un travail, de trouver un logement, de s'insérer socialement quand on est un jeune issu de quartier.

Je voudrais saluer très positivement l'investissement mis en place dans le cadre de la rénovation urbaine par la ville, qui va aller en augmentant notamment en 2022, par l'agglo et par l'agence de rénovation urbaine. Attention, une rénovation urbaine ne peut réussir que si en parallèle nous avons une attention très forte sur le développement et l'accompagnement social. Une fois la rénovation urbaine terminée, il faut continuer d'intervenir régulièrement.

À la roseraie, les pas-de-porte sont vides, les espaces publics mal entretenus, le centre commercial Jean XXIII délabré, et j'en passe. Les anciens doivent faire des kilomètres pour accéder à un distributeur de billets, c'est ça la réalité. Agir dans nos quartiers par l'urbain, par le social, par l'éducatif, par la prévention, par le sport, par la culture, cela doit être au cœur de nos priorités.

Je salue le niveau d'investissement et je suis d'accord avec vous sur l'importance de maintenir en cette période de crise un niveau élevé d'investissement, car c'est aussi l'assurance de soutenir les entreprises du BTP et de contribuer au maintien de l'emploi. Cependant, j'attire notre vigilance à tous. Nous avons bénéficié, les dernières années, d'une situation particulière plutôt confortable avec des taux bancaires bas, mais surtout, comme le montre clairement le graphique de la page 5, avec le fait que la ville a vendu de nombreux biens. Une fois que les bijoux de famille sont vendus, il faut trouver de nouvelles solutions.

En commission des finances, M. VERCHERE, vous avez évoqué la dette héritée de nos prédécesseurs. Dans le mandat précédent, la dette a plus que doublé et je découvre ce soir que c'était un engagement de campagne. Je n'ai pas ce souvenir que nous nous étions engagés à doubler la dette. Cette évolution de la dette, dans le mandat 2014-2020, surtout dans ce contexte de vente de biens, va nécessairement nous contraindre pour la suite. Vous vous engagez dans ce document sur une baisse de la dette et je suis effectivement convaincu que nous devons être vigilants, d'autant que la crise nous ne nous donne guère de visibilité sur les années futures, tant en interne que dans les capacités de l'État à accompagner les territoires.

Monsieur le Maire : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER: Vous nous proposez ce soir de débattre des orientations budgétaires, mais en réalité je me fais peu d'illusions sur la nature et de l'issue de ce débat dans lequel les informations données sont sélectionnées et filtrés par votre majorité et les propos de l'opposition seront systématiquement caricaturés et dénigrés.

La rigueur budgétaire domine au moment où nos concitoyens ont besoin d'espoir et de vision. La crise économique, écologique, sociale et démocratique est une crise totale qui nous oblige tous et toutes. Les communes sont en première ligne, besoin imminent de service public de qualité, besoin de soutien à l'activité économique, à la transition écologique, à toutes les strates de la vie politique, des moyens considérables devraient être mis sur la table. L'État nous répond de nous débrouiller. Notre maison brûle, comme disait un ancien Président, et nous regardons notre porte-monnaie. Nous surveillons la dette comme le lait sur le feu, alors que nous avons une économie à reconstruire et une planète à sauver

Il est temps vraiment que nous changions de cap et que préserver l'épargne brute ne soit pas l'alpha et l'oméga de l'action publique, alors que des personnes dorment à la rue, des étudiants ne mangent pas à leur faim, des chefs d'entreprise mettent la clé sous la porte et des salariés ont peur de perdre leur emploi. Ce débat a un goût d'absurde, comme beaucoup de débats auxquels nous assistons tous et toutes, ces dernières semaines. À quoi bon avoir des comptes à l'équilibre si c'est pour, dans quelques années, voir nos sociétés s'effondrer. L'État doit donner les moyens aux collectivités, non pas de maîtriser les dépenses de personnel, mais d'offrir le service public nécessaire à notre reconstruction. Au lieu de cela, vous promettez la construction collaborative d'un projet managérial mobilisateur.

Ce budget reflète notre impuissance à toutes et à tous. L'inaction politique nous coûtera, dans peu de temps, plus cher que les aides et les investissements massifs pour assurer une vie digne à nos concitoyens et mener la transition écologique dont nous avons besoin. Peut-être faut-il admettre collectivement que nos concitoyens attendent de nous bien plus de courage encore, bien plus de créativité pour l'intérêt général, et non pas des compétences comptables.

Monsieur le Maire: La parole est à Yves AUREGAN.

Yves AUREGAN: Lors de votre campagne, vous aviez annoncé trois priorités: la rénovation urbaine, la culture et la transition écologique.

Nous voyons bien les investissements correspondants à la rénovation urbaine, même si nous devrons être attentifs au suivi social de ces investissements, à la culture (Chabada, Médiathèque, Muséum), alors que pour la transition écologique, les choses sont moins nettes.

Vous affirmiez durant la campagne vouloir changer de braquet. Le moins que nous puissions dire, c'est que nous ne voyons pas cette volonté de changer de braquet dans ce que vous proposez comme investissement, et que nous cherchons dans ce DOB cette ambition qui était affichée. Nous voyons éventuellement quelques actions, ici et là, qui vont dans le bon sens (le plan vélo, la rénovation thermique des écoles), ainsi que des actions spécifiques sur le végétal, mais où est le budget, par exemple, pour la mise en œuvre des résultats des Assises de la transition Ecologique pour la Ville d'Angers. Pourquoi n'y at-t-il aucune ligne d'investissement dans les énergies renouvelables?

Il nous semble nous que ces actions ne sont pas à la hauteur face à l'enjeu. Comment avec de tels investissements allez-vous tenir vos engagements? J'imagine que M BRANCOUR pourrait me répondre que dans la notion de transition écologique, le mot important est transition, qu'il faut faire les choses très doucement, sinon c'est contre-productif, que le changement des pratiques du jour au lendemain n'est pas possible et que, contrairement à nous, vous êtes dans le réel et non dans l'idéologie.

À cela, je pourrais répondre que le réel, ce sont effectivement les lois économiques auxquelles vous faites souvent l'écho, mais que nous avons pu mesurer leurs fragilités et qu'elles sont souvent aussi dans une espèce d'idéologie implicite. Le réel, c'est aussi le changement climatique qui est là et qui va s'amplifier, l'effondrement de la biodiversité, la crise sociale qui s'amplifie avec le COVID, les inégalités qui explosent, etc. Il faut concilier tous ces réels et ce n'est pas simple. Nous n'avons jamais dit que cela l'était. Vous caricaturez souvent nos propos, comme le fait que nous voudrions interdire, alors que nous n'avons jamais dit que nous voudrions interdire la voiture. Les propositions que nous faisons se veulent toujours audacieuses, mais réalistes.

J'imagine que Monsieur le Maire pourrait aussi surenchérir en disant : « M. AUREGAN, quel dogmatisme, quelle hypocrisie. Vous ne savez pas lire un document d'orientations budgétaires. La transition écologique est au cœur de notre action ; la rénovation thermique dans le cadre du renouvellement urbain, c'est aussi de la transition écologique, sans compter le Territoire Intelligent qui est là pour accélérer la transition écologique. Votre opposition systématique décrédibilise la parole politique ; ». Je pourrais répondre que notre opposition n'est jamais systématique. D'ailleurs, les 2 prochaines délibérations qui suivent sur le parc de Villechien et la rénovation thermique, nous les approuvons. Ce qui décrédibilise aussi la parole politique, c'est qu'au lieu de répondre sur le fond, on fait des attaques personnelles et c'est aussi la communication et les slogans qui remplacent le débat politique.

Pendant le lancement des Assises de la transition Ecologique, il a été marqué en gros que la Collectivité s'engageait à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> de 60 %, d'ici 2030. Je souscris totalement, mais 2030 c'est dans 9 ans. Si je ne m'abuse, il faut faire une baisse de 9,5 % par an, d'ici à 2030. Je cherche un peu désespérément dans ce budget ce qui va nous conduire à une telle baisse.

Nous n'avons aucune idée du bilan du bilan carbone et du bilan ressources de ce document d'orientations budgétaires. Nous proposons d'ajouter une comptabilité écologique à la comptabilité financière qui nous est proposée. Combien de tonnes de CO2 investies? Combien de tonnes de CO2 évitées? Quelle amélioration de la qualité de l'air? Quelle est l'amélioration de la biodiversité.

Nous souhaiterions aussi une évaluation de l'impact social des orientations budgétaires pour les prochaines années, pour voir dans quelle mesure ce DOB permet par exemple de réduire les inégalités à Angers.

Le slogan du Territoire Intelligent était « le territoire intelligent accélère la transition écologique du territoire ». Effectivement, cela représente dans ce budget 3,7 millions d'euros pour cette année et, au total, 8 millions d'euros d'ici 2023, sans compter tout ce qui va être fait au niveau de l'agglomération. Comme je ne veux pas être trop long et que cela concerne plus l'agglomération, je vais me concentrer sur la rénovation de l'éclairage public pour comprendre le phénomène d'accélération. Cette action de changer l'éclairage public vers des choses plus économes, cela va effectivement dans le bon sens, dans le sens d'une réduction du CO 2 émis. Par contre, si j'ai bien lu les documents, le remplacement des lampadaires

publics va nous faire économiser 7 millions de kilowattheure d'électricité, soit 700 tonnes de CO 2 sur l'agglomération.

Pour situer les ordres de grandeur, chaque habitant de l'agglomération émet 4 tonnes de CO2 par an, en ne comptant que le CO2 émis sur le territoire. Ce qui veut dire que sur l'agglomération, nous émettons 1,2 million de tonnes de CO2. L'effet de la réduction sur les éclairages publics est une réduction de 0,06 % du CO2 émis. Cela est très loin des objectifs fixés et l'effet d'accélération du Territoire Intelligent n'est pas super net sur ce point-là.

Nous sommes favorables à ces investissements sur les points lumineux plus économes qui vont dans le bon sens et qui seront remboursés grâce aux économies faites. Néanmoins, nous pouvons nous poser la question de savoir s'il n'y aurait pas eu des actions globalement plus efficaces pour accélérer la transition écologique, que le territoire intelligent qui va aggraver notre capacité d'investissement pour de nombreuses années.

Pour conclure, nous ne sommes pas dogmatiques. Nous sommes juste inquiets pour Angers, inquiets de voir une situation sociale se tendre, de voir les injustices se creuser, inquiets que vous n'alliez pas suffisamment vite et avec suffisamment d'audace vers une transition écologique et solidaire dont notre territoire a besoin, inquiets que vous restiez bloqué dans des solutions qui se veulent modernes, mais qui ne font que refléter les modes de pensée d'un vieux monde qui craque de partout. Nous continuerons de proposer aux Angevins et aux Angevines des solutions audacieuses et réalistes pour notre territoire et des solutions qui nous semblent à la hauteur des enjeux écologiques et solidaires de notre Ville.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane PABRITZ.

Stéphane PABRITZ: Je voulais juste répondre à Mme CAMARA-TOMBINI sur deux choses.

Quand j'entends dire qu'il y a des pas-de-porte qui sont vides, c'est complètement faux. Au contraire, il y a une dynamique commerciale qui est très importante. En ce qui concerne la Roseraie, il y a eu l'ANRU, il y a quelques temps, avant que nous n'arrivions aux affaires.

La seconde chose est que je ne trouve pas très correct d'attaquer ma collègue, comme vous l'avez fait. Nous connaissons tous cette collègue. C'est quelqu'un d'intelligent et intègre. Je suis déçu que nous parlions de cela au Conseil municipal.

Monsieur le Maire: La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON: Vous m'avez mise en cause, Mme CAMARA-TOMBINI. Evidemment, je ne peux pas rester sans vous répondre et pourtant je ne souhaite pas polémiquer. Je n'ai aucun problème avec la couleur de peau dans les quartiers ou ailleurs. Ceux qui me connaissent et connaissent mon engagement militant, étudiant, humaniste, centriste, d'élue aussi maintenant, depuis quelques années, le savent.

Ma phrase, lors de cette émission sur RCF, a pu être maladroite, a pu également être mal interprétée, mais ne polémiquons pas sur les mots, parce que derrière cela ne doit pas cacher la réalité et ne doit pas nous empêcher d'agir. Ne nions pas les difficultés, vous les avez évoquées, que rencontrent un certain nombre d'habitants au quotidien dans certains quartiers. Le problème, ce sont les multiples atteintes qui se banalisent, des atteintes au vivre-ensemble et à la tranquillité qui deviennent presque normales ou, en tout cas, qui se normalisent et que nous ne pouvons pas accepter.

Notre problème collectif à nous qui représentons les Angevins, c'est la restauration de l'autorité, le respect, mais c'est aussi, et nous ne pouvons que le regretter sur un quartier qui a eu cette chance d'avoir de la rénovation urbaine et sur laquelle nous pouvons nous interroger un peu, le manque de mixité.

C'est cela que j'ai évoqué et que j'ai eu l'occasion de préciser dans la presse ce matin. Notre travail d'élus, c'est d'être sur le terrain au quotidien, d'être aux côtés des habitants, de ceux qui s'interrogent, qui doutent, qui veulent construire, qui parfois sont en révolte. Alors loin des polémiques, laissons certains polémiquer, moi je préfère agir.

Monsieur le Maire : La parole est à Roch BRANCOUR.

Roch BRANCOUR: Je voulais apporter quelques éléments de réponse à l'intervention de M. AUREGAN. Ne vous adonnez pas vous-même à ce que vous reprochez aux autres de faire. Lorsque vous dites que notre conception de la transition est d'aller très doucement, c'est forcément, sinon une caricature, une manière de travestir nos propos. À l'image de Mme CAMARA-TOMBINI qui trouve que nous n'avons pas assez écrit le mot jeune ou jeunesse dans le document et qui semble en déduire le manque de faits pour la jeunesse, de votre côté, vous semblez déduire que la rareté du mot transition écologique dans les intitulés de notre documentation budgétaire rend notre investissement en le matière insuffisant.

Vous avez parlé de slogan. Je voudrais vous citer quelques actions concrètes. L'investissement dans le tramway, le transport et le report modal que cela développera, c'est de la transition écologique. la désartificialisation du parc de Saint-Serge et la possibilité de pouvoir avoir une zone d'expansion des crues c'est de la transition écologique, la centrale de production d'énergie sur le toit de la patinoire qui produit de l'énergie et qui est consommée sur place, c'est de la transition écologique, la réhabilitation des bâtiments anciens plutôt que de les démolir pour les reconstruire, c'est de la transition écologique, le réemploi des matériaux, quand il y a des travaux de réseaux qui sont réalisés pour d'autres travaux de voirie sur l'espace public, c'est de la transition écologique, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique, c'est de la transition écologique, l'obligation que nous sommes en train d'instaurer dans le PLUi qui est une obligation de réaliser au moins 25 à 30 % de pleine terre sur les parcelles, c'est de la transition écologique, la réduction de vitesse sur les voies sur berges qui diminue la pollution sonore et de l'air, c'est de la transition écologique, le remplacement des ampoules dans les lampadaires par des leds, c'est de la transition écologique, la rénovation des logements HLM privés entamée sous le précédent mandat et qui va s'amplifier sous le mandat actuel, c'est de la transition écologique... Nous pouvons lister énormément de choses, qui ne sont pas dans nos documents budgétaires, marquées « transition écologique », parce qu'elles sont dans toutes les autres catégories (transport, aménagement du territoire, construction de bâtiments, etc.)

C'est un peu heurtant de parler de slogan et de réduire vos propos au fait de dire que la transition écologique chez nous, c'est un slogan.

Monsieur le Maire: La parole est à Arash SAEIDI.

Arash SAEIDI: Compte tenu de la crise et de l'année qui arrive, je suppose qu'il y a une petite progression, mais je crois que le budget CCAS et les subventions d'autres associations sont à peu près constantes. Je suppose qu'il y a des vases communicants... Voilà, je voulais avoir un peu plus de détails là-dessus, puisque je pense que le budget solidarité, notamment certaines associations que la ville a déjà soutenues, l'année dernière, comblant parfois les carences d'autres collectivités, vont continuer.

Dans quelle mesure vous avez anticipé les besoins qu'auraient par exemple les associations sportives, qui vont avoir peut-être quelques difficultés au redémarrage, les associations de solidarité également qui ont beaucoup plus de travail dans la période qui arrive?

Pour en revenir sur le petit aparté, j'ai envie de vous prendre au mot, Mme BEHRE-ROBINSON. J'ai envie de rebondir sur la 2<sup>e</sup> partie de votre phrase, c'est à dire la mixité. Effectivement, je pense, comme vous, qu'il y a un problème de mixité, qu'il y a une certaine carence de l'État dans ces quartiers, depuis de longue date. Ce n'est effectivement pas le fait de la Ville. L'État a laissé ces quartiers parfois dépérir. Ce

n'est le rôle uniquement de la Ville, mais j'aimerais que nous nous engagions à réinvestir ces quartiers, dans l'urgence, par la solidarité et plus loin par un accompagnement, par une revitalisation du tissu associatif. Nous sommes totalement à votre disposition pour voir s'il y'a des moyens de réimplanter des clubs sportifs, par exemple. Je sais que le fait que la collectivité impulse la création de clubs sportifs dans un quartier n'est pas la solution la plus parfaite, mais peut-être que nous pourrions faire un effort particulier. Nous pourrions aider des acteurs culturels associatifs à se réimplanter au redémarrage post crise.

En matière de mixité, je vous rejoins. J'aimerais que nous ayons une politique de logements sociaux alors. Je sais que ce n'est pas la ville, mais puisque les gens qui sont dans ce cénacle vont aussi dans l'agglomération, j'aimerais que nous développions une politique d'implantation de logements sociaux, pas toujours dans les mêmes quartiers, aussi en centre-ville et que peut être nous mixions un peu les deux... Chaque commune de l'agglomération doit prendre sa part et ne pas mettre tous les logements sociaux à la Roseraie et tous les beaux pavillons dans d'autres communes.

Monsieur le Maire: La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI: J'entends vos propos Mme BEHRE-ROBINSON et j'accepte l'idée que cela puisse être une maladresse. Je pense que c'est bien de pouvoir le reconnaître et de le dire. J'ai pris le soin d'écouter le débat avant de réagir, parce qu'il me semble important de comprendre à quel moment cela pouvait être dit.

Je redis notre volonté de travailler à un plan d'action global sur les quartiers, parce que je crois qu'il y a réellement besoin de mettre en place des actions dans ce domaine-là. A l'occasion d'un DOB, c'est aussi l'occasion de faire des propositions d'orientations. Je redis aussi que nous avions émis le souhait, il y a quelques mois à l'échelle de l'agglomération, de pouvoir travailler aux orientations stratégiques en matière de logement. Ce sont des débats qui ont lieu au sein des séminaires de l'agglomération, et nous aimerions participer, dire des choses.

Il y a de véritables enjeux pour la suite. Je redis notre volonté de travailler à vos côtés, à la mise en place de ces actions dont nous sommes persuadés qu'elles sont nécessaires. J'espère, puisque nous sommes là dans un DOB et que nous nous reverrons dans quelques semaines pour voter le budget primitif, que nous aurons l'occasion, d'ici là, d'avoir des propositions qui viennent amender ce DOB et qui soient prise en compte dans le cadre du budget primitif.

Monsieur le Maire: Ce n'est que le DOB et nous aurons le budget dans un mois. Je vais clore ce débat en apportant quelques réponses à ceux qui n'en auraient pas eu.

D'abord, en ce qui concerne l'incise concernant mon adjointe à laquelle je redis ma confiance et mon soutien le plus total. Il peut arriver à tout le monde d'avoir un propos, à l'occasion d'une interview, qui dépasse sa pensée ou qui est maladroit. J'aime penser qu'une fois que nous avons dit que la maladresse était acquise, nous n'y revenions pas. Le sujet, à un moment, est de se concentrer sur ce que nous faisons pour les Angevins et que ce sont les actes qui parlent.

Je vous ai trouvé très habile, Mme CAMARA-TOMBINI, parce que vous avez tout dit et vous n'avez rien dit. Vous avez à la fois insisté sur le fait que nous manquions de repères, qu'il fallait sans doute être capables de retrouver une boussole sur un certain nombre de sujets. Vous avez appelé de vos vœux un certain nombre de priorités, tout en disant qu'il fallait investir, mais qu'il fallait prendre du temps pour réfléchir, qu'il fallait miser sur les quartiers, mais qu'il fallait faire sur pause. À l'arrivée, tout le monde peut s'y retrouver, mais quand nous sommes en responsabilité, il faut faire un choix. Le pire, c'est que je pense, en fait, que tout ce que vous souhaitez, c'est tout ce que nous faisons. Vous dites qu'il faut faire plus pour les quartiers ; le budget qui vous est présenté, cette année, c'est exactement ça.

Le voter, c'est, en janvier prochain, une mairie de quartier pour le quartier de Belle-Beille qui n'en a pas, c'est le doublement de la surface du gymnase de Monplaisir, c'est de l'accompagnement de la réfection de la cité scolaire de Monplaisir, c'est un commissariat de quartier pour la Roseraie, c'est la poursuite de l'implantation de caméras de vidéoprotection qui nous ont permis de retrouver une partie des auteurs et d'éviter que les enfants, qui sont dans les écoles de ce quartier, dont vous parlez et qui ont du mal à dormir à cause du bruit la nuit, est un espoir, parce que nous aurons arrêté ceux qui s'amusent à brûler des voitures qui appartiennent le plus souvent à des familles monoparentales et qui les empêchent de travailler ou de mener une vie sociale normale, d'avoir le droit à une existence paisible et normale dans ces quartiers. C'est donc exactement ce que nous faisons en investissant dans ces quartiers

La Roseraie, à bien des égards, a été une opération de renouvellement urbain intéressante. Elle nous sert par rapport à ce qu'il faut faire et dans 2 ou 3 domaines par rapport à ce qu'il ne faut pas faire. Nous ne voulons pas minéraliser les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, de la même manière qu'ont été minéralisées toutes les places de vie au niveau du quartier de la Roseraie. Nous voulons penser les vitalités commerciales davantage sur le modèle, pour nous, de la rénovation urbaine que vous avez réussie qui est celle du Grand-Pigeon, que sur celui de la Roseraie où nous nous sommes trop concentrés sur les bâtiments et pas assez sur ce qui se vit dans ces bâtiments. Nous nous sommes concentrés sur ce qui se voit et pas suffisamment sur les autres aspects.

C'était les premières opérations de renouvellement urbain en France. Je ne suis pas en train de faire un procès politique à qui que ce soit. Je dis que nous avons globalement hérité d'une situation et d'une opération de renouvellement urbain qui a mis le paquet sur le béton et sur l'urbain, au lieu de se préoccuper de l'humain. C'est exactement ce que nous ne voulons pas reproduire dans les schémas sur lesquels nous allons, et en particulier même si cela est critiqué par certains, mais de ce point de vue, c'est au moins soutenu par M. SAEIDI, dans la volonté d'aller diminuer la part de logements sociaux dans certains quartiers, pour qu'ils soient reconstruits ailleurs dans le cadre d'une politique de peuplement, dont les principes ont été arrêtés à l'agglomération au dernier mandat. Nous sommes exactement là-dessus avec 991 démolitions sur les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir qui vont être construits ailleurs et qui s'accompagnent de près de 4 000 résidentialisations en rénovation énergétique sur l'ensemble de ces secteurs.

Je précise que le distributeur de billets de la place Jean XXIII, malgré la polémique, a bien été maintenu, compte tenu de la façon dont nous nous y sommes pris et que nous sommes en train de racheter les fonds de commerce de la place Jean XXIII, précisément pour ne pas laisser cette désertification se passer et pouvoir maîtriser une recommercialisation de ces espaces, en nous interrogeant sur le niveau des loyers et sur le type de commerces pour préserver une mixité à laquelle nous sommes tous attachés.

Vous nous avez expliqué, Mme SCHWEITZER, que vous aviez l'impression de participer à un débat absurde. Je vous remercie d'y avoir participé. En me permettant de comprendre pourquoi vous le qualifiez d'absurde, vous propos vous ont donné raison. À part dire que l'argent n'a pas d'importance, cela n'a pas de valeur, cela ne sert à rien d'équilibrer les comptes, je n'ai toujours pas compris ce qu'étaient potentiellement les sujets sur lesquels vous considériez qu'il y avait des efforts à faire. Vous semblez penser que plus nous embauchons de fonctionnaires, mieux cela fonctionne. Allez demander aux Vénézuéliens ou à ceux qui étaient de l'autre côté du rideau de fer comment ça se passe et vous risquez d'avoir un témoignage un peu moins idyllique que celui que vous prétendez.

Dans le genre, M. AUREGAN, je fais les questions et les réponses, ce n'est pas mal. Je vais vous répondre exactement de la façon dont vous m'avez répondu. Vous nous avez fait un long exposé pour nous expliquer qu'il fallait que nous changions de braquet, en contredisant d'ailleurs un peu au passage Mme CAMARA-TOMBINI qui dit qu'il faut que nous mettions sur pause pour réfléchir. Vous vous dites qu'il faut que nous accélérions quel que soit l'endroit dans lequel nous allons. Vous êtes parti dans des considérations extrêmement techniques, en faisant juste un hors-sujet dès le début. Vous vous étonnez qu'il n'y ait pas de ligne sur les énergies renouvelables, alors que la compétence énergie est à

l'agglomération. Vous vous demandez où sont les conséquences des Assises de la transition Ecologique, alors que nous avons indiqué qu'il y aurait d'abord une phase de validation démocratique en associant ensemble des habitants du territoire. Je peux comprendre que ce ne soit pas dans votre modèle de société et que, sur un certain nombre de domaines, il faut pratiquer une écologie punitive dans laquelle nous ne demandons pas leur avis aux gens, mais pardonnez-nous d'avoir une autre approche et une autre méthode qui, accessoirement, en plus correspond à des engagements que nous avons pris. Quand vous commencez une intervention en expliquant que vous avez en face de vous des gens qui caricaturent vos propos, je ne comprends pas la manière dont vous vous y prenez pour faire en sorte de vous redonner de la crédibilité.

Nous aurons l'occasion en particulier à l'agglomération qui concentre ces crédits autour de la Transition Ecologique de les comptabiliser et de vous en présenter le niveau. Plus de la moitié de nos dépenses d'investissement à l'agglomération sont directement reliées à cette priorité sur la Transition Ecologique et je ne fais que légèrement anticiper ce qui vous sera présenté dans les budgets, puisque nous vous présenterons, pour l'année qui arrive, aux titres de ces 3 priorités, ce que sont les niveaux. Quand nous vous donnerons ce chiffre, vous nous expliquerez que c'est de la communication ; si nous ne vous le donnons pas, vous expliquerez que c'est parce que nous n'avons pas de volonté politique. Notre ambition n'est pas de vous convaincre ; c'est que les Angevins continuent de voir qu'il y a ceux qui parlent et qu'il y a ceux qui travaillent.

Je vais clore ce débat en répondant de manière directe à M. SAEIDI qui s'interrogeait sur le soutien aux associations, en particulier sur les associations sportives, et en redonnant à ce DOB la valeur qu'il mérite. Si vous prenez le DOB d'il y a un an et que vous prenez la réalité de ce qui a été d'exécution budgétaire, vous vous rendez compte que nous avons fait des ajustements tous les mois, compte tenu de la crise. Je ne sais pas comment nous terminerons cette année, parce que je partage l'idée que la crise n'est pas derrière. Aujourd'hui, nous n'avons pas de demande de la part des associations sportives ou des associations tout court. Nous avons indiqué que nous continuions notre engagement de maintenir les niveaux de subvention. Dans un certain nombre de clubs de sport, ce qui coûte cher, ce sont les déplacements. Paradoxalement, quand vous vous retrouvez à garantir un niveau de subvention avec en face certaines dépenses qui ne sont plus là, le principal sujet n'est pas celui de l'équilibre budgétaire, mais celui de la cohésion. C'est celui du risque de pas retrouver les licenciés, de la perte de repères, de la perte de lien social. Ce n'est pas d'abord, à la minute où nous parlons, une question budgétaire. Ce qui vaut pour le sport, vaut pour la culture. Je suis allé, avec Nicolas DUFETEL, visiter une salle de musiques actuelles. Le directeur était surpris que nous ayons maintenu l'intégralité de nos subventions au Chabada. Si nous entendons peu de voix à l'intérieur du champ associatif, c'est parce que nous avons maintenu ces niveaux d'engagements, vis-à-vis des uns et des autres.

Je termine par vous, Mme CAMARA-TOMBINI, en vous donnant pleinement raison sur la nécessité de faire davantage pour notre jeunesse. Ce matin même, notre municipalité était consacrée exclusivement à cette question. C'est l'occasion pour moi de vous dire que ce sera un sujet qui sera très bientôt réévoqué par notre assemblée. Après avoir voté le plan contre l'isolement, nous avons eu l'occasion de voter des subventions à la Fé2A pour l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire. Le local qui va accueillir cette épicerie sociale et solidaire a été trouvé sur le quartier de Belle-Beille. Il sera inauguré au mois de mars. Vous avez vu que, depuis le début de cette année, nous travaillons également avec les sites d'enseignement supérieur et que, au travers de la mise à disposition du Centre des Congrès, l'ISTOM puisse reprendre une partie de ses cours en présentiel. C'est un dialogue beaucoup plus étroit avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur que nous avons lancé pour regarder quel autre type de mise à disposition nous pouvions imaginer pour permettre de sortir de la solitude ces jeunes et ces étudiants. Exactement dans la même veine, nous sommes convaincus que nous avons d'autres actions à mener, à conduire et qui feront l'objet de notre engagement dans les prochaines séances.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais apporter en vous disant que l'essentiel est à venir. L'essentiel, c'est précisément la présentation du budget dans un mois. Je pense que les présentations qui vous sont faites, d'abord à l'agglomération dans quelques jours avec le budget qui sera présenté dans sa

totalité et qui contiendra un niveau de précisions plus important pour répondre à une partie des questions que vous avez posées. Ensuite, celui qui sera présenté à la fin du mois de mars à la Ville, en tenant compte de vos remarques, sera une occasion de nous donner les moyens d'agir et de soutenir l'ensemble des acteurs économiques, associatifs, culturels, sportifs tout au long de cette année 2021.

Délibération n° DEL-2021-36 : le Conseil Prend acte

Le Conseil Municipal prend acte.

ক্তপ্ত

#### Délibération DEL-2021-37

## PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins - Aménagement de la plaine de jeux du quartier de Villechien - Lancement de la consultation

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de son schéma directeur des paysages angevins, la Ville d'Angers engage la réhabilitation de parcs, jardins, squares et paysages de voirie en cohérence avec une conception et une gestion écologiques et durables de ces espaces.

La réhabilitation de la plaine de jeux Villechien s'inscrit dans cette volonté municipale.

Situé dans le quartier Justice, Madeleine, Saint Léonard, la plaine de jeux Villechien est un espace arboré de 16 000 m². L'accès principal se situe sur la rue Gabriel Lecombre.

Le parc est composé d'espaces enherbés, de grands arbres, de bancs, de tables de pique-nique et de deux buts de foot. La plaine de jeux est majoritairement fréquentée par les riverains proches et reste peu connue par les habitants du quartier car relativement confidentielle.

Une concertation a été menée avec le Conseil Consultatif de Quartier (CCQ) fin 2019 sous la forme de 3 ateliers de co-conception et a permis de définir et hiérarchiser les objectifs d'aménagements suivants :

- requalification de l'entrée du parc et création d'un parvis,
- création d'une boucle piétonne autour du parc,
- création d'une aire de jeux avec une zone dédiée pour les plus petits (3-6 ans) et une structure pour les plus grands (6-12 ans),
- intégration de modules sportifs,
- création d'un ouvrage de rétention des eaux de pluie,
- mise en place d'une aire de liberté canine,
- plantation d'un boisement,
- plantation d'arbres fruitiers,
- positionnement de mobilier de détente et de tables de pique-nique,
- mise en place d'une borne festive,
- intégration d'une boîte à lire.

Pour rappel le projet étant situé en « zonage AC1 », une présentation du projet a été faite à l'architecte des Bâtiments de France le 29/04/2020.

Trois ateliers de concertation ont été organisés avec les habitants du quartier :

## \$ 1er atelier: 25/06/2019

Réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic partagé.

#### \$ 2<sup>ème</sup> atelier : 01/10/2019

Co-construction autour des plans du square et hiérarchisation des priorités d'aménagements pour les habitants.

## \$ 3 deme atelier : 10/12/2019

Synthèse de la précédente concertation avec présentation d'une esquisse avec deux variantes en tenant comptes des impondérables.

Ce dernier atelier a permis d'arrêter le projet et d'établir la programmation des travaux à mener qui comprendront la réalisation d'espaces paysagers et d'équipements ludiques, ainsi que l'implantation d'un ouvrage de régulation des eaux pluviales.

Il est donc proposé de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la plaine de jeux Villechien dont l'estimation s'élève à 510 000 €. La consultation est composée de deux lots :

- lot 1 : Travaux VRD et réalisation d'un bassin de régulation des eaux pluviales
- lot 2 : Aménagements paysagers et mobiliers urbains.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021 Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

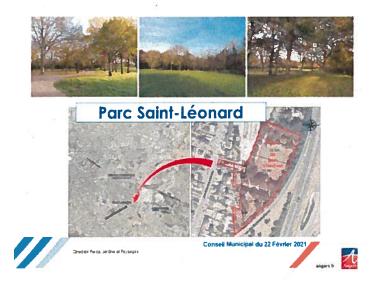
#### **DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à rechercher toute subvention liée à ce projet auprès de financeurs potentiels et à signer toute convention en ce sens.

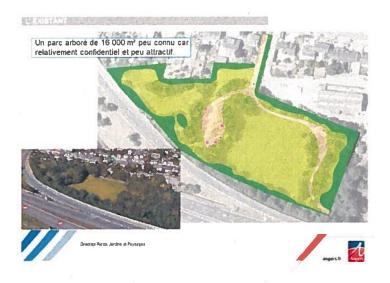
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

৵৽ঌ



Hélène CRUYPENNINCK: Notre ville compte 100 m² d'espaces naturels ou paysagers publics par habitant et chaque habitant a accès à un de ces espaces, à moins de 500 mètres de son domicile. La plaine de jeux de Villechien, que nous allons plus tard vous proposer de renommer, est l'un de ces espaces naturels. Nous vous proposons le projet de réaménagement de cet espace qui marque la première étape de notre engagement de campagne de réaménagement d'un parc par an.

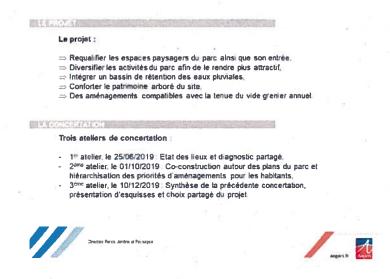
Cette opération de réhabilitation s'inscrit pleinement dans nos objectifs de transition écologique, tant pour la conception que pour la gestion, tout en s'adaptant aux usages. En parlant d'usage, Monsieur le Maire, je vais laisser la parole à Maxence Henry, adjoint du quartier Justices-Madeleine-Saint-Léonard, qui nous présentera les étapes de concertation et la priorisation des usages qui en ont découlés et qui conduisent à cette proposition de l'aménagement de la plaine de jeux de Villechien.



Maxence HENRY: Nous sommes en plein dans la transition écologique. Il s'agit du premier parc issu de ce plan. Après une place par an, nous allons mettre en œuvre un parc par an.

Je vais resituer la plaine de Villechien pour celles et ceux qui ne la situerait pas. Nous sommes à Saint-Léonard, derrière l'église Saint-Léonard. L'entrée principale de cet espace est rue Gabriel Lecombre. C'est un très bel espace de 16000 m², assez peu connu et assez peu pratiqué par les habitants, alors que sur le

quartier Justices-Madeleine-Saint-Léonard, contrairement au reste de la ville, la moyenne des espaces verts publics par habitant est autour de 6 à 7 m². C'est le quartier qui dispose le moins d'espaces verts publics, mais de beaucoup d'espaces verts privés.



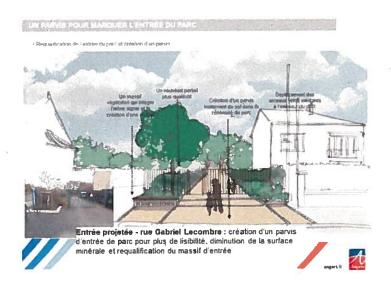
Maxence HENRY: Il y a une forte attente, exprimée par les habitants, d'avoir un lieu où se retrouver d'une manière agréable en famille. Dès 2019, nous avons mis en place une démarche de concertation, avec 3 étapes différentes de concertation, qui regroupait le Conseil de quartier, la maison de quartier, l'association des habitants, les habitants eux-mêmes volontaires. Nous sommes retrouvés jusqu'à une cinquantaine de participants pour ces ateliers.

Trois ateliers, tout au long de l'année 2019, à la fois pour faire un état des lieux et un diagnostic dans une démarche de concertation, un atelier sur la co-construction du projet et, ensuite, après un très beau travail de de la Direction Parcs et Jardins, nous avons pu faire une synthèse et voir concrètement ce que nous y souhaitions.



Maxence HENRY: Vous avez sur cette diapositive ce que sera cet espace à la fin de l'année. C'est un espace qui va être aménagé afin chacun et chacune puissent y accéder, y pratiquer du sport, s'y promener, pique-niquer et y jouer avec deux espaces ludiques différents, pour des âges différents de 3 à 12 ans. Un espace sportif avec des agrès sportifs d'extérieur, un espace de pétanque, un terrain de foot qui reste informel et un espace global qui pourra continuer à recevoir des événements un peu festifs, comme un vide-greniers, ce qui explique la présence d'une borne à eau et d'une borne d'arrivée électrique. Enfin, une mise en avant importante des arceaux vélos qui seront présents aussi bien à l'intérieur du parc qu'à l'entrée du parc.

Je terminerai juste sur cette diapositive par vous montrer que sur la partie nord-est de la diapositive, il y a un espace de liberté canine très important, de plus de 90 m².



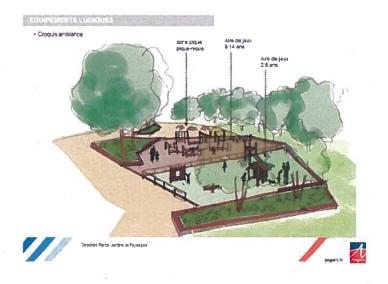
Maxence HENRY: Cette entrée de parc va être entièrement réaménagée. L'entrée n'est pas très engageante et il nous a semblé important de végétaliser d'une manière importante l'entrée de ce parc, réaménager l'accès avec un arbre signal, qui a déjà été planté pardon et qui est déjà opérationnel, en quelque sorte. Le parc Saint Léonard, tel sera le nouveau nom de cet espace. Un nom ressorti de la consultation avec les habitants et avec l'association de quartier et qui permet de le situer facilement géographiquement et faire en sorte que, demain, ce soit un espace familial où il soit plaisant de pouvoir s'y promener, passer du temps, jouer, faire du sport, redonner aux habitants du quartier Justices-Madeleine-Saint-Léonard un lieu agréable avec le plaisir de prendre l'air.

**Hélène CRUYPENNINCK:** Pour compléter sur cette entrée, nous avons souhaité tirer le végétal et qu'il soit vraiment visible depuis la rue Gabriel Lecombre, via cette cet arbre signal. Pour rappel, nous nous sommes engagés à planter 50 arbres signaux par an.

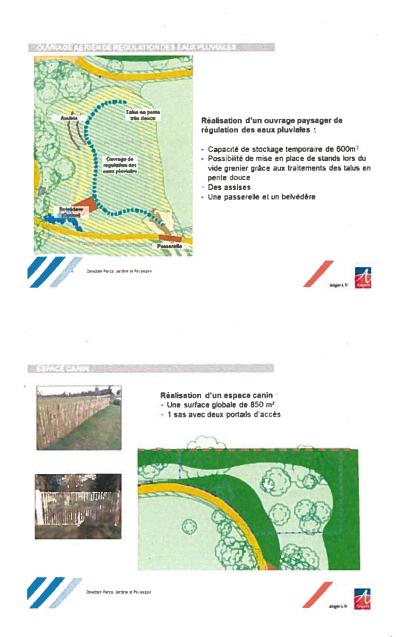
Une des partie importantes et structurelles pour ce parc est l'ouvrage aérien de régulation des eaux pluviales. Lorsqu'il y a des fortes pluies, ce parc est inondé. L'objectif de cet ouvrage de régulation des eaux pluviales est de de tenir compte de ces évènements, de ruissellement de ces eaux pluviales, dans cette logique de ville éponge, et de créer, de façonner un ouvrage d'une capacité de stockage temporaire de 600 m3 d'eau, qui soit compatible avec les usages souhaités par les habitants du quartier. Pour cela, l'objectif est d'avoir des talus en pente douce et, d'un côté de cet ouvrage de régulation des eaux pluviales, des assises qui permettent de pouvoir se poser et profiter de l'espace.

Nous sommes sur la partie boisement. C'est un de nos objectifs annuels: la plantation de 50 arbres fruitiers par an. Des arbres fruitiers qui sont en libre cueillette. Dans le parc Saint-Léonard, nous aurons la plantation de 6 arbres fruitiers, 20 arbustes à petits fruits et la création d'un boisement de 1 460 m² qui vient en complément de l'existant pour former au final une forêt urbaine de 3 000 m². En termes de plantation, ce sera plus de 1 750 jeunes plants d'arbres qui vont être plantés et près de 4 100 jeunes plants d'arbrisseaux et d'arbustes.

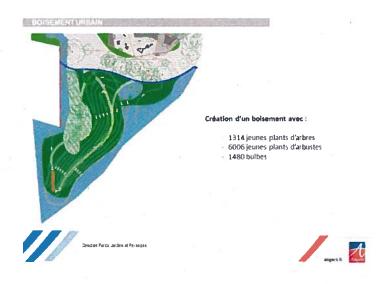
En bas à gauche, vous avez une illustration de ce qui a été fait à la forêt du Grésillé. L'objectif est de planter ce boisement complémentaire avec la même logique, tenant compte de la complémentarité des différentes essences et de la phytosociologie, c'est-à-dire que les jeunes plants d'arbrisseaux et d'arbustes vont dans un premier temps abriter les jeunes plants d'arbres pour leur permettre de s'enraciner durablement et de poursuivre, par la suite, leur croissance d'une manière plus sereine. En lisière de ce boisement, nous aurons des plantations d'environ 1 500 bulbes pour paysager cet espace.



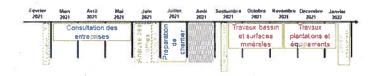
Hélène CRUYPENNINCK: Les équipements ludiques et sportifs sont des éléments qui sont fortement ressortis de la concertation. Avoir des espaces qui soient adaptés à tous les âges et à tous les usages sportifs. Concernant le mobilier, le choix se porte ici sur du mobilier en bois pour rester dans cet univers de parc très naturel.



**Hélène CRUYPENNINCK**: Le dernier élément qui est un espace canin de 850 m². Nous nous sommes servis du retour d'expérience sur l'espace canin du parc Balzac pour adapter la clôture et les portes d'entrée, avec un sas qui permet de pouvoir rentrer tranquillement dans le parc avec son animal.



### Calendrier prévisionnel



Estimation: 510 000 € (aménagements paysagers + ouvrage hydraulique)





**Hélène CRUYPENNINCK :** Voilà quelques éléments qui montrent bien l'inclusion, la prise en compte de l'ensemble des aspects de la transition écologique. Le planning vise une inauguration et une livraison en janvier 2022. Les budgets ont été estimés à 510 000 euros TTC.

Nous vous proposons, pour cette délibération, de nous autoriser à signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation des entreprises, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés. Les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation des prix après suppressions et les avenants sans incidence financière. L'objet de cette délibération est également d'adopter la dénomination parc Saint-Léonard pour ce site.

Monsieur le Maire : La parole est à Claire SCHWEITZER.

Claire SCHWEITZER: Je tenais à saluer le travail qui a été fait sur la présentation de ce projet qui a été présenté de manière très intéressante et claire. Je voulais souligner aussi la qualité du projet. Je le trouve inspirant pour le reste de la Ville. Au final, c'est un budget à 510 000 €. Le gain de « mieux vivre » par habitant est quand même assez faible, comparé à d'autres projets.

Faire de la transition écologique, ce n'est pas simplement des grands investissements. Il y a une réadaptation aux souhaits des habitants, à leur mode de vie. À ce titre-là, je trouve que le projet a été bien mené, bien présenté et, pour moi, il est inspirant et il devrait inspirer d'autres projets dans la Ville.

Monsieur le Maire : La parole est à Anita DAUVILLON.

Anita DAUVILLON: Un français sur deux déclare avoir un animal de compagni. Aujourd'hui, le débat sur le bien-être animal est au cœur des collectivités, puisqu'il faut prendre en compte le partage des espaces avec nos animaux. Les actions en faveur de l'animal en Ville participe à une cohabitation apaisée entre les animaux et les riverains. Je voulais vous remercier d'avoir pensé cet espace canin de presque 900 m². Même s'il est à titre expérimental pour l'instant, cet espace est un point positif pour partager entre les riverains et les animaux.

Monsieur le Maire: Ces interventions reflètent l'unanimité qui se fait jour. C'est l'occasion pour moi de saluer de la Direction des Parcs et Jardins. Nous avons des professionnels d'un excellent niveau qui nous accompagnent dans la conception d'une partie de tout ça. Notre vote unanime sera une manière de le souligner et de les accompagner.

Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-37 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽

#### Délibération DEL-2021-38

## PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

## Rénovation énergétique du Groupe Scolaire Anne Dacier - Marchés de travaux

Rapporteur: Jacques-Olivier MARTIN

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique de maintenance et de rénovation énergétique des bâtiments, la Ville d'Angers a décidé de procéder à l'amélioration énergétique du groupe scolaire Anne Dacier.

## Le projet consiste :

- au remplacement des menuiseries extérieures, stores, et volets roulants associés,
- au remplacement de l'isolation thermique des parois verticales,
- à l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée,
- au ravalement des façades.

Par ailleurs, le groupe scolaire est inscrit à l'Agenda d'Accessibilité Programmé de la Ville d'Angers. A ce titre, les travaux consistent en la construction d'un ascenseur et à lever les obstacles liés aux cheminements verticaux et horizontaux.

Après analyse des offres et négociations, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur a décidé d'attribuer les marchés pour un montant global de 1 456 008,43 € HT €, répartis comme suit :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant en € HT
01	Désamiantage	DEMCOH	62 999,15
02	VRD – gros œuvre - démolition	BAUMARD	181 488,48
03	Etanchéité - couverture	ANJOU ETANCHEITE	14 000
04	Isolation – Bardage	GOHARD	311 000
05	Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie	PARCHARD	400 000
06	Cloisons sèches – Isolation – Menuiseries intérieures bois – Faux plafonds	AGTI	100 000
07	Revêtement de sols souples – Peinture	VALLEE ATLANTIQUE	41 480,18
08	Ascenseur	ORNA OUEST NORD	20 560
09	Electricité courants forts et faibles	EIB	98 000
10	Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires	EIB	115 000
11	Modulaires	COUGNAUD SERVICES	111 480,62

**TOTAL** 

1 456 008,43

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

#### **DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus, ainsi que tout avenant de transfert relatif à ces marchés, les avenants ayant pour objet un changement d'indice de variation de prix après suppression et les avenants sans incidence financière.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.



# Rénovation Energétique dans les Ecoles

Présentation 22 février 2021





Jacques-Olivier MARTIN: Je vais vous proposer de partir de cette délibération et de dézoomer sur une présentation qui permettra de voir l'ensemble de nos travaux, de nos ambitions et notre volonté de changer de braquet sur certains éléments de façon discrète, mais efficace dans une part de nos établissements scolaires.

#### Groupe Scolaire Anne Dacier Rénovation énergétique



Wee depuis la cour maternelle

Planning de l'opération:

Travaux de Juillet 2021 à Août 2022

Coût travaux (y compris location de modulaires) :





Jacques-Olivier MARTIN: Nous partons de l'établissement du groupe scolaire Dacier. Nous vous avons présenté, au mois de septembre dernier, les ambitions que nous avions sur ce groupe scolaire. C'est une ancienne école normale, construite en 1968, qui, aujourd'hui, à huit classes en élémentaire pour environ 200 élèves et quatre classes en maternelle pour une centaine d'élèves.

Dans cette école, nous avons souhaité mettre en œuvre deux actions qui irriguent l'ensemble de nos opérations sur les bâtiments de la Ville : l'accessibilité pour environ 170 000 € (création d'un ascenseur, de rampes pour permettre à tous d'accéder facilement à l'école autant de l'extérieur qu'à l'intérieur) et une grosse opération de rénovation énergétique pour un peu plus de 1 100 000 (remplacement des menuiseries extérieures, pose de stores, de volets roulants en fonction de la typologie des orientations des locaux, de leur exposition, les isolations thermiques, des parois verticales, l'installation d'une ventilation contrôlée et le ravalement des façades pour accompagner tout cela avec une isolation par l'extérieur).

Dans cette délibération, il vous est présenté les 11 lots et les entreprises qui ont été retenues pour la réalisation de ces travaux. Les plus attentifs d'entre nous auront remarqué que la délibération du 28 septembre portée sur environ 1 391 000 euros et que, avec des ambitions légèrement corrigées, il y a une soixantaine de 1 000 euros en plus qui est présentés dans ces 11 lots. Quelques économies ont été faites sur les installations temporaires qui permettront de faire ces travaux dans un site toujours occupé par les élèves. Il a été rajouté une rampe d'accès PMR et il a été amélioré les vitrages afin de diminuer le transfert thermique. Il a été prévu d'installer quelques autres petites choses qui font que les 11 lots, au final, vous sont présentés dans cette délibération pour un montant de 1 456 000 euros.

Vous avez à l'écran la vue arrière du bâtiment avec la cage de l'ascenseur extérieur qui se repère facilement. Il vous est présenté le planning de l'opération en site occupé, à partir de cet été et jusqu'à la fin de l'été 2022, pour que l'ensemble du bâtiment soit rénové et accessible complètement pour la rentrée de septembre 2022.

Il y avait une autre photo où nous pouvions voir la façade extérieure, côté rue, et vous auriez aperçu la rampe, ainsi que l'isolation par l'extérieur et les fenêtres qui ont été changées.

## Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie Extension et Rénovation



Planning de l'opération : Travaux de Juillet 2019 à Août 2021

Coût travaux : 4 750 000 € HT





Jacques-Olivier MARTIN: Voilà ce projet important qui va être mené sur l'école Dacier et nous voulons profiter de cette délibération pour faire un focus et une information sur les éléments de rénovation énergétique que nous entreprenons sur les groupes scolaires. Trois grosses opérations sont actuellement en cours ou en programmation:

- Le groupe Pierre et Marie dans le quartier de Belle-Beille. Conjointement à la rénovation urbaine, vous avez des travaux qui sont en cours depuis juillet 2019. Deux ans de travaux qui mèneront à une rentrée de septembre 2021, avec une école entièrement rénovée énergétiquement. Dans la même logique, nous en profitons pour améliorer l'accessibilité. Un montant de 4 750 000 euros est en cours de réalisation dans ce programme.

#### Groupe Scolaire Gérard Philippe Restructuration et Extension



Planning de l'opération : Etude 2021 Travaux de début 2022 à août 2023





Le groupe scolaire Gérard Philipe. Nous sommes en phase de préparation des travaux avec une grosse opération sur l'isolation thermique du bâtiment. Des travaux prévus de commencer début 2022 pour se terminer pour la rentrée de septembre 2023. Le montant des travaux est estimé à 4 200 000 euros.

#### **Groupe Scolaire Voltaire Rénovation et Extension**



Planning de l'opération :
Concours d'architecture et études 2021/2022
Travaux 2023/2025
Coût travaux :
500.000.6 LT





Le groupe scolaire Voltaire. Dans le cadre de la rénovation énergétique, nous en avons parlé dans une délibération ces derniers mois qui vise à lancer le concours pour ce groupe scolaire Voltaire : rénovation, extension, mise aux normes... Nous nous donnons des moyens importants pour que dans nos groupes scolaires nous puissions améliorer les choses. Un concours et des études qui vont nous emmener jusqu'en 2022, des travaux qui sont prévus pour débuter en 2023 avec un coût de 6 500 000 euros.

## Opérations nouvelles d'améliorations énergétiques en 2021

GS Jules Verne - Remplacement des façades	225 000 €
GS Jean Rostand - Rénovation énergétique (étude 2021) 1	200 000 €
GS Bordillon - Raccordement réseau de chaleur	60 000 €
GS Cussonneau - Remptacement menuiseries (escatiers)	30 000 €
GS Robert Desnos - Raccordement réseau de chaleur	30 000 €
GS Jules Verne - Réfection étanchéité et isolation	25 000 €
GS René Gasnier Réfection des éclairages salles de classes	40 000 €
TOTAL	1 610 000 €
Distratio of Patronera Commensatore - Unite Energia	/ 9

**Jacques-Olivier MARTIN:** Je vais aussi vous parler de notre logique à plus court terme, sur des travaux que nous réalisons tout au long de l'année. Au sein du service des Bâtiments, il y a une ligne budgétaire qui s'appelle « gros entretien grosses réparations » qui sanctuarise 4 500 000 euros par an pour assurer la maintenance et des travaux d'ampleur plus modestes et tout aussi nécessaire que les quatre opérations qui viennent de vous être présentées.

Un moyen que nous nous donnons et sur lequel nous sommes désormais extrêmement fermes, c'est de réserver 50 % de cette enveloppe strictement pour la rénovation énergétique et, en particulier, pour les groupes scolaires.

#### Le Plan Energie Bâtiments

Dans le cadre de la **Transition énergétique**, la finalité de ce plan est d'améliorer l'empreinte carbone et contribuer à la baisse des consommations et des dépenses d'énergie

L'objectif du Plan Energie Bâtiment est de

réduire de 40 % ces consommations d'énergie en 2030 sur l'ensemble de notre patrimoine exploité soit 450 sites (périmètre de Territoire Intelligent)

13.5% déjà obtenus

porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030

16,17 dējā atteints





Jacques-Olivier MARTIN: Cette notion de rénovation énergétique s'inscrit dans un plan plus général au sein de la Ville qui s'appelle un plan énergie bâtiment, qui a été bâti à partir de la volonté de transition énergétique et qui se fonde sur les éléments de la loi Elan. Ce plan énergie bâtiment, qui a pour vocation et ambition d'améliorer notre empreinte carbone, qui a pour vocation d'accélérer la baisse des consommations et des dépenses d'énergie, se décline en deux grands objectifs:

- Le premier objectif est une réduction en 2030 et, c'est la loi, de 40 % de notre consommation en énergie pour les bâtiments de plus de 1000 m². Nous nous donnons des moyens plus ambitieux, puisque c'est sur la totalité des sites concernés que nous voulons atteindre cette diminution de 40 %, soit 450 sites au total pour la Ville d'Angers contre 120 si nous nous attachons à respecter uniquement ce que dit la loi Elan. Cette loi a été promulguée en 2019 et, d'ores et déjà, en comparaison avec 2010 qui est la norme par rapport aux 40 % de référence que nous devons atteindre en 2030, les actions qui avaient été menées depuis nous permettent de partir de 13,5 %. Nous continuons dans cette dynamique.
- Le second grand objectif est que l'énergie renouvelable soit à minima à l'équivalent de 32 % du mix énergétique en 2030. Là encore, c'est la loi et nous en sommes, dès 2019 à plus de 16 %. C'est en particulier parce que nous avons fait un effort important depuis des décennies, et que nous accélérons sur le chauffage urbain avec l'ensemble de nos 11 réseaux sur l'agglomération et les 9 sur la Ville d'Angers. Les grandes réussites que sont les chauffages à biomasse qui permettent d'avoir une chaleur qui, a minima, vienne de 80 % d'énergie renouvelable. C'est grâce à cela, en particulier, avec les moyens que nous nous donnons, les ambitions que nous affichons et que nous remplissions, que nous allons obtenir ces 32 % d'énergie renouvelable dans nos consommations, en 2030.

## Le Plan Energie Bâtiments 2020 en 7 actions

- 1 Sensibilisation des occupants de nos bâtments
- 2 Sensibilisation des enfants dans les écoles



- 3 Optimisation de notre patrimoine immobilier
  Optimisation de nos surfaces rationalisation et mutualisation
- 4 Territoire Intelligent. Audits énergébaues, Gestion Technique Centralisés, mailleure exploitation et surveillance des installations



5 - Exigences Environnementales dans nos investissements Bâtiments neufs E+C-

Rénovation - 40 % minimum



6 - Production Energies Renouvelables





Jacques-Olivier MARTIN: Je parle aussi rapidement de la production d'énergie verte que nous faisons directement sur la centrale biomasse. C'est une opération qui est bien pensée dans la logique de changement de braquet et d'aller plus loin encore dans la transition énergétique.

Je termine avec ma dernière diapositive qui vous permet par les 7 points qui vous sont présentés, les 7 actions, de vous montrer que ce plan énergie bâtiment a pour vocation d'impliquer la totalité des acteurs, des usagers et de nous tous sur le territoire de la commune, car la transition énergétique, certes, mais la meilleure maîtrise de la consommation énergétique passe par :

- la sensibilisation des occupants de nos bâtiments,
- la sensibilisation des enfants dans les écoles pour que, eux aussi, deviennent prescripteurs quand ils rentrent à la maison. « Ce n'est pas Versailles, ici » dit une pub, mais cela revient à ça.
- l'optimisation de notre patrimoine immobilier, car nous avons depuis de nombreuses années un plan stratégique immobilier qui nous permet de limiter les consommations énergétiques sur des surfaces qui ne sont plus utilisées ou d'optimiser leur utilisation. Je vous rappelle que c'est un million de m² qui sont chauffés sur la Ville d'Angers,
- le territoire intelligent nous permettra et nous permet déjà d'avancer sur une meilleure efficacité énergétique et sur une optimisation de notre gestion technique centralisée. La volonté et la réalité technique sont là aujourd'hui. Dans les services des Bâtiments, les établissements de la Ville sont connectés à un système informatisé, automatisé qui nous permet de contrôler à distance et grâce à une gestion technique centralisée, le chauffage de nos bâtiments.
- une exigence environnementale importante dans nos investissements,
- production des énergies non renouvelables,
- une grande attention à notre achat d'énergie.

Voilà ce que je voulais vous présenter en partant de l'école Dacier, en dé zoomant sur les trois grosses opérations en cours, les 7 pour spécifiquement 2021 et l'ensemble du plan énergie bâtiment qui est une volonté d'avancer dans cette direction d'une meilleure transition énergétique au service des Angevins.

Monsieur le Maire: La parole est à Caroline FEL.

Caroline FEL: Au-delà effectivement de plan énergie bâtiment qui concerne les bâtiments scolaires des écoles, je voulais saluer d'un mot le grand souci apporté par le service des Bâtiments à la prise en compte des besoins des élèves, des enseignants et des agents des équipes périscolaires pour la réalisation de ces travaux qui sont en site occupé.

Au-delà de la rénovation des bâtiments eux-mêmes, parallèlement, nous nous attachons à mener à un travail de fond sur les cours d'école dans ces bâtiments scolaires sur lesquels nous travaillons, en ce moment, après un premier diagnostic, qui vient de terminer, sur une réflexion autour des imperméabilisations et du retour et d'un reverdissement, autour des îlots de fraîcheur et de la capacité à avoir plus d'ombrage dans nos cours d'école et sur les usages, le respect des besoins des enfants et avoir des cours d'école qui soient plus respectueuses des besoins de chaque enfant à la récréation. Tous les enfants ne rêvent pas de faire du basket sur la partie bitumée de la cour et sur le terrain qui est peint, mais certains d'entre peuvent avoir envie d'un endroit calme, d'un endroit pour jouer à l'abri sous un arbre, dans une cabane, etc.

Nous sommes en train de travailler et de commencer à réfléchir autour de cela. Il y a des exemples intéressants dans un certain nombre de villes de France. Nous sommes en dialogue avec les équipes enseignantes des écoles concernées, aussi bien qu'avec les parents d'élèves et les équipes du périscolaire qui nous accompagnent. Nous en parlerons avec les enfants et je pense qu'il serait intéressant d'écouter ce qu'ils ont à dire sur les usages de ces bâtiments. Ils sont prescripteurs sur la réflexion autour des économies d'énergie, et ils seront, je pense, prescripteurs et heureux de développer des usages de cour de récréation dont nous savons qu'ils favorisent une forme d'apaisement des relations entre les uns et les autres.

Monsieur le Maire : La parole est à Stéphane LEFLOCH.

Stéphane LEFLOCH: Il est effectivement bien agréable d'entendre les mots « rénovation énergétique ». Au-delà de ces termes, ce que les élus d'Aimer Angers veulent saluer dans cette opération, ce n'est pas simplement une lutte contre le gâchis énergétique, c'est aussi le fait de mettre des enfants dans les conditions optimales pour recevoir le savoir, l'occasion de les valoriser, d'avoir l'espoir que cela puisse être pour certains un début de conscience qu'il y a autour d'eux une société qui s'occupe de leur avenir.

Pourtant, s'il y a bien dans cette délibération la correction d'une situation anormale, je regrette que nous n'allions pas suffisamment loin dans la démarche légitime que vous avez très bien décrite, vers plus d'innovation et d'exemplarité. Notre rôle n'est pas de voir le défi énergétique en 2D, mais c'est aussi d'être inspirant en intégrant une 3<sup>e</sup> dimension, celle de l'avenir. Je veux me persuader que le nécessaire a été fait pour le choix de matériau biosourcé, dans le cadre de cette rénovation, ou même pour des actions de recyclage.

En revanche, dans le cas présent, il n'y a pas de trace d'installation de panneaux solaires, alors que la configuration de cette école se prête particulièrement bien à cette technologie, ni même cette fois-ci et dès maintenant une reconquête des espaces extérieurs très artificialisés, donc surchauffés. Puisqu'il s'agit ici précisément d'une école, la part d'avenir dans le budget qui pourrait aussi permettre le financement d'aménagements techniques structurels à des fins pédagogiques sur des thématiques modernes telles que la chaleur et le soleil, la pluie et le vent, la production et le recyclage, la nourriture et le maraîchage. Bien entendu, vous allez me parler de budget contraint, cela a été évoqué dans la première partie de notre Conseil, mais qui peut croire, de nos jours, que nous pouvons vaincre le péril écologique sans devoir supporter un surcoût.

Nous nous permettons de vous faire une proposition dans le cadre de ces rénovations qui seront décidées par la municipalité. Au-delà des budgets traditionnels, tels qu'établis dans cette délibération, pourquoi ne pas ajouter une part complémentaire dédiée à servir le futur et clairement fléchée comme telle. Cette part, que bien des citoyens engagés, y compris des élus de cette assemblée, acceptent déjà d'investir dans le cadre de la construction du réaménagement de leur logement. En somme, nous sommes sur le bon chemin et nous vous en remercions, mais cela ne nous empêche pas de penser qu'il reste encore un effort à faire pour passer du statut d'accompagnateur, qui nous satisfait, à celui de précurseur qui nous rassurerait.

Monsieur le Maire: J'entends, je comprends et je savoure ce qu'il y a à savourer sur le fait que vous considériez que nous sommes déjà sur le bon chemin. Il nous reste 5 ans pour considérer que c'est peutêtre le fait que nous avons des marges de manœuvre et de progrès pour aller plus loin. Quand nous parlons de budget contraint, je veux juste remettre les choses à leur place. À un moment, la question est est-ce que nous faisons beaucoup plus sur quelques écoles ou est-ce que nous essayons, comme nous le souhaitons, d'agir sur un maximum de sites de notre parc. Le débat ne se résume pas, en termes de contraintes, qu'au niveau de la dette ou au niveau de la fiscalité. Il y a des questions de faisabilité sur le plan de suivi par nos équipes techniques, il y a des questions de faisabilité de la part des entreprises qui sont disponibles par rapport aux volumes de travaux que nous commandons. Fort heureusement, la rénovation énergétique, ce n'est pas que les écoles.

Nous avons certaines écoles avec des bilans qui sont meilleurs que d'autres, mais nous avons parfois des bâtiments municipaux qui ont des bilans, en termes énergétique, qui sont catastrophiques et au-dessus de notre tête, en particulier. Quitte à vous donner un scoop, je considère que nous devons rénover l'hôtel de Ville. D'un point de vue énergétique, c'est un bâtiment qui date du début des années quatre-vingt, qui est typique de ce qui se construisait à une époque, sans que l'on s'occupe de ce qu'étaient les bilans thermiques. La décision que j'ai prise, il y a quelques jours, c'est précisément que nous allions établir le calendrier de rénovation énergétique du bâtiment dans lequel nous nous trouvons.

Nous avons refait le rez-de-chaussée, dans les conditions que vous savez, pour mieux accueillir les Angevins. Nous allons nous occuper des étages, au fur et à mesure. Il va falloir que nous soyons capables de caler un planning, parce que cela aura évidemment des incidences sur tout le monde, mais, typiquement, c'est un sujet sur lequel il faut que nous soyons capables de nous mobiliser. Il y a d'autres exemples. Cela va avec le plan de gestion dynamique de nos bâtiments, cela va avec le fait dans certains cas de considérer que ce n'est pas à la Ville de conserver des bâtiments, parce que leur bilan, leur situation, leur nombre de m² ou leurs conditions d'accessibilité ne sont pas pertinents ou, à l'inverse, d'investir dans d'autres secteurs. Je pense par exemple à ce que nous faisons à Monplaisir avec le pôle éducatif « Livres et jeux », avec la médiathèque qui va être réalisée dans le cadre d'un bâtiment sur lequel nous mettons le paquet en termes de rénovation énergétique, dans l'ancien Foyer de Jeunes Travailleurs. C'est tout cet ensemble sur lequel il faut que nous soyons capables d'avancer et sur lequel, en plus, le Territoire Intelligent va beaucoup nous aider, compte tenu des investissements qui sont réalisés autour des capteurs, autour du suivi, qui nous permettront de limiter nos dépenses.

L'enjeu, c'est aussi un enjeu de lutte contre le gaspillage tout court : gaspillage de nos ressources, de nos budgets, parce que les deux vont avec quand nous avons un mauvais bilan énergétique.

Nous passons au vote sur ce rapport qui concerne ces bâtiments. Je nous invite vraiment à ce que nous puissions de manière régulière suivre ces fameux indicateurs sur les 40 et sur les 30 % et les endroits où nous en sommes. Je rejoins au moins, dans ce que M. AUREGAN a dit tout à l'heure, le fait que nous puissions objectiver là où nous en sommes. Il y a ensuite plein de manières de faire, il y a les bilans carbone, etc. Il faut des indicateurs que les gens arrivent à suivre.

Que ceux qui sont favorables à l'application de ce plan énergétique veuillent bien lever la ou les mains. Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2021-38 : le Conseil Adopte à l'unanimité

കൾ

## **DOSSIERS**

### Délibération n° DEL-2021-39

#### **ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE -**

Mécénat d'entreprise - Projets culturels - Convention-type - Approbation

Rapporteur : Nicolas DUFETEL

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville d'Angers a pour ambition de soutenir la création, d'encourager la diffusion artistique auprès d'un large public et de faire de la culture un levier d'attractivité et de rayonnement.

Chaque année, la Direction Cultures, Patrimoines, Créations de la Ville d'Angers organise des manifestations et initie des actions culturelles qui participent à cette ambition, dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, musique), du patrimoine, des arts visuels, du cinéma, de la lecture publique.

Des entreprises privées ou fondations sont susceptibles de vouloir s'associer à ces projets culturels en apportant un soutien financier, en nature ou en compétences à la Ville d'Angers, sous la forme d'un mécénat. Une convention type de mécénat permettra à la Ville de formaliser sa relation avec les entreprises mécènes et fondations qui souhaiteront s'engager pour des projets culturels dans les domaines du spectacle vivant (théâtre, arts de la rue, musique), du patrimoine, des arts visuels, du cinéma, de la lecture publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Education du 04 février 2021

#### DELIBERE

Approuve la convention-type de mécénat.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les futures conventions qui seront établies avec les entreprises et fondations pour le soutien aux projets culturels organisés par la Ville d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

୶୶

Nicolas DUFETEL: La délibération consiste à vous proposer une convention type d'accompagnement de mécénat de certaines actions culturelles. Il s'agira d'une convention qui pourrait être adaptée à chaque fois en fonction des objets, mais de pouvoir disposer pour les services d'un modèle de convention. C'est un sujet assez simple et technique.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-39 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽ঌ

#### Délibération n° DEL-2021-40

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles Ensemble Amarillis - Région des Pays-de-la-Loire - Convention de partenariat - Approbation.

Rapporteur: Nicolas DUFETEL

#### **EXPOSE**

La Ville d'Angers mène une politique culturelle qui valorise les interactions entre la création, la diffusion et la sensibilisation des publics.

Elle prend appui sur les équipes artistiques du territoire angevin à dimension régionale, nationale voire internationale.

L'ensemble Amarillis est un orchestre de musique baroque, qui œuvre depuis 1994, à la découverte et à la connaissance de la musique baroque auprès d'un large public à Angers, en France et à l'international.

Cet ambassadeur artistique, présent sur le territoire et au-delà, participe au renforcement de la notoriété et de l'attractivité du territoire angevin à travers ses tournées internationales ou ses productions discographiques.

La convention de partenariat 2018/2020 entre la Ville, la Région des Pays-de-la-Loire et l'Ensemble Amarillis est arrivée à échéance au 31 décembre 2020.

Considérant la volonté de la Ville et de la Région des Pays-de-la-Loire de continuer à accompagner cet ensemble baroque dans le développement de ses activités artistiques et culturelles, il convient de formaliser le partenariat avec l'Ensemble Amarillis par le biais d'une nouvelle convention de 3 ans qui fixe la subvention annuelle de la Ville à 17 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

#### **DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec la Région des Pays-de-la-Loire et l'Ensemble Amarillis ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

B00

**Nicolas DUFETEL:** Il s'agit d'un ensemble connu sur le territoire, puisqu'il y est arrivé en 2012. La précédente convention entre la ville, l'ensemble et la Région des Pas- de-Loire est arrivée à échéance. Il s'agit de renouveler le travail pour cette convention, pour les 3 prochaines années et d'acter la contribution de la Ville à hauteur de 17 500 euros.

L'ensemble Amarilis est un ensemble très réputé dans le domaine de la musique baroque et qui explore énormément de pistes de médiation culturelle sur le territoire angevin, et également dans la Région, et qui explore parfois des rencontres artistiques très intéressantes.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-40 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽ঌ

# **ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles**

# Développement de l'offre culturelle - Polyrock - Attribution de subventions

Rapporteur: Nicolas DUFETEL

#### **EXPOSE**

Au titre du dispositif « Partez En Live » : le contrebassiste angevin Kham MESLIEN, reconnu sur la scène professionnelle locale et nationale, et accompagné par l'association angevine Polyrock, prépare en 2021 un nouveau spectacle.

Cette création a fait l'objet d'une mise à disposition de locaux au sein du Théâtre « Le Quai ». La première diffusion devant un public de professionnels prévue le 19 février 2021 en salle T400, présentera un concept scénographique innovant, numérique et nomade.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021 Considérant l'avis de la commission Education du 04 février 2021

## **DELIBERE**

Attribue les subventions suivantes, versées en une seule fois, pour un montant global de 750€, à l'association angevine Polyrock.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

৵৽ঌ

Nicolas DUFETEL: Il s'agit là de l'accompagnement du projet de l'artiste angevin contrebassiste et homme-orchestre Kham MESLIEN. C'est un musicien qui est actuellement en résidence au Quai. Les Angevins ont pu l'entendre dans les festivals cet été à Angers.

Il s'agit d'accompagner son prochain projet de création, à travers l'association Polyrock, à hauteur de 750 euros, via le dispositif « Partez en live ».

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-41 : le Conseil Adopte à l'unanimité

@~G

# ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Le Pont Supérieur - Adoption des statuts - Approbation

Rapporteur: Nicolas DUFETEL

# **EXPOSE**

Lors du Conseil d'administration (CA) du 17 mars 2019, a été acté le principe de modifier les statuts du Pont Supérieur (statuts révisés en date du 5 octobre 2016), compte tenu du nouveau contexte législatif depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, des préconisations du rapport d'évaluation 2018-2019 du Ministère de la culture à la suite de la procédure d'accréditation 2018-2019 et après la première période de confinement du printemps 2020.

Ces modifications statutaires ont fait l'objet d'une délibération lors du Conseil d'administration du Pont Supérieur du 3 décembre 2020, qui les a approuvées.

# Celles-ci portent sur :

- une réflexion relative au calendrier d'élection des représentants des étudiants au Conseil d'administration afin de faire coïncider davantage ces élections aux contraintes et réalités des cursus,
- la création d'un conseil de perfectionnement et d'un conseil artistique et scientifique,
- la réduction du nombre de membres du CA par une révision du nombre de personnalités qualifiées et des représentants des personnels pédagogiques,
- l'inscription dans les statuts le principe du respect de l'Égalité femmes hommes, à la suite de l'adoption au CA de décembre 2019 d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Pont Supérieur,
- la possibilité d'utiliser les nouvelles technologies comme modalités de réunion et de délibération du Conseil d'administration.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve et accepte les modifications statutaires.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### ৵প

Nicolas DUFETEL: Le Pont Supérieur est le pôle d'enseignement supérieur des Pays-de-Loire Bretagne consacré à la musique, à la danse, au spectacle vivant, modifie ses statuts avec notamment la possibilité

d'utiliser les nouvelles technologies pour les réunions (zooms, teams) et autres fonctionnalités que nous expérimentons depuis plusieurs mois.

Il s'agit d'acter le principe du respect de l'égalité hommes femmes et une charte d'éthique pour l'égalité entre hommes et femmes au Pont Supérieur.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-42 : le Conseil Adopte à l'unanimité



#### ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Théâtre Le Quai - Avenant à la convention de contribution à l'activité du Théâtre - Approbation

Rapporteur: Nicolas DUFETEL

#### **EXPOSE**

L'article 4 des statuts de l'EPCC Théâtre Le Quai, prévoit que « l'établissement public de coopération culturelle a une mission d'intérêt général, artistique et culturelle consistant notamment à animer, gérer et administrer le Théâtre Le Quai... »

A cet effet, la Ville d'Angers met à disposition de l'EPCC les biens meubles et immeubles dont elle est propriétaire : les espaces nécessaires à l'exécution de ses missions artistiques et ceux complémentaires à l'activité comme le restaurant et le parking.

Depuis 2007, l'EPCC verse à la Ville une redevance annuelle de 500 000 € H.T et perçoit auprès du restaurant une redevance fixe et une redevance variable liée au chiffre d'affaires de l'exploitant.

En 2021, afin de financer une partie des travaux d'extension du restaurant « La Réserve », la Ville a décidé de percevoir directement les redevances auprès du restaurateur pour la mise à disposition et l'exploitation du restaurant. En compensation pour l'EPCC, il est proposé de diminuer dans les mêmes proportions le loyer.

Il convient donc de modifier l'article 17 de la convention initiale portant sur la redevance, comme suit : « La présente mise à disposition est consentie moyennant versement d'une redevance annuelle qui s'élève à 420 000 € HT ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 07 janvier 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

# DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention de contribution à l'activité du Théâtre Le Quai,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant,

Impute les dépenses et recettes au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

#### ৵৽ঌ

Nicolas DUFETEL: Il s'agit d'une proposition d'un avenant à la convention de contribution de l'activité du Quai. La ville est propriétaire du bâtiment au sommet duquel se trouve un restaurant. Jusqu'à présent, La ville percevait une redevance de l'EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) à hauteur de

500 000 euros et l'EPCC recevait une redevance de la part du restaurant, en fonction et proportionnellement à son chiffre d'affaires.

La Ville va accompagner l'agrandissement du restaurant et, pour ce faire, investir. Il a donc été décidé que la redevance du restaurant ne serait pas perçue par l'EPCC Le Quai, mais directement par la Ville. En compensation de la disparition de cette redevance du restaurateur vers l'EPCC, il a été décidé de réduire de 80 000 euros la redevance de l'EPCC pour la Ville. L'avenant propose de passer de 500 000 à 420 000 euros.

Monsieur le Maire: La parole est à Céline VERON.

Céline VERON: Nous allons voter un cette délibération sur le Quai. Ces délibérations sur la culture ont ravivé notre envie de fréquenter les lieux, en particulier les lieux de théâtre, de concert ou de cinéma. Pour nous faire patienter, est-ce que nous pourrions expérimenter la réouverture des musées ?

Monsieur le Maire : Je propose que nous votions la délibération avant d'élargir le sujet à la culture pour ne pas perdre le fil de ce qui nous réunit. J'observe qu'il n'y a pas d'opposition et pas d'abstention.

Je demande à Jacques-Olivier MARTIN de préciser la délibération suivante et ensuite nous ferons la réponse sur la culture, puisque les deux sont liées.

Délibération n° DEL-2021-43 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, M. Grégoire LAINÉ, Mme Isabelle PRIME, Mme Pascale MITONNEAU, M. Nicolas AUDIGANE, M. Stéphane LEFLOCH, M. Arash SAEIDI.

# PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Quartier Centre-Ville - 17 rue de la Tannerie - Le Quai - Restaurant "La Réserve" - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite - Approbation.

Rapporteur: Jacques-Olivier MARTIN

#### **EXPOSE**

La Collectivité est propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé Le Quai sis 17 rue la Tannerie à Angers se composant d'un théâtre, d'un restaurant et d'un parking en sous-sol.

Par convention en date du 27 avril 2017, la Ville d'Angers et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Le Quai mettent à disposition de la société RESANGE le restaurant dénommé « La Réserve » situé en terrasse de l'ensemble immobilier Le Quai.

En raison des travaux d'extension du restaurant dont une partie est supportée financièrement par la Ville d'Angers, la Collectivité souhaite revoir les modalités financières du contrat précité.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, les modalités financières sont les suivantes :

- Une redevance fixe de 35 000 € HT,

Une redevance variable sur le chiffre d'affaires réalisée sur l'année N-1 correspondant à 3% du chiffre d'affaires HT excédant 900 000 € HT,

- Une redevance variable pour participation aux charges locatives liées à la sécurité de l'ensemble immobilier correspondant à :
  - 10 000 € HT pour un CA HT inférieur à 1 000 000 € HT
  - 1 % du CA HT pour un CA HT supérieur à 1 000 000 € HT.

Ces redevances seront désormais appelées directement par la Ville d'Angers et non plus par l'EPCC Le Quai.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder à la signature d'un avenant n°1 à la convention précitée actant ces nouvelles dispositions financières.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

#### DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la Convention d'occupation temporaire du domaine public tripartite à intervenir entre la Ville d'Angers, l'EPCC Le Quai et la société RESANGE.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n°1 ainsi que tout document y afférent.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

ಹಿಂದ

**Jacques-Olivier MARTIN:** Selon les dispositions qui sont définies dans cette délibération, je remercie mon collègue Nicolas DUFETEL d'avoir très bien expliqué cette opération qui vise à rendre une forme de cohérence dans ces flux et surtout une liberté pour le Quai dans cette opération.

Monsieur le Maire : Je constate que le résultat du vote est identique à la délibération précédente.

Quelles perspectives pour la culture ? Souhaitez-vous, dans un premier temps, M. DUFETEL, répondre et, peut-être, parler de ce qui s'est passé à la fin de la semaine dernière.

**Nicolas DUFETEL:** Il y a plusieurs semaines, l'artothèque a rouvert. Les bibliothèques sont ouvertes et je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, les musées sont fermés, là ou des galeries privées qui vendent des œuvres sont ouvertes. Je me réjouis que ces commerces soient ouverts, mais l'incompréhension est grande face à des commerces qui sont ouverts et des musées dont nous savons que, par exemple les musées d'Angers lorsqu'il y a 100 personnes dans 5 000 m², c'est le maximum que nous puissions craindre en termes de fréquentation.

Il y a une véritable incompréhension que, je pense, nous sommes beaucoup à partager. Cela étant, l'artothèque, qui est un service des musées, a rouvert, dans le respect des normes sanitaires, et parce que c'est fondamental de le répéter, sur rendez-vous. Il est possible d'aller voir des œuvres, d'aller les emprunter et là je tiens à saluer les collègues qui ont réussi à rouvrir l'artothèque quelques jours après la cyberattaque. Ils ont mis en place, de la même façon que la bibliothèque, des fichiers manuels pour accueillir les abonnés, près de 400, qui viennent changer leurs heures. C'est une petite faille dans laquelle nous pouvons nous engouffrer et je pense qu'aujourd'hui la Culture est là dans sa résistance, elle n'est pas tout à fait morte et elle s'insère peut-être comme de l'eau là où nous pouvons le faire.

C'est dans les quartiers, à travers le plan de lutte contre l'isolement, c'est dans les bibliothèques, ce sont ces expositions qui sont montées et qui attendent d'être vues par l'ensemble justement des citoyens et des citoyennes de la Ville, c'est le chabada qui travaille parfois avec les maisons de quartier, ce sont les activités dans la maison de quartier qui continuent et c'était, vendredi, le fruit d'une semaine de travail pour accueillir une classe dans la salle Chabrol. Nous n'en avons pas beaucoup parlé, parce que c'était justement une expérimentation. Nous avons travaillé étroitement avec l'ARS et avec la préfecture pour étudier un protocole assez basique, mais qui a fonctionné, d'accueil d'une classe de l'école Pierre-et-Marie-Curie pour venir voir le travail de création de la compagnie « la parenthèse » salle Chabrol.

Depuis des mois, les théâtres et les salles de la ville d'Angers sont ouverts pour les artistes. Les artistes sont accueillis pour faire leurs créations, leur résidence. Ils meurent d'envie de se produire et nous mourrons d'envie de voir de l'art. Cela a été une petite bouffée d'air, une bouffée d'oxygène que cette venue d'une classe, dans une salle, dans un quartier, dans une salle de proximité, et c'était aussi pour les artistes une façon de remercier la Collectivité de mettre à disposition ce service public, ce plateau technique, ces équipements et ces agents.

C'est quelque chose que nous allons continuer à essayer d'expérimenter discrètement, lentement, parce que je pense que, justement, avant de partir en vacances, vendredi dernier, il y a une vingtaine de gamins qui ont pu voir un spectacle et les entendre me dire « Ah! mais monsieur, oui on sait ce que c'est une salle de spectacle ». Je leur demande depuis quand ils n'ont pas vu de spectacles, ils me répondent un an. Cela montre bien que les enfants ont conscience de ce calendrier et compter sur moi, sur l'ensemble des équipes, pour travailler à s'immiscer dans les failles qui seront possibles pour tous.

Monsieur le Maire: Une tribune, signée par 10 maires, dont je fais partie, est parue, il y a une heure. Cette tribune dit très exactement que plus nous retardons la reprise, plus nous mettons les cultures en danger. Elle appelle à ce que la date du 15 avril qui est censée être la journée mondiale de l'art correspondent à une phase de reprise, en considérant que si nous n'utilisons pas ce printemps pour retrouver des habitudes culturelles, la durée du silence d'un certain nombre d'arts ou d'actions culturelles menace tout autant nos santés psychologiques qu'une partie des effets du confinement dont nous n'avons plus parlé.

Le besoin d'interaction, que chacun d'entre nous ressent, nécessite que nous soyons capables de faire preuve d'un peu d'audace. Il y a des protocoles sanitaires innovants dans un certain nombre de secteurs qui ont été imaginés. Je ne peux pas comprendre, compte tenu du nombre de m² par personne dans un musée, comme le musée des Beaux-arts où nous n'avons jamais atteint les taux de concentration d'un certain nombre de supermarchés, qu'il n'y ait pas de possibilités d'agir. Je suis contre le fait d'entrer en résistance, en désobéissant de manière volontaire, parce que je pense que cela n'est pas un bon signal par rapport, ensuite, à la manière dont chacun pourra, à son échelle, considérer qu'il a une sorte de devoir moral d'aller résister à tel ou tel élément, et où notre pays se morcellera d'autant de décisions qu'il y a de maires... Ce n'est pas parce que nous serions tous d'accord sur cette décision que cela serait souhaitable d'aller envoyer le signal que la République est divisible en autant d'expressions qu'il y a de collectivités locales. Ce n'est en tout cas pas ma vision des choses.

En revanche, nous appelons très clairement en disant que nous sommes prêts à faire des expérimentations avec les ARS dans les domaines culturels, pour les expositions, pour les musées, pour les théâtres et de ne pas hésiter à utiliser nos villes, précisément pour devenir ces champs d'expérimentation.

# Délibération n° DEL-2021-44 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote: Mme Roselyne BIENVENU, Mme Caroline FEL, M. Nicolas DUFETEL, M. Charles DIERS, M. Maxence HENRY, M. Benoit PILET, Mme Constance NEBBULA, M. Florian RAPIN, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, M. Laurent VIEU, M. Grégoire LAINÉ, Mme Isabelle PRIME, Mme Pascale MITONNEAU, M. Nicolas AUDIGANE, M. Stéphane LEFLOCH, M. Arash SAEIDI.

Acos

# PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Plan de proximité - Quartier Saint-Jacques/Nazareth - Angers - Rue Dacier - Enfouissement de réseaux aériens de communications électroniques - Convention avec Orange

Rapporteur: Jacques-Olivier MARTIN

#### **EXPOSE**

La Ville d'Angers a programmé des travaux d'isolation thermique par l'extérieur sur le bâtiment de l'école Anne Dacier. Les poteaux des réseaux aériens de télécommunications électroniques situés dans la rue Dacier ne permettent pas de mener à bien les travaux.

Par conséquent, en accompagnement de ces travaux, la Ville d'Angers a décidé d'enfouir les réseaux aériens de télécommunications situés sur une partie de la rue Dacier de l'angle de la rue à la Saint-Lazare et de procéder à la réfection des trottoirs.

A cet effet, la Ville d'Angers et Orange se sont rapprochées afin d'organiser les conditions de mise en œuvre des travaux, comme suit :

- la maîtrise d'ouvrage des travaux de câblage est assurée par Orange,
- la Ville d'Angers, maître d'ouvrage des travaux de génie civil, prendra à sa charge, toutes les opérations nécessaires à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques, soit :
  - o pour le génie civil : 46 800 € TTC
  - o pour le câblage : 7097,57 € HT (le montant est exempté de TVA)

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à 53 897,57 €, la Ville d'Angers supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Il convient donc d'établir une convention avec Orange, fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement aérien des réseaux de télécommunications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

#### **DELIBERE**

Approuve la convention à intervenir avec Orange, fixant les conditions techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications sur la rue Dacier.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

&~

**Jacques-Olivier MARTIN:** Il faut devant la future nouvelle façade de l'école Dacier enfouir des lignes électriques et de communication. Cette délibération vise à engager ces travaux pour un montant de quasiment 54 000.

Monsieur le Maire: Il y a un autre sujet sur lequel nous travaillons pour l'école Dacier qui est la sécurisation de cette école le matin. Pour ceux qui connaissent cette rue, la question de la responsabilité des parents d'élèves dans l'insécurité aux abords immédiats des établissements se pose là de façon assez éclatante.

Néanmoins, à peu près au moment de la rentrée scolaire, nous devrions avoir quelques pistes d'action pour cette école où nous avons eu quelques inquiétudes. Ce n'est pas la seule, mais elle fait partie de celles sur lesquelles nous regardons les choses de manière très vigilante.

La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI: Il y a quelques mois, j'avais interpellé Sylvain BERTOLDI sur l'histoire des écoles, parce que nous avons tendance à oublier les dates des écoles et qu'il y a aussi un dossier extrêmement passionnant sur lequel il a travaillé. Il m'avait envoyé, à l'époque, un mail ou il précisait que l'école Dacier a été ouverte en même temps que l'école normale de filles en 1886. Cela fait partie de nos plus anciennes écoles. Je salue son travail qui est toujours aussi passionnant, y compris sur l'histoire des écoles où il y a certainement des choses à mettre en avant et notamment pour fêter les anniversaires des écoles que nous méconnaissons trop souvent.

Monsieur le Maire: Nous passons au vote sur l'enfouissement. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-45 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Grégoire LAINÉ.

৵৽ঌ

# PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Le Glacier du Mail - Travaux d'agrandissement et de rénovation - Avenants aux marchés de travaux - Approbation

Rapporteur: Jacques-Olivier MARTIN

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique de maintenance, de préservation du patrimoine et du développement de l'attractivité de son territoire, la Ville d'Angers a décidé de procéder à des travaux d'agrandissement et de rénovation du bar-restaurant « Le Glacier du Mail ».

# Le projet consiste à :

- la déconstruction de la véranda existante et de l'ensemble des intérieurs,
- la création d'un agrandissement style « Jardin d'Hiver 1900 » permettant d'accueillir 100 à 120 couverts,
- la création d'espaces de travail aux normes avec cuisine ouverte et locaux de stockage,
- la création d'un local technique en sous-sol permettant d'accueillir les installations de rafraichissement.

Le projet a fait l'objet d'une collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France afin de prendre en compte l'intégration de cette extension dans le jardin du mail classé « Espace boisé classé ».

Les marchés ont été décomposés en 12 lots et attribués pour un montant de 832 455,22 € HT.

Il convient désormais de conclure des avenants pour travaux modificatifs et complémentaires d'un montant total de 20 217,68 € HT, répartis comme suit :

- Lot n°1 « gros œuvre » pour un montant de 18 694,40 € HT
- Lot n°4 « menuiseries extérieures aluminium » pour un montant en moins-value de 782,45 € HT
- Lot n°5 « cloisons doublage isolation faux plafonds » pour un montant de 1 025,19 € HT
- Lot n° 6 « serrurerie métallerie » pour un montant de 5 206,50 € HT
- Lot n°7 « menuiseries intérieures et extérieures bois » pour un montant de 1 030,51 € HT
- Lot n° 8 « panneau de chambre froide » pour un montant en moins-value de 1 842,79 € HT
- Lot n°9 « carrelage faïence » pour un montant en moins-value de 3 763,83 € HT
- Lot n° 11 « électricité courants forts et faibles » pour un montant de 1 235,74 € HT
- Lot n°12 « plomberie chauffage ventilation » pour un montant en moins-value de 585,49 € HT

Le montant total des marchés s'élève désormais à 852 672,90 € HT.

Les prestations supplémentaires liés à des travaux modificatifs dans les sanitaires et les vestiaires du personnel et à la création d'un espace fumeur clos d'un montant de 4 149,31 € HT soit 4 979,17 TTC, seront réalisés à la demande du futur exploitant la SARL Le Mail. Par conséquent, ces prestations lui seront refacturées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Commande Publique

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve les avenants à intervenir avec les entreprises concernées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Approuve le principe de refacturation des travaux demandés par le futur exploitant la SARL Le Mail d'un montant de 4 149,31 € HT soit 4 979,17 € TTC.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

৵৽

**Jacques-olivier MARTIN:** Le Glacier du Mail avec quelques avenants pour 20 200 euros HT sur le détail qui vous est présenté dans les délibérations et qui portera l'ensemble de cette opération à 852 672, 90 euros. Il est à noter, stipulé dans le dernier paragraphe, que ces avenants concernent pour un petit quart des aménagements qui sont faits concomitamment avec le futur exploitant, histoire d'optimiser les coûts pour les uns et pour les autres.

Monsieur le Maire: Pour celles et ceux qui auraient une lecture extrêmement assidue de la presse locale que le Glacier du Mail ne porte pas si bien son nom, et que cela ne sera pas, à proprement parlé, un endroit dans lequel nous trouverons des glaces. C'est le nom historique du site, mais chacun sait qu'il s'agira davantage d'une brasserie que d'une gelateria.

Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-46 : le Conseil Adopte à l'unanimité

**∂**~%

# POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Activités périscolaires

Organisation des activités périscolaires ¿ Année scolaire 2020 / 2021 ¿ Associations Marcelle Menet, CEMÉA Pays-de-la-Loire, NDC Escrime ¿ Conventions ¿ Approbation ¿ Attribution de subventions

Rapporteur: Caroline FEL

# **EXPOSE**

Par délibération du 26 octobre 2020, la programmation des ateliers périscolaires animés par les partenaires associatifs dans les écoles élémentaires d'Angers a été adoptée.

Cette programmation est organisée de manière prévisionnelle sur les trois périodes de l'année scolaire 2020 / 2021.

Afin de combler plusieurs créneaux vacants :

- L'association Marcelle MENET s'engage à assurer 14 séances Temps d'Activité Périscolaire (TAP) d'une heure et demi de « Web radio » auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 751,90 €.
- L'association CEMÉA Pays-de-la-Loire s'engage à assurer 43 séances TAP d'une heure et demi de « Bricolage recyclage » auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 2 246,05 €.
- L'association NDC Escrime Pays-de-la-Loire s'engage à assurer 37 séances TAP d'une heure et demi d'escrime auprès des enfants pour un montant prévisionnel de 1 920,95 €.

Il convient donc de passer une convention avec l'association Marcelle MENET, le CEMÉA Pays-de-la-Loire et NDC Escrime fixant le cadre et les moyens alloués à ces interventions sur le temps périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve les conventions à intervenir avec l'association Marcelle MENET, le CEMÉA Pays-de-la-Loire et NDC Escrime.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Attribue une subvention à l'Association Marcelle MENET d'un montant prévisionnel de 751,90 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Attribue une subvention à l'Association CEMÉA Pays-de-la-Loire d'un montant prévisionnel de 2 246,05 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Attribue une subvention à l'Association NDC Escrime d'un montant prévisionnel de 1 920,95 € versée en trois fois. Un premier versement correspondant à 50 % du montant prévisionnel à réception de la convention signée, un second versement correspondant à 30 % du montant prévisionnel en avril et le solde calculé en fonction de la réalisation effective des séances.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

#### @~G

Caroline FEL: Je vous propose 3 conventions pour permettre de financer respectivement l'association Marcelle MENET, CEMÉA Pays-de-Loire et NDC Escrime qui vont assurer des créneaux de TAP qui n'étaient pas remplis pour la période prochaine de l'année scolaire. Les montants sont indiqués dans la délibération.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-47 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽ঌ

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement privé du 1er degré - Ecoles maternelles et élémentaires privées - Année scolaire 2021/2022 - Contrat d'association - Allocation de restauration scolaire

Rapporteur: Caroline FEL

#### **EXPOSE**

Les écoles primaires privées Bellefontaine, Curé d'Ars, Immaculée Conception, Notre Dame de la Miséricorde, Sacré Cœur La Salle, Sacré Cœur Madeleine, Saint Antoine, Saint Augustin, Saint Jean de la Barre, Saint Laud – N.D l'Esvière, Saint Martin / Saint Benoît, Saint Paul des Genêts, Saint Pierre, Saint Serge, Sainte Agnès, Sainte Bernadette et Sainte Thérèse ont conclu avec l'État un contrat d'association à l'enseignement public.

La commune est tenue d'assumer les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que pour les classes d'écoles primaires publiques,

La Ville d'Angers a décidé de maintenir le coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'exercice en cours :

	Elève de classe maternelle et enfantine		
-	Élève de classe élémentaire	275	€
-	Élève de classe d'enseignement spécialisé (ULIS)	550	€

Les dépenses, pour un montant total de 2 046 655 €, sont répartis comme suit :

- Classes maternelles et enfantines pour un montant de 1 385 830 €
- Classes élémentaires et d'enseignement spécialisé pour un montant de 660 825 €

Par ailleurs, pour permettre aux enfants domiciliés sur Angers scolarisés dans l'enseignement privé, de bénéficier d'un soutien éducatif dans le cadre de la surveillance des restaurants scolaires, il est proposé d'attribuer une allocation de 0,65 € par repas servi aux rationnaires d'Angers de ces restaurants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

#### DELIBERE

Approuve le versement des subventions aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour un montant total de 2 046 655 € selon le tableau de répartition des crédits figurant en annexe. Ces montants seront versés en 3 fois selon les modalités suivantes : 25 % en avril, 50 % en juin et 25 % en novembre.

Attribue une allocation de restauration scolaire de 0,65 € par repas, citée ci-dessus et versée à la fin de chaque trimestre scolaire.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

കൃ

Caroline FEL: La délibération concerne l'allocation de restauration scolaire que la ville d'Angers est tenue, par un contrat d'association, et donc par la loi, de verser aux écoles de l'enseignement privé. Ces dotations sont équivalentes au coût moyen par élève de l'enseignement public pour l'exercice en cours. les montants sont de 997 euros par élève de maternelle, 275 euros par élève de classes élémentaire et 550 euros par élève de classes d'enseignement spécialisé.

Le montant global de la délibération que je vous propose est de 2 046 055 euros.

Monsieur le Maire: Dans les faits, ce qui compte est la détermination du montant par enfant puisque, ensuite, le calcul sera fait de manière précise en fonction du nombre d'enfants scolarisés et du nombre de trimestres pendant lesquels les choses auront lieu. Je précise que les délibérations 13 et 14 sont à imaginer, à concevoir et à voter ou à ne pas voter ensemble, puisque cela précise que les règles qui s'appliquent pour la Ville d'Angers s'appliquent pour les communes qui scolarisent des enfants de leur commune dans des écoles privées de notre territoire quand ils sont hors agglomération.

Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-48 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Christine STEIN.

രംഹ

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Contribution au fonctionnement des écoles primaires

Enseignement public du 1er degré - Année scolaire 2021 / 2022 - Accueil des élèves extérieurs dans les écoles publiques d'Angers - Conditions financières et modalités d'inscription - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

#### **EXPOSE**

La loi du 22 juillet 1983 a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Chaque contribution est déterminée par accord entre communes, et à défaut d'accord, par le représentant de l'État, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale.

Lors de sa séance du 24 avril 1989, le Conseil municipal a fixé les conditions de l'accueil des enfants originaires d'autres communes ainsi que les modalités de leur inscription ou de leur réinscription dans les écoles maternelles et élémentaires d'Angers.

Comme chaque année, il est nécessaire d'actualiser les contributions financières. Pour la prochaine rentrée scolaire 2021 / 2022, il est proposé de reconduire les mêmes modalités d'inscription.

Les contributions financières annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles d'Angers Loire Métropole, au sujet desquelles la Ville d'Angers souhaite que la gratuité soit réciproquement appliquée par les collectivités territoriales adhérentes, s'établissent comme suit :

•	Élève de classe maternelle et enfantine	997	€
•	Élève de classe élémentaire	275	€
•	Élève de classe d'enseignement spécialisé (ULIS)	550	€

La commune de résidence acquitte, comme le prévoit la règlementation en vigueur, la totalité de ces contributions pour chaque enfant scolarisé au cours du premier trimestre de l'année scolaire considérée. En cas de déménagement en cours d'année scolaire, la participation de la commune de résidence sera calculée au prorata temporis à partir de la date du déménagement.

Pour les élèves angevins scolarisés dans une autre commune, hors des communes d'Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers, dans un souci de réciprocité, versera les participations fixées ci-dessus aux communes d'accueil qui le demanderont.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

#### **DELIBERE**

Approuve les participations annuelles demandées aux communes de résidence, hors celles qui composent la Communauté urbaine, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques d'Angers.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Caroline FEL: La délibération porte sur l'accueil des élèves extérieurs précisément dans les écoles publiques d'Angers. Le montant par élève est le même que dans la délibération précédente et, à titre d'information, le nombre d'enfants concernés est cette année de 64 : 50 élèves en élémentaire qui viennent hors agglomération, 14 en maternelle.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-49 : le Conseil Adopte à l'unanimité

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association des Pupilles de l'Enseignement Public « Les PEP Atlantique Anjou » - Convention - Approbation - Attribution de subvention

Rapporteur : Caroline FEL

#### **EXPOSE**

Chaque année, la Ville apporte son soutien à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou » pour les deux actions suivantes :

- La gestion et l'organisation des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers,
- L'aide aux devoirs.

Cette année, il est proposé de reconduire ces aides par l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 833 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

#### **DELIBERE**

Approuve la convention à intervenir avec l'association Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Attribue des subventions à l'association Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou » d'un montant total de 10 833 €, détaillées comme suit pour :

- La gestion et l'organisation des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers : 9 833 € (montant versé en une fois, en juin 2021),
- L'aide aux devoirs : 1 000 € (montant versé en une fois, en mars 2021).

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

#### ৵৽ঌ

Caroline FEL: Je vous propose d'attribuer une subvention globale de 10 833euros à l'association des Pupilles de l'Enseignement Public « les PEP Atlantique Anjou » qui assure à la fois de l'aide aux devoirs et des classes découvertes pour les écoles publiques d'Angers.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-50 : le Conseil Adopte à l'unanimité

ଚ୍ଚ**୍ଚ** 

# ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Politique sportive - Fédération Française d'Athlétisme - Approbation de la convention de partenariat 2021/2024 pour le développement de l'athlétisme à Angers.

Rapporteur : Charles DIERS

#### **EXPOSE**

Partenaires depuis 2008, la Ville d'Angers et la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), en collaboration avec La Ligue Athlétisme en Pays de la Loire, le Comité Athlétisme de Maine-et-Loire et les clubs locaux (Entente Angevine Athlétisme et le SCO Angers Athlé) souhaitent renouveler, par convention, leur engagement pour une nouvelle olympiade (2021/2024). Cette convention cadre a pour principaux objectifs de :

- De prolonger la collaboration établie depuis plusieurs olympiades au bénéfice du développement de l'athlétisme.
- D'assurer la promotion des secteurs de développement de la FFA, en lien avec son plan de développement : piste, haut niveau, jeunes, running et santé/loisirs,
- De capitaliser sur des évènements (compétition de haut niveau, compétitions nationales et animations grand public), afin de contribuer au rayonnement de la Ville d'Angers en matière de sports et soutenir le développement des structures et des clubs,
- D'assurer une utilisation optimale du stade Josette et Roger Mikulak d'Angers qui bénéficie d'une certification de la Fédération Internationale (IAAF). D'accueillir des stages de préparation aux compétitions afin de promouvoir la labellisation « Terre de Jeux 2024 » mais aussi conforter la place d'Angers désignée « Centre de Préparation aux Jeux »,
- De développer des actions dans le cadre des programmes « Urban Athlé » et « 30 minutes de sport » en concertation avec les établissements scolaires.

La Fédération s'engage ainsi à organiser au stade Mikulak plusieurs évènements dont les Championnats de France d'Athlétisme Elite en 2021 et 2024.

Ces organisations se feront en collaboration avec les structures déconcentrées, La Ligue Athlétisme en Pays de la Loire, le Comité Athlétisme de Maine-et-Loire et les clubs de la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat à conclure avec les différents partenaires de l'athlétisme, au titre de l'Olympiade 2021/2024.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

৵জ

Charles DIERS: La délibération vise porte sur le renouvellement de la convention avec la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), la Ville d'Angers, la Ligue et le Comité d'Athlétisme, ainsi que nos 2 clubs (Entente Angevine Athlétisme et le SCO Angers Athlé).

Depuis 2008, les relations entre tous ces acteurs se portent pour le mieux et il fait sens de renouveler cette convention. Selon le champ des compétences de chacun, différentes actions ou événements, que ce soit de rayonnement, de développement de la pratique sportive d'athlétisme des jeunes angevins et l'accompagnement à la structuration de nos clubs, se matérialiseront. Cela ira, par exemple, de la mise en place de programmes « Urban Athlé » et « 30 minutes de sport », au sein de nos écoles, à l'accueil des championnats de France élite 2024, à quelques semaines des Jeux Olympiques de Paris, et à l'accueil potentiel de délégation internationale à Angers en vue de leur préparation à ces mêmes jeux de Paris.

Nous vous proposons d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-51 : le Conseil Adopte à l'unanimité

രംഹ

# ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux équipements aquatiques

Politique sportive - Destination Angers - "Made in Angers" - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Charles DIERS

#### **EXPOSE**

L'évènement « Made In Angers », conçu et organisé par Destination Angers, est le premier évènement national de visites d'entreprises qui connaît un succès populaire et constant.

La Ville d'Angers souhaite accueillir des rencontres ou des évènements inhabituels témoignant d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques. C'est aussi une opération de communication très appréciée des entreprises participantes qui mettent en avant leur savoir-faire et les coulisses de leurs métiers.

C'est ainsi que la Ville est désireuse de continuer à s'associer à l'édition « Made In Angers » prévue du 22 février au 19 mars 2021, afin de valoriser le savoir-faire technique des entreprises ou des agents municipaux qui s'est développé en particulier dans la gestion du traitement de l'eau.

A ce titre, il convient d'établir une convention définissant les engagements de la Ville et de Destination Angers, en vue d'inclure, dans le programme des visites, les locaux du Centre AquaVita.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat à conclure avec Destination Angers dans le cadre de l'opération « Made In Angers », pour les visites du Centre AquaVita.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

#### ৵৵

Charles DIERS: Il s'agit d'une convention entre Destination Angers et la Ville d'Angers afin de permettre aux Angevins qui le souhaitent d'aller visiter le complexe aquatique AquaVita.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-52 : le Conseil Adopte à l'unanimité

**∂**~6

#### **ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS -**

Politique Sportive - Talents sportifs - Soutien financier - Année 2021

Rapporteur: William BOUCHER

# **EXPOSE**

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants.

La Ville d'Angers aide ainsi les espoirs sportifs angevins dans leur préparation sportive afin qu'ils puissent conforter leur niveau international et concrétiser leurs objectifs de participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2021 et de Paris 2024.

A cet effet, lors de la séance du 26 octobre 2020, le partenariat avec La Dalle Angevine a été renouvelé afin de mieux soutenir ces athlètes et de les accompagner tout au long d'une saison sportive.

Il est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2021, des subventions versées en une seule fois, dans le cadre de conventions quadripartite Ville/La Dalle Angevine/Association Sportive/Espoir sportif, dont les montants sont identiques à 2020 :

- 3 000 € à Amandine BROSSIER (SCO Angers Athlé),
- 3 000 € à Claire SUPIOT (Angers Natation Course section Handisport),
- 3 000 € à Matéo BOHEAS (Les Loups d'Angers section Handisport),
- 3 000 € à Mathieu ROUSSELOT (NDC Escrime section Handisport).

Ces montants sont examinés tous les ans et réactualisés en fonction des budgets produits par chaque athlète et des parcours sportifs de chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Educations du 04 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve les conventions avec les associations sportives/La Dalle Angevine/les Espoirs sportifs ci-dessus mentionnés.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à les signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

@00G

William BOUCHER: Nous avons la chance d'avoir dans nos clubs sportifs angevins quatre athlètes de très haut niveau qui vont pouvoir concrétiser leurs objectifs de représenter notre pays en participant aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, cette année, et de Paris en 2024.

Un partenariat a été mis en place avec la Dalle angevine dans le but de soutenir ces athlètes dans leur préparation et leur attribuer une subvention pour 2021. Il est donc proposé une subvention de 3 000 euros pour chacun d'entre eux, au titre de l'année 2021. À noter que cette subvention sera versée directement à leur club.

Les quatre sportifs sont Amandine BROSSIER, Claire SUPIOT, Matéo BOHEAS et Mathieu ROUSSELOT. Cette subvention sera examinée et réactualisée chaque année. Je vous remercie d'accepter ce soutien financier pour ces 4 représentants du sport de haut niveau angevin.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-53 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : M. Charles DIERS.

രംഹ

# PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Paysage urbain

Schéma directeur des paysages angevins - Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

#### **EXPOSE**

L'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest) a une triple vocation de formation, de recherche et d'innovation. L'institut met les compétences de ses enseignants-chercheurs au service des étudiants inscrits dans les cursus et autres formations. Il mène également en partenariat étroit avec des organismes nationaux et internationaux ainsi que des universités, des recherches académiques et finalisées, et des activités de transfert et de développement vers le monde professionnel.

Agrocampus Ouest développe une thématique sur la nature et les espaces végétalisés en Ville. C'est dans ce contexte de projets de recherches que l'institut a été retenu par l'ADEME pour mener le projet Désimperméabilisation des sols Services écosystémiques et Résilience des Territoires (DESSERT). Trois villes pilotes ont été sélectionnées pour les observations de terrain : Nancy, Marseille et Angers.

Pour mener à bien ce programme, Agrocampus Ouest sollicite de la Ville l'autorisation d'effectuer les prélèvements et relevés nécessaires sur les espaces végétalisés urbains correspondant aux typologies urbaines étudiées. En contrepartie, les données recueillies et les analyses réalisées seront communiquées à la collectivité afin d'alimenter les bases de données sur le territoire.

Les droits et obligations de part et d'autre sont établis dans le cadre d'une convention établie entre la Ville d'Angers et Agrocampus Ouest.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

Considérant l'avis de la Commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021,

### DELIBERE

Approuve la convention entre la Ville d'Angers et Agrocampus Ouest autorisant les études liées au programme de recherche sur les espaces végétalisés urbains, à titre gracieux durant 5 années.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

#### ৵৽

Hélène CRUYPENNINCK: Il s'agit d'approuver une convention de partenariat avec Agrocampus Ouest dans le cadre du projet DESSERT (Désimperméabilisation des sols Services écosystémiques et Résilience des Territoires). L'imperméabilisation est l'une des premières causes de dégradations des sols en Europe. Si les conséquences du scellement de l'imperméabilisation des sols sur ces propriétés sont connues, très peu d'études et de travaux se sont, pour l'instant, attachés à évaluer le potentiel de revitalisation, de refonctionnalisation des sols, une fois que nous les avons désimperméabiliser.

C'est dans le cadre de leur thématique « nature et espace végétalisé en ville » que Agrocampus Ouest a déposé ce projet DESSERT auprès de l'ADEME en 2019, qui le soutient. L'objet de la convention que nous vous proposons d'adopter est de mettre à disposition des sites sécurisés de la Ville d'Angers sur lesquelles Agrocampus Ouest va pouvoir mener des essais de désimperméabilisation des sols et suivre, mois après mois, les effets sur leur état, leur fonction et leur aptitude à rendre à nouveau des services écosystémiques.

En contrepartie de cette convention, d'une durée de cinq années, Agrocampus Ouest partagera avec nous les résultats de leur étude.

**Monsieur le Maire:** Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-54 : le Conseil Adopte à l'unanimité

ଙ୍କ

# PARCS, JARDINS ET PAYSAGES - Pilotage de la politique

Groupement de défense sanitaire de Maine-et-Loire - Adhésion

Rapporteur : Hélène CRUYPENNINCK

#### **EXPOSE**

Le Groupement de Défense Sanitaire France (GDS France) est l'organisation agricole française en charge des questions de santé et d'hygiène animales ainsi que de la qualité sanitaire du cheptel français ; ces missions administratives lui ont été confiées par l'Etat. Le GDS France rassemble les groupements régionaux et départementaux, dont le GDS de Maine-et-Loire, chargé de mener à bien les missions au niveau du territoire départemental.

La Ville d'Angers dispose d'une animalerie qui compte une centaine d'animaux le plus souvent de races domestiques locales dont certaines sont incluses dans la liste des espèces dont il est important d'assurer la préservation en raison de leur faible population.

L'adhésion au GDS du Maine-et-Loire permet à la Ville de bénéficier des informations et préconisations actualisées pour assurer une surveillance vétérinaire attentive. Compte tenu de la nécessité pour la Ville d'intégrer ce groupement, il est proposé d'adhérer au GDS de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve l'adhésion au Groupement de Défense Sanitaire du Maine-et-Loire dont la contribution pour 2020/2021 s'élève à 70 €.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

#### ৵৽ঌ

**Hélène CRUYPENNINCK:** La Ville d'Angers dispose d'une animalerie qui compte une centaine d'animaux, le plus souvent de races domestiques locales, et certaines sont incluses dans la liste des espèces dont il est important d'assurer la préservation en raison de leur faible population.

Disposant d'une animalerie, nous devons adhérer au Groupement de Défense Sanitaire (GDS) France, qui est l'organisation agricole française en charge des questions de santé et d'hygiène animale, ainsi que de la qualité sanitaire des cheptels ce tel en France.

Nous vous demandons d'approuver l'adhésion à ce Groupement de Défense Sanitaire de Maine-et-Loire et la contribution s'élève à 70 euros par année.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-55 : le Conseil Adopte à l'unanimité

രംഹ

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain Quartier Deux-Crois Banchais - Rue Paul Pousset - Déclassement d'une parcelle

Rapporteur: Roch BRANCOUR

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de la revente de ses locaux situés à l'angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault, Angers Loire Habitat a constaté que le surplomb des balcons empiétait sur le domaine public.

La parcelle cadastrée section BY n° 880 en partie d'une surface de 1 m² n'a donc pas d'utilité publique et il convient donc de la déclasser en vue d'une cession au profit d'Angers Loire Habitat afin de procéder à une régularisation foncière. Son déclassement n'affecte pas les conditions de circulation générale de la rue Paul Pousset. Une enquête publique n'est donc pas nécessaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

#### DELIBERE

Constate la désaffectation de la parcelle concernée. Approuve le déclassement du domaine public de la parcelle rue Paul Pousset, d'une surface de 1 m² afin de la céder à Angers Loire Habitat.

@~6

Délibération n° DEL-2021-56 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (Vote effectué à l'issue de la délibération n° DEL-2021-57)

N'a pas pris part au vote : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.

৵৽

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier Deux-Crois Banchais - Angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault - Régularisation foncière

Rapporteur: Roch BRANCOUR

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de la délimitation de la propriété appartenant à Angers Loire Habitat, à l'angle de la rue Paul Pousset et de la rue Jean-Marie Raimbault, il a été constaté que les limites de fait ne correspondaient pas aux limites de propriété. Une régularisation foncière doit donc être engagée.

L'emprise à céder par Angers Loire Habitat à la Ville d'Angers, cadastrée section BY n° 885 en partie est de 4 m².

Les deux emprises à céder par la Ville d'Angers au profit d'Angers Loire Habitat sont les suivantes :

- Section BY n° 880 en partie de 1 m², emprise issue du domaine public de la Ville d'Angers
- Section BY n° 879 de 2 m² sur laquelle se trouve le bâtiment d'Angers Loire Habitat et attribué à tort à la Ville d'Angers

Un accord est intervenu pour un échange sans soulte. Les frais, droits et émoluments de l'acte notarié seront pris en charge pour moitié par Angers Loire Habitat et pour moitié par la Ville d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil municipal de ce jour, approuvant le déclassement de l'emprise de 1 m² du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis conforme de la Direction Immobilière de l'Etat du 15 janvier 2021,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

# **DELIBERE**

Approuve l'échange entre Angers Loire Habitat et la Ville d'Angers des emprises désignées ci-dessus, sans soulte, avec une prise en charge pour moitié des frais d'acte notarié,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet échange,

Considère que cet échange bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts exonérant les communes et leurs établissements de toute perception au profit du Trésor Public.

#### ଙ୍କ

Roch BRANCOUR: La délibération concerne le déclassement d'une parcelle que je vous propose de présenter avec la délibération suivante, puisqu'elle concerne la régularisation foncière correspondant au dit déclassement.

Il vous est proposé de déclasser une parcelle d'une surface de 1 m² empiétant sur le domaine public, mais qui n'est pas utile à l'usage public, et de l'intégrer dans une régularisation foncière entre la Ville d'Angers et Angers Loire Habitat (ALH) pour la céder à ALH.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-57 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON.

കൾ

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre - Angle rue Chauviré et rue Brault - Déclassement du domaine public

Rapporteur: Roch BRANCOUR

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'une parcelle en programme de constructions Rue Brault, la société GF Promotion a sollicité la Ville d'Angers en raison d'une régularisation foncière à opérer.

En effet, une parcelle dépendant de la propriété de GF Promotion empiète sur le domaine public Rue Brault : il s'agit de la parcelle cadastrée section EZ n°365p « partie a » pour 7 m². Il convient de régulariser cet état de fait en l'acquérant pour l'incorporer au domaine public de la Ville d'Angers.

Mais, à l'inverse, GF PROMOTION serait intéressé pour acquérir un bord de talus situé Rue Roger Chauviré issue du domaine public non cadastré et d'une surface de 24 m². Après examen, ce talus n'a aucune utilité pour la Ville d'Angers et constitue une charge d'entretien.

Conformément aux dispositions légales, les décisions concernant les déclassements sont dispensées d'enquête publique, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. Tel n'est pas le cas de ladite emprise à déclasser.

Il est donc proposé de constater la désaffectation et de déclasser du domaine public routier les 24 m², situés à l'angle de la Rue Brault et de la Rue Roger Chauviré, indiqués au plan ci-annexé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Voirie Routière.

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

# DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public non cadastré de la Ville d'Angers de 24 m², situés à l'angle de la Rue Brault et de la Rue Roger Chauviré, indiqués au plan ci-annexé, en vue de d'un échange de parcelles avec GF Promotion.

Approuve le déclassement de ces 24 m² du domaine public municipal.

&~€

Délibération n° DEL-2021-58 : le Conseil Adopte à l'unanimité (Vote effectué à l'issue de la délibération n° Del-2021-59)

৵প

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Doutre - Angle rue Chauviré et rue Brault - Déclassement du domaine public - Echange de parcelles

Rapporteur: Roch BRANCOUR

#### **EXPOSE**

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'une parcelle en programme de constructions Rue Brault, la société GF Promotion a sollicité la Ville d'Angers en raison d'une régularisation foncière à opérer.

En effet, une parcelle dépendant de la propriété de GF Promotion empiète sur le domaine public Rue Brault : il s'agit de la parcelle cadastrée section EZ n°365p « partie a » pour 7 m². Il convient de régulariser cet état de fait en l'acquérant pour l'incorporer au domaine public de la Ville d'Angers.

Mais, à l'inverse, GF PROMOTION serait intéressé pour acquérir un bord de talus situé Rue Roger Chauviré issue du domaine public non cadastré et d'une surface de 24 m². Après examen, ce talus n'a aucune utilité pour la Ville d'Angers et constitue une charge d'entretien. Une décision de déclassement du domaine public est intervenue ce jour.

Un accord est intervenu entre les deux parties sur un échange foncier moyennant une soulte à la charge de GF PROMOTION d'un montant de 170 €, au vu d'une valeur commune des lots à 10 €/m².

Il est donc proposé d'accepter cet échange foncier entre la Ville d'Angers et GF PROMOTION de la parcelle cadastrée section EZ n°365p pour 7 m² contre 24 m² issus du domaine public déclassé moyennant une soulte de 170 € à la charge de GF PROMOTION. Le plan ci-annexé figure les deux emprises échangées.

Les autres modalités de l'échange figurent dans la promesse d'échange ci-annexée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

Considérant la délibération du Conseil Municipal de ce jour, approuvant le déclassement des 24 m² du domaine public de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis du Service Local des Domaines du 16 décembre 2020,

Considérant la promesse d'échange signée par le GF PROMOTION,

## **DELIBERE**

Approuve l'échange des parcelles désignées ci-dessus moyennant le versement par GF PROMOTION d'une soulte de 170 €.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet échange foncier.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

Book

Roch BRANCOUR: Il s'agit pour cette délibération de déclasser du domaine public une parcelle de 24 m², actuellement sans usage pour le domaine public et qui constitue pour la Collectivité une charge d'entretien, et de l'échanger avec une parcelle de 7 m², qui est bien sur le domaine public et à usage pour la population qui circule. Le tout avec une soulte à la charge de GF PROMOTION, partenaire de l'échange, d'un montant de 170 euros.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-59 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽ঌ

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - Marché de fouille d'archéologie préventive sur le secteur Centre-ville Maine - Avenant de transfert du marché - Approbation.

Rapporteur : Roch BRANCOUR

# **EXPOSE**

Par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (devenue ALTER Public), un mandat d'études et de travaux pour la réalisation du projet Centre-ville Maine.

ALTER Public est signataire avec la société INRAP d'un marché de fouilles d'archéologie préventive depuis juillet 2017 (marché n°6702-18), faisant suite à l'arrêté de prescription de fouille archéologique n°2017-157 établi par la DRAC en date du 11 avril 2017 et notifié à ALTER Public.

Ce marché de 164 096,34 € HT prévoit la réalisation d'une fouille d'archéologie préventive sur trois soussecteurs :

- Emprise 1 « Molière » ;
- Emprise 2 « Montée St-Maurice » ;
- Emprise 3 « Place Poissonnerie ».

La réalisation de la fouille d'archéologie est désormais achevée sur les secteurs « Montée St-Maurice » et « Place Poissonnerie ».

Suite à des évolutions de programme sur le secteur « Centre-ville Maine », il a été convenu d'ôter l'aménagement définitif de la Place Molière et de la trémie Molière, et de transférer l'aménagement de ces secteurs à l'opération « Tramway Ligne B », en raison de leur besoin de disposer de la place Molière et de la trémie Molière entre 2021 et 2022, pour réaliser les travaux de construction d'une station et d'une plateforme de tramway, ainsi que des aménagements paysagers sur la place Molière.

Cette modification a été actée par délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2019.

Au regard de ces adaptations de programme, il est nécessaire de transférer le marché de fouille d'archéologie préventive conclu avec la société INRAP sur l'opération « Tramway Ligne B ».

Le montant du marché de l'INRAP à transférer à l'opération « Tramway Ligne B » et correspondant au sous-secteur « Molière » est de 84 079,94 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL-2019-191 du Conseil Municipal du 29 avril 2019 approuvant l'avenant n°5 au mandat d'études et de travaux Centre-ville Maine.

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

#### DELIBERE

Approuve l'avenant de transfert du marché de l'INRAP de l'opération « Centre-ville Maine » vers l'opération « Tramway Ligne B » ;

Autorise ATLER Public à signer l'avenant de transfert;

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

8

**Roch BRANCOUR:** Il s'agit d'un marché de fouille archéologique passé entre ALTER Public et l'INRAP dans le cadre du projet centre-ville Maine, en partie réalisé. Il resta à faire les fouilles de la place Molière. Il est proposé de transférer ce marché à l'opération de tramway ligne B qui va poursuivre les aménagements sur ladite place.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-60 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵৽ঌ

#### Délibération n° DEL-2021-61

### URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Caserne de l'Académie - Site de l'Académie - Convention de transfert des casernements au profit du SDIS de Maine et Loire - Avenant n°1.

Rapporteur : Roch BRANCOUR

### **EXPOSE**

Par délibérations du conseil communautaire du 11 octobre 1999 et du conseil municipal du 25 octobre 1999, une convention d'occupation du domaine public nommée « convention de transfert des casernements » a été signée entre le SDIS du Maine et Loire, la Ville d'Angers et le District devenu Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole. Cette mise à disposition des locaux de la « caserne Académie » a été réalisée dans le cadre de l'article L 1424-17 du code général des collectivités territoriales.

Les locaux mis à disposition, devenus trop grands et obsolètes, nécessitent aujourd'hui une redéfinition de leur périmètre et la réalisation de travaux qui s'intègrent dans un projet plus global à réaliser sur l'ensemble de l'ilot urbain.

L'article 4 de la convention reprend l'article L1424-18 du code général des collectivités territoriales qui stipule que « Sur sa demande, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ou le département peut se voir confier, par le service départemental d'incendie et de secours, la responsabilité d'une opération de grosses réparations, d'extension, de reconstruction ou d'équipement d'un centre d'incendie et de secours existant à la date de la mise à disposition. Cette opération doit avoir fait l'objet d'une décision préalable de financement de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou du département. »

Par ailleurs la Ville d'Angers, par délibération du 25 janvier 2021, a décidé le transfert de la propriété de l'ensemble immobilier à Angers Loire Métropole au titre notamment de sa compétence en matière de prévention des risques et de lutte contre l'incendie.

En accord avec le SDIS du Maine et Loire, il est en effet souhaité que ce soit Angers Loire Métropole qui réalise les travaux qui comprennent : une réhabilitation complète des locaux à la disposition du SDIS, une mise aux normes, la réorganisation des espaces en fonction du programme établi par le SDIS, un agrandissement de l'espace de remisage des véhicules.

La prise en charge financière de l'opération a fait l'objet d'un accord entre les parties avec la répartition suivante : 50% de prise en charge par le SDIS et 50% par Angers Loire Métropole. Des locaux tenant lieu de caserne provisoire durant les travaux seront construits Boulevard Olivier Couffon, à Angers.

L'avenant à la convention initiale, tripartite tant que le transfert de propriété à Angers Loire Métropole n'est pas effectif, valide l'opération souhaitée au titre de l'article 4 de la convention et de l'article L 1424-18 du code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 1424-18, Vu l'article 4 de la convention de transfert des casernements en date du 22 novembre 1999,

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021 Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

#### DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 de la convention de transfert des casernements au profit du SDIS de Maine et Loire en date du 22 novembre 1999 ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à l'aménagement et à l'urbanisme à le signer ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

രംക

**Roch BRANCOUR:** La ville fait partie d'une convention dite de transfert de casernement avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Cette convention a besoin d'être amendée pour y intégrer les modèles, d'abord la nécessité de faire des travaux de modernisation et de mise aux normes dans cette caserne.

Il est convenu d'amender cette convention pour prévoir que ces travaux seront supportés à 50 % par le SDIS et à 50 % par Angers Loire Métropole. Comme le transfert de la propriété de la caserne n'est pas encore effectif à Angers Loire Métropole, nous sommes, Ville d'Angers, toujours signataire de cette convention tripartite.

Monsieur le Maire: Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-61 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵

#### Délibération n° DEL-2021-62

# URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme Local de l'Habitat - Aide à l'accession sociale - Attribution de subventions

Rapporteur: Roch BRANCOUR

#### **EXPOSE**

Compte tenu de la volonté de la Ville d'Angers de s'inscrire et de mettre en œuvre les objectifs fixés par le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par Angers Loire Métropole par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la transmission par le ou les primo-accédants demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles concernées au regarde de l'intérêt que présentent ces opérations pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier drainé par le tramway.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021 Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 09 février 2021

### **DELIBERE**

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention versée en une seule fois pour financer le ou les projets d'accession :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	Montant de la subvention	
Mme FREULON Wendy	ANGERS, Programme "Lizé", rue du Général Lizé, lot n°304 (collectif neuf)	2 000 €	
Mme OKOME OBIANG Eunice M. MASSON Timothée	ANGERS, "Le Carré Lizé", rue René Tranchant, lot n° MI05 (individuel neuf)	2 000 €	

	(collectif, ancien HLM)	5 000 €	
Mme POURIAS Céline	ANGERS, 21 rue de la Chambre aux Deniers, lot n° 22	1 000 €	

La présente délibération porte sur 3 dossiers, soit un montant de 5 000 €.

Demande à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2021 et suivants.

৵৽

**Roch BRANCOUR :** Il vous est proposé de verser 5 000 euros de subventions à trois bénéficiaires dont la liste est mentionnée dans la délibération.

Monsieur le Maire: La parole est à Arash SAEIDI.

Arash SAEIDI: Je voulais juste profiter de cette délibération pour préciser ma pensée de tout à l'heure. Je ne doute pas que nous arriverons à être totalement d'accord un jour et je m'en réjouirais. Je pense que nous avons encore quelques différences sur la politique de logement, en tout cas, entre celle que j'imagine et celle que vous mettez en œuvre. Je voulais préciser qu'Angers a beaucoup de logements sociaux et je souhaiterais qu'il soit mieux réparti au sein de la Ville d'Angers.

Par ailleurs, les autres communes augmentent leur nombre de logements sociaux. Ce n'est peut-être pas la plus grosse différence du monde, mais, dans ce rééquilibrage, je pense que nous avons une différence. Vous voulez plutôt rééquilibrer avec les autres communes, moi ça me dérange qu'Angers passe à 40 % de logements sociaux, mais que les autres communes suivent la même courbe. Je me réjouirais que nous soyons totalement d'accord.

Monsieur le Maire: Nous sommes totalement d'accord. Je vais vous envoyer une copie du plan de peuplement que j'ai fait voter. L'enjeu n'est pas pour nous de diminuer la part de logement social à Angers. Elle est globalement de l'augmenter à l'échelle de notre territoire, mais effectivement en commençant par des territoires sur lesquels ils sont dépourvus. À l'intérieur de la Ville, c'est très exactement ce que nous faisons. Nous baissons la part où elle est trop élevée; nous l'augmentons où elle est trop faible. C'est exactement la politique que nous conduisons.

Avez-vous des questions? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions? des abstentions? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2021-62 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'a pas pris part au vote : Mme Marie-Isabelle LEMIERRE.

&%

### Délibération n° DEL-2021-63

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Médiation territoriale - Médiateur de la Ville d'Angers - Désignation - Conditions de saisine et d'intervention - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

#### **EXPOSE**

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a créé un cadre juridique pour la médiation territoriale précisant notamment que les collectivités territoriales peuvent instituer, pour une durée de cinq ans, un médiateur territorial, par délibération de leur organe délibérant qui fixera le champ de ses interventions. Le dispositif législatif prévoit aussi que la saisine du médiateur est gratuite et que le médiateur pourra être saisi par toute personne physique ou morale dans le cadre d'un différend avec la collectivité concernée, qui n'a pas été porté devant une juridiction.

Institué depuis une dizaine d'années, le Médiateur de la Ville d'Angers permet aux habitants de disposer d'une voie de recours à l'amiable, facile d'accès, lorsque nait un litige avec la collectivité. Le dispositif actuellement en place correspond, en tous points, aux dispositions de la loi engagement et proximité évoquées ci-dessous.

Ainsi, indépendant, le médiateur de la Ville d'Angers est chargé de régler à l'amiable les litiges entre les usagers et la collectivité, si les démarches préalables réalisées auprès des services n'ont pas permis de trouver une issue. Il est compétent pour connaître des litiges entre les usagers et les services de la Ville d'Angers ainsi que les services qui sont mutualisés. Le médiateur ne peut ni intervenir dans l'attribution des marchés publics, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision de justice.

Il est nécessaire de rappeler que le médiateur de la Ville d'Angers est aussi compétent pour régler les litiges relevant de la compétence Eau et Assainissement de la Communauté urbaine.

Monsieur Hervé CARRE, médiateur de la Ville d'Angers depuis 2014, ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est proposé de désigner Madame Christine LE SOLLIEC pour assurer les fonctions de médiateur de la Ville d'Angers pour un mandat d'une année, et dans les conditions rappelées ci-dessus.

Madame LE SOLLIEC assurait jusqu'à présent et depuis plusieurs années une fonction de Conseillère en médiation auprès du Médiateur. Elle a acquis au cours de cette période les compétences et la pratique nécessaires à l'exercice de cette mission et contribué par ailleurs à l'organisation du Congrès qui s'est tenu à Angers en 2019. L'échéance de son mandat coïncidera avec une nouvelle configuration de la mission de Médiateur dans le cadre de l'élargissement de son périmètre aux compétences exercées par Angers Loire Métropole et qui fera l'objet d'une décision de nomination conjointe aux deux collectivités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 11 février 2021

#### **DELIBERE**

Désigne Madame Christine LE SOLLIEC pour assurer les fonctions de Médiateur de la Ville d'Angers à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 et pour un mandat d'une année.

200

Monsieur le Maire: il s'agit d'approuver la désignation de notre médiateur. Cela fait neuf ans, je pense, maintenant, que la Ville d'Angers a un médiateur, puisque je crois que c'est Frédéric BEATSE qui avait institué cette fonction, à une époque, où elle n'était absolument pas courante et nous avions repris ce dispositif au moment de notre arrivée en responsabilité.

Depuis, les choses ont changé. Ce qui était quelque chose d'optionnelle et précurseur, pour le coup, a fait l'objet d'un cadrage juridique permettant de préciser à la fois le contenu des missions, la nature, voire parfois l'obligation pour certaines collectivités d'y recourir.

C'est dans ce contexte que je vous présente cette délibération, en vous indiquant qu'elle me semble particulièrement d'actualité, parce que nous avons parlé de tension existante sur le terrain. Il ne faut pas se voiler la face, le confinement a renforcé notamment les tensions de voisinage, les agacements du quotidien, voire la franche exaspération par rapport au bruit de la rue ou des alentours rendant, plus que jamais, toutes les formes de médiation absolument nécessaires.

L'enjeu est de disposer d'un médiateur qui puisse s'efforcer de régler à l'amiable les litiges entre les usagers et la Collectivité et, non pas, comme le sont des conciliateurs de justice, les litiges entre les usagers eux-mêmes, entre les voisins. L'enjeu est bien entre la Collectivité et les habitants du territoire, avec la nécessité de préciser que ni les attributions de marchés publics ni les décisions de justice qui nous opposeraient à des usagers n'entrent dans le champ des litiges sur lesquels il est possible de recourir à la médiation. Pour autant, tous les autres litiges et y compris ceux qui concernent l'eau et l'assainissement à l'échelle de l'agglomération sont concernés.

J'ai choisi de confier pour l'année qui arrive cette responsabilité à une femme : Christine LE SOLLIEC. Après s'être formée sur ces questions de médiation, après avoir accompagné Hervé CARRE dans ses responsabilités de médiateur et même de présidente de l'association des médiateurs territoriaux, Christine LE SOLLIEC a acquis les compétences, la pratique pleine et entière pour assumer cette mission. Je souhaite que vous soyez en mesure d'approuver, cette désignation à compter du 1<sup>er</sup> mars et pour une durée d'un an.

Je suis évidemment prêt à répondre à vos questions. je n'en vois pas. Je vais donc passer au vote. Je vais vous demander de lever la ou les mains si vous approuvez cette désignation; ce sera un moyen de donner à notre médiatrice une force et un élan pour assurer cette mission complexe. Je vous remercie pour cette unanimité et pour elle.

Délibération n° DEL-2021-63 : le Conseil Adopte à l'unanimité

৵ৰ্জ

# Commission Finances du jeudi 11 février 2021 Conseil municipal du 22 février 2021

## LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

		Date de la décision			
51	CULTURE ET PATRIMOINE				
DM-2021-10	Avenant n°2 à la convention de dépôt avec l'Université Paris Nanterre pour déterminer la durée de prolongation du dépôt à titre gracieux d'une collection de préhistoire afin de continuer l'étude en cours.	20/01/2021			
DM-2021-11	DM-2021-11 Contribution de la Ville d'Angers pour le GIP café-cultures pour un montant de 10 000€ en 2021				
DM- 2021- 12	Accord-cadre de partenariat 2020-2025 avec l'ESBA TALM (Etablissement Public de Coopération Culturelle Ecole Supérieure d'Art et Design Tours Angers Le Mans) fixant les objectifs et les domaines de coopération de chacune des parties.	20/01/2021			
-	BATIMENTS				
DM- 2021-6	Convention avec l'association Viet Taï Chi Angers la Roseraie pour la mise à disposition de locaux situés rue de la Morellerie à Angers d'une superficie totale de 230,79 m² pour une durée d'un an à titre gratuit	11/01/2021			
DM-2021-17	Autorisation d'urbanisme concernant le transfert d'un centre de loisirs dans le quartier des Hauts-de-Saint-Aubin à la suite de la réhabilitation de l'école Gérard Philipe.	28/01/2021			
DM-2021-18	Autorisation d'urbanisme dans le cadre du NPNRU, pour la reconversion d'un immeuble afin de créer un Pôle culturel, éducatif et administratif dans les locaux de l'ancien Foyer des Jeunes Travailleurs du quartier Monplaisir.	28/01/2021			
DM-2021-19	Autorisation d'urbanisme pour le projet d'extension du restaurant "la Réserve" situé sur la terrasse du Théâtre le Quai.	28/01/2021			
DM-2021-20	Convention avec l'association Crématiste de l'Anjou pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Jean Vilar à Angers d'une superficie totale de 215, 41 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	28/01/2021			
DM-2021-21	DM-2021-21 Convention avec l'association ASPTT Angers pour la mise a disposition de locaux situés rue de la Morellerie à Angers d'une superficie de 232,05 m² d'une durée d'un an à titre gratuit.				
DM- 2021- 22	Convention avec l'association Oasis Jean Vilar pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Jean Vilar à Angers d'une superficie de 276, 95 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	28/01/2021			

DM- 2021- 23	Convention avec le CAS (Comité d'Action Sociale) pour la mise à disposition de locaux situés 106 rue du Pré-Pigeon à Angers d'une superficie de 255, 74 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	28/01/2021
DM- 2021- 24	Convention avec l'association la Leche League France pour la mise à disposition de locaux situés 25 rue Villebois Mareuil à Angers d'une superficie de 158, 26 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit	28/01/2021
DM- 2021- 25	Convention avec l'association Rock Step Country pour la mise à disposition de locaux situés 14 boulevard Jean Sauvage à Angers d'une superficie de 202,14 m² pour une durée d'un an à titre gratuit.	28/01/2021
DM- 2021- 27	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec la Régie de Quartier d'Angers modifiant la mise à disposition des locaux situés 4 allée des baladins à Angers.	28/01/2021
DM- 2021- 26	Convention avec le CAS (Comité d'Action Sociale) pour la mise à disposition de locaux situés 41 place Imbach à Angers d'une superficie de 118, 68 m² pour une durée de 5 ans à titre gratuit.	28/01/2021
DM- 2021- 28	Convention avec l'association Mission Locale Angevine pour la mise à disposition de locaux situés 2 boulevard Auguste Allonneau à Angers d'une superficie de 657, 59 m² pour une durée de 3 ans moyennant une redevance annuelle de 1705, 20 €.	28/01/2021
DM- 2021- 29	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un garage situé 27 bis rue des banchais à Angers pour une durée de 3 ans moyennant une redevance mensuelle de 60 €.	28/01/2021
DM- 2021- 30	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un garage situé 12 rue Auguste Gautier à Angers pour une durée d'un an moyennant une redevance mensuelle de 60 €.	28/01/2021
DM- 2021- 31	Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un garage situé 20 square Maurice Blanchard à Angers pour une durée d'un an moyennant une redevance mensuelle de 60 €.	28/01/2021
DM- 2021- 32	Convention avec l'association Chorale à Cœur Joie Vent d'Ouest pour la mise à disposition de locaux situés 4 place Jean Vilar à Angers d'une superficie de 209,86 m² pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	28/01/2021

	The state of the s	
	SPORTS ET LOISIRS	
DM- 2021- 7	20/01/2021	
DM- 2021- 8	Convention avec l'association Jongleurs Notre-Dame pour déterminer les conditions de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte de la salle Chevreul rue Prébaudelle à Angers pour une durée de 4 ans.	20/01/2021
DM- 2021- 9	20/01/2021	
DM- 2021- 13	ē.	
9	PROPRETE URBAINE	
DM-2021- 15	Convention de mise à disposition de conteneurs maritimes en vue de la collecte des déchets d'équipements	20/01/2021
	électroniques et électriques (DEEE) au centre technique environnement et propreté situé 34 bis boulevard d'Arbrissel à Angers avec Angers Loire Métropole	3 5
av =	PARCS ET JARDINS	٠
DM- 2021- 14	Convention avec l'association Les Jardins de Chanzy pour la mise à disposition d'une parcelle située 42 rue de frémur à Angers pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	20/01/2021
35	ASSEMBLEES	
DM- 2021- 16	Adhésion à l'association AMCT (Association des Médiateurs des Collectivités Territoriales) moyennant une cotisation annuelle à 700€	20/01/2021

The same of the sa	MONTANT ANNUEL ou ESTIME	20 000,00	65 000,00	40 000,00	3 300,00	95 364,00	8 750,00	10 100,00	80 000,00	40 000,00
	Ville	OREE D'ANOU	PONT SAINT MARTIN	SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	ANGERS	BOULOGNE	PARIS	ECOUFLANT	LA POMMERAYE	LES PONTS DE CE
Towns Parent Street	Code	49270	44860	49124	49100	92100	75005	49000	49620	49130
	Entreprise attributaire	IN SPERTO	ALGECO	ROCADE SUD PARC	STUDIO ARCHITECTURE B.HUET	In Extenso - Mandataire	EFFA	GELINEAU / EVEN Structures	ADAPEI 49	SAS Groupe Expertises
	Libellé des lots ou lot unique	Lot unique	Lot unique	Lot unique	Lot unique	Lot unique	Lot unique	Lot unique	01 Couvertures et toiles	Lot unique
	Objet du marché	Accompagnement managérial de la DIRU dans la refondation du collectif de travail	Fabrication, livraison et installation de bâtiments modulaires pour Le Haras	PARQUAGE TRANSITOIRE DE VEHICULES MIS EN FOURRIERE	Etude d'un nouveau socle pour le buste Mendès France au Jardin des Plantes - Prestations connexes au tramway , ligne B	Etude de programmation pour la rénovation du Muséum d'Angers	Groupes de parole - Métiers du funéraire	Mission de MOE pour l'installation de panneaux rayonnant au gymnase Montaigne	Nettoyage d'articles textiles (hors vêtements)	Expertise des vehicules en fourriere municipale
STATE OF THE PARTY	Types Marché	S	⊢	ဟ	٩		S	S	S	S
A Pio A	marché/ AC	20 121 01	20 135 01	20 124 01	20 133 01	20 134 01	21 001 01	21 010 01	21 011 01	21 012 01

#### കൃ

M. le Maire – Vous avez reçu la liste des décisions et la liste des marchés à procédure adaptée que j'ai été amené à prendre en vertu de l'article L 2122-22. Je vous demande de m'en donner acte.

Liste des décisions : Le Conseil municipal prend acte.

Liste des MAPAS: Le Conseil municipal prend acte.

A

La séance est levée à 21 heures 20

Le secrétaire de séance

Le Maire

**Mme Corinne BOUCHOUX** 

1

Christophe BECHU